

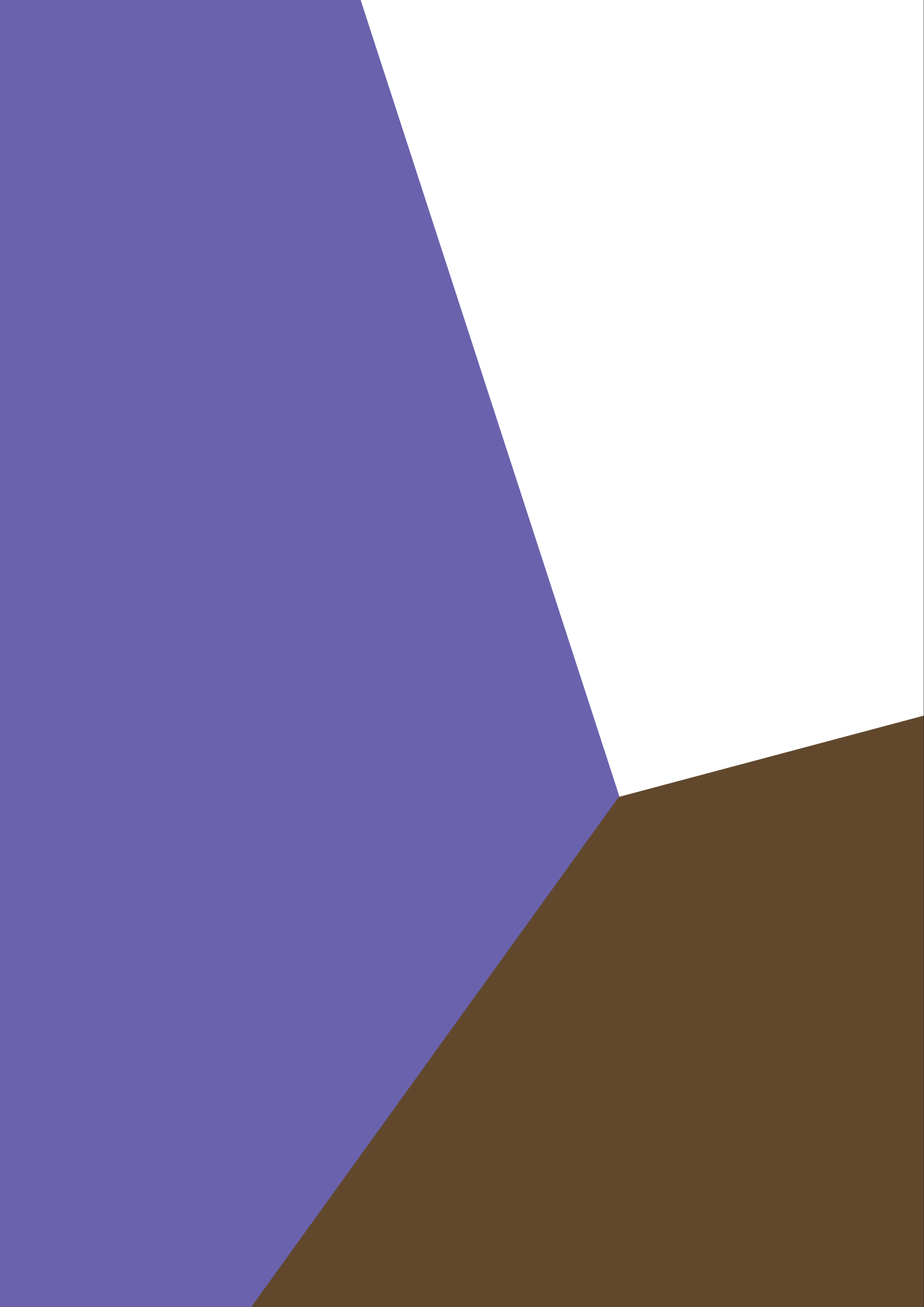


**AG2R LA MONDIALE**

---

**RAPPORT FINANCIER  
SGAM AG2R LA  
MONDIALE 2015**

AG2R LA MONDIALE est le 1er groupe de protection sociale en France. Premier acteur de la retraite complémentaire obligatoire, le Groupe gère la retraite d'un quart des salariés du secteur privé. Il est également numéro 2 en retraite supplémentaire, numéro 3 en assurance prévoyance, numéro 4 en assurance santé, numéro 5 en assurance perte d'autonomie et numéro 7 en assurance vie épargne.



# SOMMAIRE

<b>1. Les faits marquants</b>	4
<b>2. L'activité</b>	6
<b>3. Les perspectives de développement</b>	18
<b>4. Le gouvernement d'entreprise</b>	20
<b>5. Le contrôle interne et la gestion des risques</b>	26
<b>6. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale</b>	33
<b>7. Les comptes combinés</b>	34
<b>8. Les comptes sociaux</b>	100

# RAPPORT FINANCIER 2015

---

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE

## 1- LES FAITS MARQUANTS

L'année 2015 a été favorable aux placements financiers, au travers de la remontée de l'épargne et des crédits, et à l'assurance vie.

Sur le plan financier, la période est toujours marquée par des taux d'intérêts à des niveaux très bas et par une forte volatilité sur les marchés actions.

Cela entraîne une diminution récurrente des rendements des contrats d'assurance vie qui a incité les français à préférer en 2015 les contrats en unités de compte (UC).

Dans le cadre du rapprochement des groupes AG2R LA MONDIALE et RÉUNICA, les membres de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE ont demandé leur adhésion, à effet du 1er janvier 2015, à l'Association sommitale RÉUNICA, qui devient à cette date l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA.

Les membres de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA sont, à compter du 1er janvier 2015 :

- AG2R Retraite Arrco, AG2R Retraite Agirc, Réuni Retraite Cadres et Réuni Retraite Salariés, institutions de retraite complémentaire régies par le code de la Sécurité sociale ;
- AG2R Prévoyance, ARPEGE Prévoyance et Réunica Prévoyance, institutions de prévoyance régies par le code de la Sécurité sociale ;
- Muta Santé et Réunica Mutuelle, mutuelles régies par le code de la mutualité ;
- AG.Mut, union de mutuelles régie par le code de la mutualité ;
- La Mondiale, société d'assurance mutuelle régie par le code des assurances.

Lors de sa réunion d'installation, le 7 janvier 2015, le Conseil d'administration de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA a élu Messieurs Jean-Claude Barboul et Jacques Rigolot respectivement Président et Vice-président et a procédé à la nomination de Monsieur André Renaudin en qualité de Directeur général du Groupe et de Monsieur Jean-Marc Robinet en qualité de Directeur général adjoint.

Concernant le fonctionnement de la Sgam, son Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 28 mai 2015 avait approuvé la modification des limites applicables aux mécanismes de solidarité financière précisées par l'article 4.4 des conventions entre La Mondiale et SGAM AG2R

LA MONDIALE et entre AG2R RÉUNICA Prévoyance et SGAM AG2R LA MONDIALE en portant le seuil de ces limites de 10 à 30 % à effet au 1er janvier 2015.

Ces conventions d'affiliation prévoient le déclenchement de la solidarité financière si une entreprise affiliée, au niveau de ses comptes combinés ou consolidés, se trouve dans la perspective de ne plus respecter les règles prudentielles qui s'imposent à elle, de ne plus couvrir le montant réglementaire de la marge de solvabilité, de voir passer en dessous de 100 % sa marge de solvabilité hors plus-values latentes, ou d'avoir, au niveau de ses comptes sociaux, une insuffisance d'actifs en représentation de ses engagements réglementés. La mise en œuvre de la solidarité financière peut être effectuée par :

- l'affectation à l'entreprise affiliée sous forme de prêt de tout ou partie du fonds d'établissement de la Sgam ;
- la cession en réassurance des engagements déterminés par la Sgam de l'entreprise affiliée à une autre entreprise affiliée qui s'engage à accepter ces cessions ;
- l'émission par la Sgam d'obligations, titres participatifs ou titres subordonnés.

Les mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire à ce que l'entreprise affiliée aidante ne respecte plus les obligations réglementaires qui s'imposent à elle et en particulier à ce que sa marge de solvabilité hors plus-values latentes passe en dessous de 100 % au niveau de ses comptes combinés, consolidés ou sociaux ni à ce que, au niveau de ses comptes sociaux, ses actifs soient insuffisants en représentation de ses engagements réglementés.

Par ailleurs, dans le cadre du mécanisme de réassurance, l'opération d'acceptation ne pourra pas avoir pour conséquence pour l'entreprise affiliée aidante une augmentation du besoin de marge de solvabilité ou une diminution des éléments constitutifs de celle-ci d'un montant de plus de 30 % de ses fonds propres consolidés ou combinés.

De même, dans le cadre de l'émission de titres, le montant des capitaux engagés par l'entreprise affiliée aidante ne pourra pas excéder un montant de plus de 30 % de ses fonds propres consolidés ou combinés.

De plus, ces deux mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire cumulativement à mobiliser des capitaux engagés supérieurs à 30 % des fonds propres consolidés ou combinés de l'entreprise affiliée aidante.

Dans le cadre de la stratégie du Groupe, l'exercice 2015 a vu se poursuivre les opérations de rationalisation des activités d'AG2R

LA MONDIALE :

Concernant le périmètre AG2R Réunica :

- le rapprochement, sous forme de transfert de portefeuille par voie de fusion-absorption au 1er janvier 2015, de l'institution de prévoyance (IP) RÉUNICA Prévoyance par AG2R Prévoyance. Il a été soumis à leurs Assemblées générales respectives réunies le 18 juin et le 28 mai 2015, qui se sont prononcées en faveur de cette opération ainsi que du changement de dénomination et de siège de social de l'institution absorbante qui est devenue AG2R RÉUNICA Prévoyance. Le transfert de portefeuille a été approuvé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et publié au Journal officiel du 15 décembre 2015. Comme les entités préexistantes, elle est membre du Groupement d'intérêt économique (GIE) AG2R RÉUNICA qui est issu de l'absorption des GIE AG2R RÉUNICA, et Systalians à effet du 1er janvier 2015 ; ce GIE est destiné à regrouper les moyens communs nécessaires à l'activité des périmètres AG2R et RÉUNICA.

L'intégration des entités du périmètre de Réunica, comprenant les institutions de retraite complémentaire, renforce significativement les fonds propres de SGAM AG2R LA MONDIALE ;

- une convention de transfert a été signée entre AG2R MACIF Prévoyance et AG2R RÉUNICA Prévoyance portant sur l'ensemble du portefeuille de contrats assurés par AG2R MACIF Prévoyance, composé du portefeuille nouveau développé dans le cadre du partenariat depuis le 1er janvier 2012, ainsi que du portefeuille historique. L'opération de transfert est réalisée à effet rétroactif au 1er janvier 2015. L'approbation du transfert de portefeuille a été publiée au Journal officiel du 15 décembre 2015 ;
- trois mutuelles du Groupe, Mutualis, Mutuelle du Midi et la Mutuelle du Livre, ont fusionné dans ViaSanté. Ces projets ont été approuvés par les Assemblées générales concernées en 2015 ;
- l'acquisition par La Mondiale des parts détenues dans Prado Épargne par les mutuelles Prado Mutuelle et Mutualis ;
- la nouvelle convention de substitution signée entre la Mutuelle des Professions Judiciaires et la Mutuelle du Ministère de la Justice est entrée en application à compter du 1er janvier 2015, et concerne les branches n°1 (accidents) et n°2 (maladie). La précédente convention de substitution signée avec Primamut (absorbée par ViaSanté Mutuelle en 2014) a pris fin au 31 décembre 2014, de même que la convention de gestion y afférente ;

- une convention de Groupement de Moyens constitué de fait, fonctionnant selon les dispositions prévues à l'article 261B du code général des impôts a été signée entre l'Union de Mutuelle AG.Mut, ViaSanté Mutuelle, MIAG, La Mutuelle des Professions Judiciaires, Mutuelle du Ministère de la Justice, ACORIS Mutuelle, Leroy Somer, MIPOS, Mutuelle de Poitiers Assurances et le GIE AG2R RÉUNICA. Cette convention prend effet à compter du 1er janvier 2015 et a pour objet la mise en commun par ses membres de tous moyens destinés à la fourniture de services, notamment dans les fonctions supports, les ressources humaines et informatiques ;
- la Mutuelle des Professions Judiciaires a signé une convention de délégation et de subdélégation de gestion avec la Mutuelle du Ministère de la Justice et ViaSanté Mutuelle, qui prend effet à compter du 1er janvier 2015 ;
- le Groupe a renforcé son pôle mutualiste AG.Mut en 2015 avec les adhésions de la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne (MHV), la Mutuelle nationale des sapeurspompiers de France (MNSPF) et celle programmée pour 2016 de MBA mutuelle. L'entrée en combinaison de Smacl Santé est également programmée pour 2016 ;
- le périmètre de combinaison a évolué en 2015 par l'entrée en combinaison, au 1er janvier 2015, de RÉUNICA Mutuelle, MutaSanté et ARPEGE Prévoyance. Leur entrée dans la combinaison entraîne leur intégration dans le groupe fiscal SGAM AG2R LA MONDIALE au 1er janvier 2015.

L'année 2015 a été marquée également, pour le périmètre La Mondiale, par :

- la fusion-absorption de La Mondiale Direct dans La Mondiale ;
- la réalisation de l'accord passé entre Aegon et La Mondiale : en date du 2 mars 2015 La Mondiale a racheté 35 % des parts de La Mondiale Participations détenues par Aegon International B.V pour un montant de 350 millions d'euros (M€) lui permettant ainsi de devenir l'actionnaire unique de La Mondiale Participations S.A. L'Assemblée générale de La Mondiale Participations S.A. du 25 juin 2015 a ensuite décidé de sa dissolution sans liquidation à effet du 1er août 2015. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle du patrimoine à l'actionnaire unique La Mondiale et généré un actif incorporel de 93,6 M€, correspondant à la différence entre la valeur de l'actif net de La Mondiale Participations S.A. à la date de la dissolution et la valeur des actions détenues par La Mondiale ;
- la fin de la convention d'indemnisation qui avait été formalisée entre La Mondiale et AG2R Prévoyance (désormais AG2R Réunica Prévoyance) visant à annuler in fine l'impact négatif en 2013 pour La Mondiale de l'intégration dans son résultat fiscal des plus-values en sursis d'imposition au titre des cessions intragroupe des exercices précédents. A la fin de l'année 2015, et sur deux ans, AG2R Réunica Prévoyance a remboursé l'intégralité de cet impact, annulant de facto cette convention ;
- l'annonce d'un partenariat entre AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances qui a été faite le 1er octobre 2015. CNP Assurances devrait transférer une partie de son portefeuille de retraite collective à Arial assurance et entrer dans le capital de l'entité rebaptisée ARIAL CNP ASSURANCES, à hauteur de 40 %. Ce partenariat ne sera effectif qu'en 2016 et n'a donc aucune conséquence sur l'exercice 2015.

2015, année de transition pour le Groupe, a été l'année du lancement du nouveau plan d'entreprise d'AG2R LA MONDIALE, « Élan 2018 ». Grâce à la mobilisation des collaborateurs et du management, l'avancement global d'« Élan 2018 » est estimé à environ 20 % à fin 2015, avec des avancées significatives, notamment :

- les premiers résultats de la rationalisation de l'organisation « Corporate » ;
- la mise en place des instances dirigeantes du Groupe ;
- la définition des principes du groupe prudentiel ;
- la mise en œuvre des premières mesures de l'article 8 de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 13 mars 2013 relatif aux retraites complémentaires ;
- un renforcement du mix UC/€ en épargne et en retraite supplémentaire.

« Nos métiers, nos méthodes de travail, nos outils devraient fortement évoluer et AG2R LA MONDIALE devra passer du "Groupe complet" au "Groupe de référence" pour continuer à faire la différence auprès de ses assurés et partenaires. C'est notre ambition ! » (André RENAUDIN, Directeur général).

## 2- L'ACTIVITÉ

### 2-1 L'environnement économique

La croissance mondiale est estimée à 2,5 % pour 2015, après 2,7 % en 2014. L'année a été marquée par la chute des prix du pétrole (-46 %), dont les conséquences positives pour les consommateurs ont été en partie effacées par les difficultés des producteurs. C'est notamment le cas de la Russie et du Brésil, dont le PIB recule de plus de 3 %.

En Chine, malgré les turbulences financières de l'été, la croissance reste proche de 7 %. L'activité au Japon en revanche a été décevante, malgré une politique monétaire accommodante : la croissance n'a été que de 0,5 %, avec un fort recul au 4<sup>ème</sup> trimestre, liée à une consommation stagnante (+ 0,3 % après deux années de baisse).

Aux États-Unis, la vigueur du marché du travail a soutenu les dépenses des ménages ; mais l'effondrement des prix du pétrole a fait chuter les investissements dans l'industrie extractive. La croissance américaine a été de 2,4 %, comme en 2014, et le taux de chômage est tombé en dessous de 5 %.

En Zone euro, la reprise a été assez conforme aux attentes, la croissance atteignant 1,5 %. L'Espagne (+ 3,2 %) reste très dynamique ; mais l'Italie (+ 0,6 %) ne sort que timidement de la récession. L'Allemagne ralentit légèrement (+ 1,4 %). En France, le PIB a progressé de 1,2 %, grâce au soutien de la consommation. L'inflation a été proche de zéro dans la plupart des pays développés, du fait de la baisse des prix pétroliers. Hors énergie, elle a cependant un peu accéléré en cours d'année, atteignant 1 % en Zone euro et 2 % aux États-Unis.

#### **Marchés de taux : les taux sont restés en moyenne très bas**

Les taux monétaires européens sont devenus négatifs : l'Euribor 3 mois s'est établi à - 0,13 % et l'Eonia a perdu plus de 10bp à - 0,23 % en décembre après la décision de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'abaisser de nouveau le taux de dépôts (- 0,30 %).

Début 2015, les rendements des emprunts d'État dans les pays développés étaient orientés à la baisse, jusqu'à toucher un point bas au mois d'avril (le rendement à 10 ans en France a atteint 0,34 %), dans l'attente des achats de la BCE sur le marché secondaire, calibrés à 60 milliards d'euros (Md€) par mois et commencés en mars.

Les taux ont par la suite fortement augmenté, pour atteindre 1,33 % en juin sur l'OAT 10 ans. Ils se sont stabilisés sur la seconde moitié de l'année, une fois les incertitudes sur la Grèce levées.

Sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans français est en légère hausse, passant de 0,86 % fin 2014 à 1,01 %. En revanche, les taux sont en légère baisse dans les pays périphériques (notamment en Italie), permettant une performance positive (+ 1,8 %) des indices obligataires des emprunts d'États européens de maturité 7 à 10 ans (une baisse des taux correspondant à une hausse du prix des obligations). La tendance est plutôt inversée du côté des obligations privées : les taux ont plutôt augmenté et les performances ont été légèrement négatives en 2015 (- 1,6 %

pour l'indice des dettes privées en euro). Les signatures bancaires se sont un peu dégradées, reflétant l'implication plus grande à l'avenir des investisseurs obligataires en cas de restructuration d'une entreprise. La baisse des prix de l'énergie a affecté le crédit des émetteurs du secteur.

Depuis fin 2015, la nouvelle chute des prix énergétiques a poussé les Banques Centrales à se montrer plus accommodantes pour éviter un nouveau ralentissement de l'inflation. Ainsi, la BCE pourrait prendre de nouvelles mesures, la Banque du Japon pratique désormais une politique de taux d'intérêt négatifs et la Réserve Fédérale américaine (Fed) semble devoir ralentir la hausse des taux directeurs qu'elle avait prévue. Tous ces éléments ont tiré les taux des emprunts d'État à la baisse sur les 2 premiers mois de l'année 2016.

#### **Marchés boursiers : bonne performance européenne en 2015**

Les marchés actions ont connu une hausse de la volatilité en 2015. La hausse a été très forte jusqu'au printemps, atteignant 20 % en Europe ou au Japon : la faiblesse des taux obligataires a incité les investisseurs à aller chercher de meilleurs rendements sur d'autres actifs. A partir du mois d'août, les marchés ont été plus inquiets, à la fois par la situation en Chine, suite à une mini-dévaluation face au dollar, et par la rechute des prix pétroliers pesant sur les producteurs et leurs fournisseurs. Les turbulences du second semestre n'ont pas empêché d'enregistrer de bonnes performances annuelles. Ainsi, le CAC 40 (dividendes réinvestis) a progressé de 11,9 % en 2015 et l'ensemble des actions européennes de 10,3%.

Aux États-Unis, le S&P a affiché une progression de 12,9 % (en euro), principalement grâce à un fort effet change (+ 10,2 %). La hausse du dollar pénalise en effet les entreprises américaines mais elle est très favorable aux investisseurs européens.

Les pays émergents, en revanche, ont vu leurs marchés baisser sur l'année (- 5,2 %), affectés par les turbulences financières en Chine et par la profonde récession du Brésil.

#### **Marché immobilier de bureau**

L'immobilier de bureau français a connu un net engouement en 2015, surtout dans le centre de Paris. Les loyers effectifs restent sous pression, les accompagnements lors des baux nouveaux sont importants. Mais, la baisse des taux de rendement locatifs s'est accélérée, reflétant avec retard la baisse des taux sur les marchés obligataires. Le rendement locatif moyen brut a baissé d'environ 3,5 % à 4 % à Paris, présentant encore une prime substantielle au-dessus des emprunts d'États, dont le rendement réel à 10 ans est légèrement négatif. L'indice

de performance de l'Investment Property Databank (IPD) de l'immobilier d'investissement en France affichait une performance globale de 5,2 % au premier semestre 2015, présageant d'une performance de l'ordre de 10 % sur l'ensemble de l'année 2015, principalement alimentée par la hausse des prix des biens.

### **Marché de l'épargne et de l'assurance vie Niveau d'épargne et de crédits**

Dans sa note de conjoncture de décembre 2015, l'Insee prévoit au final une hausse du taux d'épargne des ménages en 2015 (15,4 % contre 15,1 % en 2014), surtout valable sur le deuxième semestre.

Pour expliquer cette hausse, l'Institut avance la hausse du pouvoir d'achat du revenu (+ 1,7 % en 2015 contre + 1,1 % en 2014) qui ne viendrait pas de la masse salariale (dont la croissance serait d'environ + 1,6 % en 2014 et 2015) mais du ralentissement de la croissance des impôts et des résultats en hausse des entrepreneurs individuels.

Le taux d'épargne financière des ménages (hors épargne immobilière en logements neufs) devrait atteindre 6,6 % sur l'année 2015 contre 6,0 % en 2014.

L'épargne financière augmente ainsi plus vite que l'épargne dans son ensemble en raison de la morosité dans le domaine de l'immobilier neuf (investissement des ménages), toujours impacté par la faiblesse des mises en chantier d'immeubles neufs.

À noter toutefois que les mises en chantier ont recommencé à progresser durant l'été après deux années de baisse.

Ainsi, une tendance haussière du flux de placements financiers des ménages est attendue avec la hausse des revenus et celle du taux d'épargne financière.

Le flux de placements est également impacté par le montant de crédits nets reçus par les ménages. À fin décembre 2015, le flux net d'endettement des ménages était en forte hausse : 42 Md€ contre 22,4 Md€ en 2014 (soit + 19,6 Md€, dont + 16,5 Md€ sur l'immobilier et + 3,0 Md€ sur les crédits à la consommation).

### **Assurance vie en France**

L'assurance vie a connu, au niveau national, une année 2015 favorable marquée principalement par une part grandissante des supports en UC tant en collecte brute qu'en collecte nette.

- La collecte s'établit à 135,3 Md€ et progresse de 4,9 % avec des trimestres très différents : + 3,8 % au 1er trimestre, + 7,9 % au 2ème trimestre, + 2,0 % sur le 3ème trimestre et, enfin, 6,1 % au 4ème trimestre. Les contrats individuels (majoritairement d'épargne) augmentent de 5,4 % tout comme les contrats collectifs (notamment de retraite supplémentaire mais aussi de décès) qui progressent de 0,5 %.

La collecte en UC augmente de 32,4 %, avec + 37,6 % au 1er trimestre, + 41,9 % au 2ème trimestre puis un net ralentissement au 3ème trimestre avec + 27,9 % et + 22,9 % au 4ème trimestre en raison de la moins bonne orientation des marchés à partir de l'été. La collecte des supports euros est pour sa part stable à - 0,2 % sur l'année 2015. Les annonces de baisse des rémunérations des contrats euros (- 26 cts en moyenne selon l'ACPR, le niveau très bas des taux à long terme et la très forte progression de la bourse de Paris en début d'année ont amené les assurés à préférer ces supports risqués aux supports garantis. Le poids des UC dans la collecte s'est établi sur l'année à 20,0 % contre 15,9 % pour toute l'année 2014.

Enfin, les réseaux d'assurances traditionnels ont connu une croissance plus rapide que les réseaux bancaires (+ 6,5 % en 2015 contre + 4,1 % en 2014).

- Les prestations en assurance vie ont connu une croissance de + 4,1 % sur l'année 2015 dont + 3,7 % pour les contrats individuels et + 8,6 % pour les contrats collectifs

Les taux de rachats se sont aujourd'hui stabilisés vers 7,2 % un peu en dessous de leur moyenne de long terme (entre 7,4 % et 8 %).

Il convient toutefois de noter que les prestations ont progressé un peu moins vite au 2ème semestre (+ 3,6 %) qu'au 1er semestre (+ 4,6 %), ce dernier ayant été marqué par un épisode de grippe particulièrement important entraînant une croissance importante des sinistres décès.

- La collecte nette (chiffre d'affaires moins prestations) s'établit ainsi à 24,6 Md€ sur l'année 2015 (contre 22,6 Md€ en 2014, 10,8 Md€ en 2013 et -6,3 Md€ en 2012). Les contrats d'assurance vie individuels captent la grande partie de cette collecte nette (20,6 Md€, contre 4,0 Md€ pour les contrats collectifs). La surprise de l'année vient du fait que les supports UC ont été majoritaires en collecte nette : 54 % contre 46 % aux supports euros (ces derniers, souvent plus anciens, ayant des taux de prestations plus élevés).

- Au final, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie s'établissent à 1 552 Md€ fin décembre 2015, en hausse de 3,9 % depuis fin 2014. Cette évolution provient pour + 1,6 point de la collecte nette, pour + 1,5 point de la rémunération des fonds en euros et pour 0,7 point de la revalorisation des supports UC. Le poids des supports UC dans ces provisions atteint 18,1 % fin décembre 2015 contre 17,3 % fin décembre 2014.

Ces bons indicateurs concernant le marché de l'assurance vie viennent principalement d'une



très forte progression du flux de placements des ménages qui est passé, hors intérêts crédités, de 30,6 Md€ en 2014 à 54,3 Md€ (+ 77 %).

Après plusieurs années de baisses (il était encore à 72 Md€ en 2010), le flux de placements s'est rétabli en 2015 avec la croissance du taux d'épargne (15,4 % en 2015 contre 15,1 % en 2014 selon l'Insee), principalement dans sa composante financière (6,6 % en 2015 contre 6,0 % en 2014), et surtout grâce à la très forte croissance des crédits aidés par des taux d'intérêts historiquement bas. Ces crédits sont ainsi passés de 22,4 Md€ en 2014 à 42 Md€ en 2015 permettant ainsi aux ménages de financer leurs achats immobiliers ou de biens durables par l'emprunt et conservant tout ou partie de leur épargne accumulée.

L'assurance vie a également bénéficié de la faible concurrence des produits d'épargne liquide compte tenu des niveaux très bas de taux d'intérêts. Les Livrets A ont à nouveau connu une collecte nette négative et celle-ci s'est amplifiée (- 9,4 Md€ en 2015 contre - 6,2 Md€ en 2014), notamment depuis la baisse du taux de rémunération à 0,75 % au 1er août. Les autres produits de court terme défiscalisés (livrets de développement durable, livrets d'épargne populaire, livrets jeunes) ont également continué leur décollecte (- 3,4 Md€ en 2015 contre - 2,9 Md€ en 2014). Les livrets soumis à l'impôt, encore plus réactifs aux baisses de taux d'intérêts de court terme, ont connu une décollecte nette de - 6,5 Md€ en 2015 (contre - 3,4 Md€ en 2014).

In fine, l'assurance vie n'aura eu que deux concurrents durant l'année mais à un très haut niveau : les plans d'épargne logement (PEL), d'une part, captant pour 17,5 Md€ de collecte nette, soit près de 71 % de la collecte nette de l'assurance vie, et ce malgré l'abaissement de son taux de rémunération passé de 2,5 % à 2 % en février et les comptes à vue, d'autre part, atteignant en un an + 33,8 Md€, faisant de ces comptes le 1er placement en 2015 en termes de flux nets de collecte (plus de 62 % de la collecte nette totale). Dans un environnement de taux à court et à long terme très bas, les ménages semblent préférer laisser leur épargne en attente dans ces comptes courants.

### Retraite supplémentaire

La contribution additionnelle sur les retraites chapeaux créée par la Loi de Financement de la Sécurité sociale 2015 a été déclarée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel en novembre 2015. La disposition avait été introduite par le Sénat mais le gouvernement n'avait pas soutenu la mesure car il craignait déjà qu'elle soit censurée.

Le courtier en assurances Siaci, l'employeur privé Air Liquide et d'autres entreprises avaient émis en septembre une question prioritaire de constitutionnalité. Ils ont soulevé deux

problèmes : le caractère « confiscatoire » de la taxe, et l'« effet de seuil excessif » qu'elle introduit. Le Conseil constitutionnel n'a retenu que le deuxième.

La contribution additionnelle s'applique sur les retraites chapeaux dont le montant dépasse huit fois le plafond de la Sécurité sociale, c'est-à-dire sur les rentes supérieures à 304 320 € par an. Cette taxe payable par l'employeur est passée de 30 % à 45 %. En soi, ce taux de 45 % n'a pas été jugé insupportable par les sages. Ce qui est censuré, c'est le passage brutal d'une imposition principale de 24 % sur les retraites chapeaux à 45 % à partir d'un certain seuil.

Les parlementaires pourraient donc en théorie retravailler leur amendement pour lisser l'effet de seuil.

En respect des mesures d'étalement de l'impact de la réforme des retraites du 9 novembre 2010 prévues par la recommandation 2011-01 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), l'exercice 2015 supporte la dernière annuité d'étalement ; il n'y a donc plus d'engagement résiduel non provisionné à ce titre à la clôture de l'exercice 2015.

## Environnement de la protection sociale

### a - Équilibres financiers

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'est établi à - 10,7 Md€ en 2015. Ce résultat nettement meilleur que la prévision de - 12,8 Md€ contenue dans la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, correspond à une amélioration de 2,4 Md€ par rapport à 2014. Le déficit a ainsi été divisé par deux par rapport au niveau atteint en 2011 (20,9 Md€).

Dans son ensemble, le régime général enregistre son déficit le plus bas depuis 2002 (soit 6,8 Md€). Les comptes s'améliorent dans toutes les branches du régime général :

- le déficit de la branche famille a été quasiment divisé par deux par rapport à 2014 et retrouve son meilleur niveau depuis 2008 ;
- le solde de la branche vieillesse, dont le déficit est quatre fois inférieur à celui de l'année précédente, se situe désormais à un niveau très proche de l'équilibre, pour la première fois depuis 2004 ;
- le déficit de la branche maladie diminue quant à lui en 2015 pour la deuxième année consécutive ;
- enfin, la branche accidents du travail demeure excédentaire, à un niveau légèrement supérieur à celui de 2014.

Les dépenses ont connu dans leur ensemble une faible progression (+ 1 %), du fait d'une augmentation contenue des dépenses et de l'effet conjugué des réformes des retraites, des mesures d'économie et de modulation des allocations familiales, ainsi que de la régulation

des dépenses de santé. En particulier, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) a une nouvelle fois été respecté en 2015. La progression des dépenses d'assurance maladie a ainsi été limitée à 2 %, soit le niveau le plus modéré depuis 1998, sans transfert de charges vers les patients et sans renoncer à la démarche d'amélioration de la qualité des soins.

#### **b - Retraite de base**

Le 1er janvier 2015 est entré en application le compte de pénibilité. Il est d'abord conçu comme un outil de prévention, pour aider les personnes ayant des métiers pénibles à se réorienter, mais le système permet également de compenser la difficulté du travail par des avantages retraite.

Le compte personnel de prévention de la pénibilité concerne les salariés employés sur des contrats de droit privé. Toutes les formes de contrat de travail sont concernées : CDI, CDD, intérim, emplois saisonniers, temps partiels, contrats aidés.

Ces salariés bénéficient du compte personnel de prévention de la pénibilité dès lors que leur exposition a dépassé le seuil annuel d'au moins un des dix facteurs de risques professionnels inscrits dans le code du travail à la suite des discussions entre les partenaires sociaux en 2008.

Entretemps, les branches professionnelles auront développé des modes d'emploi propres à leurs métiers de façon à faciliter l'application du compte.

Pour chacun de ces facteurs, le seuil d'exposition croise une intensité (mesurée en décibels pour le bruit, en kilogrammes pour les manutentions manuelles de charge...) et une temporalité (mesurée par une durée ou une fréquence). L'élaboration de ces seuils est le fruit d'un travail commun et pluridisciplinaire et d'une concertation menée au printemps 2014 avec les partenaires sociaux.

Lorsque l'employeur déclare à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA) l'exposition d'un salarié à un ou plusieurs facteurs de risque, celle-ci alimente en points le compte du salarié selon un barème défini.

Les projections mettent en évidence un nombre de bénéficiaires potentiels de 1 million en 2015 (sur la base des quatre premiers facteurs de pénibilité), puis 3 millions à partir de 2016 (sur l'ensemble des dix facteurs de pénibilité).

Le compte est personnel : seul le salarié y a accès. Les droits associés aux points qui y figurent lui appartiennent et le suivent tout au long de sa carrière, dans une logique de portabilité, indépendamment des changements d'employeurs et des périodes de non emploi.

Une fois ouvert, le compte n'est clos qu'au moment du départ à la retraite du salarié.

Le nombre total de points cumulables tout au long de la carrière ne peut excéder 100 points.

#### **c - Retraite complémentaire**

Après 13 mois de négociations sur la question essentielle de l'équilibre financier et la pérennité des régimes de retraite complémentaire les partenaires sociaux sont parvenus, le 30 octobre 2015 à un accord. En agissant à la fois sur le niveau des pensions, sur le niveau des cotisations et sur les comportements de départ à la retraite, le nouvel accord associe l'ensemble des parties prenantes : actifs salariés, retraités et entreprises.

Il pose aussi les bases d'un nouveau régime unifié de retraite complémentaire à l'horizon 2019 et prévoit des économies de gestion supplémentaires.

##### **• Les dispositions applicables**

au 1er janvier 2016 :

##### **Dispositions qui concernent les salariés :**

le prix d'achat du point de retraite est augmenté.

##### **Dispositions qui concernent les retraités :**

la date de revalorisation des pensions est décalée au 1er novembre.

##### **Dispositions qui concernent les entreprises :**

la cotisation AGFF est étendue à la tranche C des rémunérations (entre 4 fois et 8 fois le plafond de la Sécurité sociale, soit en 2015 : entre 12 680 € et 25 360 € mensuels).

##### **• Les dispositions applicables**

au 1er janvier 2019 :

##### **Un régime unifié de retraite complémentaire**

sera mis en place au 1er janvier 2019 et reprendra l'ensemble des droits et des obligations des régimes Agirc et Arrco à l'égard de leurs ressortissants. Il contribuera à donner une meilleure lisibilité de la de retraite complémentaire aux salariés et aux entreprises. Ce nouveau régime comportera deux tranches (un taux de cotisation de 6,20 % jusqu'au plafond de la Sécurité sociale et 17 % sur tranche correspondant au salaire compris entre 1 et 8 fois plafonds de la Sécurité sociale) et un taux d'appel des cotisations de 127 % au lieu de 125 %.

##### **De nouvelles économies de gestion**

300 M€ d'économies supplémentaires seront réalisés sur les dépenses de gestion à l'horizon 2022. Au total, entre 2013 et 2022, les coûts de gestion auront été diminués d'un tiers.

##### **Un dispositif de retraite « à la carte »**

Pour les futurs retraités (personnes nées à partir de l'année 1957 qui liquideront

leurs droits à la retraite complémentaire à compter du 1er janvier 2019), les régimes complémentaires mettront en œuvre un système de retraite encourageant la poursuite d'activité dans le cadre d'un dispositif de retraite à la carte.

Ce dispositif prend comme pivot les conditions d'acquisition du taux plein au régime de base.

• **Article 8 de l'ANI du 13 mars 2013 – Mesure 3 : Regroupement des adhésions au sein d'un seul groupe de protection sociale**

L'accord du 13 mars 2013 prévoit dans son article 8, une série de mesures visant à réduire les coûts de gestion de la retraite complémentaire. Parmi celles-ci, la mesure 3 pose le principe d'un regroupement du stock des adhésions des entreprises clientes auprès d'un seul Groupe.

La mise en œuvre de cette mesure s'effectue en deux phases dont la première a pris effet le 1er janvier 2016 avec le regroupement des adhésions des entreprises de 200 salariés au plus.

Au terme de cette première étape, AG2R LA MONDIALE a perdu plus de 6 000 adhérents se traduisant par une perte de dotation de gestion de l'ordre de 2,7 M€.

Cette perte est essentiellement liée à deux décisions politiques :

- le regroupement des adhésions de l'enseignement privé au sein d'Humanis représentant pour AG2R LA MONDIALE une perte de 1 000 entreprises adhérentes, soit plus de 1,1 M€ de dotation de gestion ;
- le regroupement du secteur de l'assurance et des « experts automobiles » auprès de B2V - en compensation du regroupement l'enseignement privé, particulièrement pénalisant pour ce Groupe - soit, une perte pour AG2R LA MONDIALE de 3 200 adhérents représentant près de 1 M€ de dotation de gestion.

**d- Santé**

**d - 1 Le Projet de Loi santé**

Promulguée le 26 janvier 2016, la Loi engage la modernisation nécessaire de notre système de santé autour de trois orientations : le renforcement de la prévention, la réorganisation autour des soins de proximité à partir du médecin généraliste, le développement des droits des patients. Prévention, proximité et soutien aux patients, cela passe aussi par la garantie que chacun, quel que soit son revenu, pourra accéder aux professionnels de santé.

**Axe 1 - Innover pour mieux prévenir**

La Loi de modernisation fait de la prévention le cœur du système de santé : elle organise le déploiement d'un parcours éducatif en santé de la maternelle au lycée, crée de nouveaux outils pour lutter contre le tabagisme, améliore l'information nutritionnelle, combat l'alcoolisation excessive des jeunes, encourage le dépistage des infections sexuellement transmissibles et renforce la réduction des risques, dont les usages de drogues. Les principales mesures de la Loi :

- lutter activement contre le tabagisme : la Loi poursuit cette ambition en mettant en œuvre des mesures essentielles du Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT) : paquets neutres de cigarettes, interdiction de fumer en voiture en présence d'enfants., interdiction de fumer dans les espaces publics de jeux, meilleur remboursement du sevrage tabagique ;
- favoriser les dépistages des maladies sexuellement transmissibles et la réduction des risques, avec, notamment, l'expérimentation de salles de consommation à moindre risque pour les usagers de drogues ;
- améliorer l'information nutritionnelle sur les emballages alimentaires en la rendant plus simple, plus synthétique et plus accessible ;
- désigner un médecin traitant pour les enfants de 0 à 16 ans pour suivre régulièrement leur état de santé, identifier le plus tôt possible les signes précurseurs de l'obésité, les troubles de l'apprentissage ou les conduites addictives.

**Axe 2 - Innover pour mieux soigner en proximité**

La Loi recentre le système de santé sur les soins de proximité et engage le "virage ambulatoire" que les professionnels demandent depuis longtemps. Dans cette perspective, elle encourage le développement d'une médecine de proximité, facilite l'accès aux soins avec la mise en place du tiers payant chez le médecin, améliore l'information des usagers sur l'offre de soins de proximité, en particulier sur les plages de garde, donne aux professionnels de santé les outils pour assurer un suivi efficace de leurs patients et renforce le service public hospitalier.

Les principales mesures de la Loi de modernisation de notre système de santé :

**Faciliter l'accès aux soins**

- Mettre en place le tiers payant chez le médecin pour permettre à tous les Français de se faire soigner, notamment s'ils ont des difficultés pour avancer le prix de la consultation.

### **Améliorer l'information des usagers sur l'offre de soins de proximité**

- Créer un numéro d'appel national de garde pour joindre un médecin de garde pendant les heures de fermeture des cabinets médicaux ;
- élargir la compétence de certaines professions au service des grandes priorités de service public : reconnaissance du métier d'infirmier clinicien, possibilité pour les sages-femmes de vacciner l'entourage des femmes et des nouveau-nés, possibilité pour les médecins du travail, les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes, les masseurs-kinésithérapeutes et les infirmiers de prescrire des substituts nicotiques.

### **Donner aux professionnels les outils pour suivre leurs patients**

- Relancer le Dossier Médical Partagé (DMP) pour qu'à chaque étape de la prise en charge, les professionnels et les patients aient accès à l'ensemble des informations médicales.

### **Axe 3 - Innover pour renforcer les droits et la sécurité des patients**

La Loi crée de nouveaux droits concrets pour les patients. Elle instaure un droit à l'oubli pour les anciens malades de certaines pathologies lourdes et rend plus effectif l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sur l'ensemble du territoire. Elle prend des mesures fortes pour faire progresser la démocratie sanitaire, comme l'ouverture des données de santé, l'association des usagers au fonctionnement des agences sanitaires et la transparence sur les liens d'intérêts entre médecins et industries de santé. Elle renforce enfin la sécurité des patients en leur apportant de nouvelles garanties sur l'approvisionnement et le contrôle des médicaments et en leur permettant de se défendre collectivement face à certains préjudices subis dans le domaine sanitaire (action de groupe) :

- Créer un droit à l'oubli pour les anciens malades du cancer et d'autres pathologies lourdes : en particulier, les personnes ayant souffert d'un cancer pédiatrique n'auront plus à déclarer leur maladie 5 ans après la fin du protocole thérapeutique ;
- instaurer l'action de groupe en santé pour permettre aux usagers de se défendre collectivement en cas de préjudice subi dans le domaine de la santé ;
- améliorer l'accès à l'IVG sur l'ensemble du territoire, avec la suppression du délai minimal de réflexion pour avorter, la possibilité de réaliser des IVG instrumentales en centres de santé et la possibilité pour les sages-femmes de pratiquer des IVG médicamenteuses ;
- accroître la sécurité des médicaments et des dispositifs médicaux, en luttant contre les ruptures d'approvisionnement et en renforçant le suivi et la traçabilité ;

- ouvrir l'accès aux données de santé, notamment celles issues des feuilles de soins, pour développer de nouveaux services, mais aussi faciliter la recherche et l'innovation, dans le respect de la vie privée dans le domaine de la santé.

### **d-2 Dépenses de santé**

Après une croissance de + 3,3 % en 2014, le rythme annuel de croissance des dépenses de santé, porté par les remboursements de soins de ville, ralentit à + 2,0 % sur l'année 2015, en données corrigées des jours ouvrés et des variations saisonnières.

À fin décembre 2015, les dépenses de soins de ville augmentent de + 2,4 %, en diminution par rapport à l'ensemble de l'année 2014. Cette évolution est principalement liée au retour à une croissance plus modérée des remboursements des médicaments rétrocedés.

Les dépenses d'honoraires médicaux et dentaires progressent de 2,8 %, soit une évolution quasi similaire à celle observée en 2014.

Les honoraires de médecine générale augmentent de 1,3 % sur l'année 2015 après une croissance de 3 % par an les deux années précédentes. Ce ralentissement provient de la fin de l'effet des revalorisations introduites en 2013. La progression est plus soutenue en médecine spécialisée avec un taux de croissance de + 3,4 %, porté par le dynamisme des actes techniques (69 % des soins de spécialistes). Les remboursements de soins dentaires progressent de 2,7 % à fin décembre 2015, après deux années relativement stables. Cette croissance est liée à l'effet des revalorisations introduites en 2014.

Le rythme de croissance des remboursements de soins d'auxiliaires médicaux, en diminution par rapport à 2014, reste soutenu à + 4,8 %, en raison notamment de l'évolution des soins infirmiers (+ 5,9 % à fin décembre 2015). L'évolution des soins de masso-kinésithérapie est plus modérée avec + 3,1 % sur la même période (contre + 5,0 % en 2014). L'évolution des dépenses d'indemnités journalières à + 3,1 % au cours des douze mois de l'année est également en repli par rapport à l'année 2014.

L'évolution des dépenses de produits de santé, à + 1,2 %, accuse un repli de 3,7 points entre 2014 et 2015. À noter que ce repli intervient après la très forte croissance en 2014 (+ 66,9 %) des médicaments rétrocedables, c'est-à-dire des médicaments délivrés par les hôpitaux uniquement à des patients non hospitalisés (croissance notamment liée à l'arrivée de nouveaux médicaments efficaces moins onéreux contre l'hépatite C). Bien que toujours élevée sur l'année (+ 4,7 %), la croissance des médicaments rétrocedés enregistre un

net ralentissement depuis le début de l'été (le montant remboursé des médicaments rétrocédés perd 36,0 % sur le seul mois de septembre 2015 comparé à septembre 2014, - 27,8 % en octobre et - 19,2 % en novembre).

L'évolution des remboursements des autres produits de santé, notamment ceux inscrits sur la liste des produits et prestations remboursés reste de son côté dynamique à + 5,7%. Les remboursements de médicaments délivrés en ville évoluent de - 0,5%, tendance observée depuis 2013 sous l'effet des mesures de régulation des dépenses de ce poste.

Enfin, l'évolution des soins en structure hospitalière se tasse par rapport à l'année 2014, avec un taux de croissance de + 1,6 % sur l'année 2015. Les dépenses en secteur public progressent de 2,3 % quand en secteur privé l'évolution reste stable à - 0,1 %.

Les versements aux établissements médicaux sociaux augmentent de 1,9 % réparti entre + 1,6 % pour les structures dédiées aux personnes en situation de handicap et + 2,4 % pour les structures dédiées aux personnes âgées.

A compter du 1er juin 2015, les droits relatifs à la portabilité des garanties Prévoyance, définis par la Loi sur la Sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, sont entrés en vigueur. Le dispositif de maintien des garanties, tant Santé (mis en place au 1er juillet 2014), que Prévoyance en cas de cessation du contrat de travail est donc entré en application complète.

## 2-2 L'activité du groupe

Acteur majeur de la protection sociale en France, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs :

- en tant que Groupe de protection sociale, son activité s'inscrit dans le long terme ; la longévité de La Mondiale (110 ans) et d'AG2R Prévoyance (64 ans), témoigne de la stabilité de son modèle économique ;
- une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ;
- des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.

Tous ces fondamentaux permettent de maintenir les objectifs de performance dans un environnement économique et financier instable. Ainsi, le niveau de résultat net consolidé est satisfaisant à plus de 299 M€ et un ratio de couverture de la marge de solvabilité (normes françaises) s'élevant à 2,85 en tenant compte des plus-values latentes admissibles sur les actifs au 31 décembre 2015, et des encours gérés en nette progression (+ 8,7 % hors participations aux bénéficiaires (PB) et + 5,7 % avec PB).

La Sgam enregistre aussi bien un résultat positif en assurance vie (+ 191 M€) qu'en prévoyance santé (+ 61 M€).

SGAM AG2R LA MONDIALE a réalisé plus de 1,4 Md€ de résultat sur les cinq dernières années portant ses capitaux propres à 5,2 Md€ qui ont plus que triplé en 7 ans (taux de croissance annuel moyen de +17,9 %) avec un rendement moyen de 8,0 % par an.

Avec un chiffre d'affaires global de 10,3 Md€ de cotisations au titre des activités d'assurance, SGAM AG2R LA MONDIALE occupe des positions fortes sur les marchés de l'épargne, de la retraite supplémentaire collective, de la retraite individuelle "Madelin", de la prévoyance et de la santé.

Le chiffre d'affaires s'est réparti entre les différents marchés de la façon suivante : 18 % en retraite, 47 % en épargne, 14 % en prévoyance et 20 % en santé. Par rapport à 2014, la part de l'épargne a diminué au détriment des autres activités.

La notation de solidité financière d'AG2R Prévoyance (désormais AG2R Réunica Prévoyance), de La Mondiale et de Prima a été révisée par l'agence Standard & Poor's (S&P) à la hausse passant de BBB+ perspective positive à A- perspective stable. Cette note souligne les efforts réalisés par le Groupe en matière de renforcement de sa solvabilité, de la fongibilité de son capital, des étapes engagées vers la constitution d'un groupe prudentiel, de sa politique prudente de gestion des risques, en particulier dans une période de taux d'intérêt historiquement bas. Elle salue également l'amélioration des équilibres techniques en prévoyance et en santé ainsi que la maîtrise des évolutions réglementaires (ANI, fin des désignations, etc.). S&P encourage AG2R LA MONDIALE à poursuivre dans cette voie.

« ...Enfin, avec le renforcement de son pôle mutualiste et le partenariat noué avec CNP Assurances, AG2R LA MONDIALE s'est donné les moyens de participer activement à la recomposition des secteurs de la protection sociale et de la gestion des patrimoines », a déclaré André Renaudin, Directeur général, lors de la conférence de presse organisée le 3 mai 2016.

### Plan d'entreprise : « Élan 2018 »

« Élan 2018 » est le nouveau plan d'entreprise d'AG2R LA MONDIALE. Élan, parce qu'il implique du rythme, de l'ampleur, du souffle mais aussi de la rigueur et de la méthode. 2018, pour signifier que le Groupe reste en « départ lancé » et qu'à ce premier plan triennal succèdera un second avec de nouvelles ambitions.



« Élan 2018 » restera le plan fondateur du nouvel AG2R LA MONDIALE. Il s'appuie sur 4 piliers, qu'il s'agira de renforcer encore : proximité, légitimité, solidité et cohésion.

L'identification des objectifs du plan d'entreprise a été finalisée fin 2014 autour de ces quatre fondamentaux en regard de l'ambition stratégique du Groupe de devenir « le Groupe référent en protection sociale et assurance de personnes ».

### Proximité

Les réalisations 2015 des objectifs tracés avec les clients, les partenaires et les équipes s'articulent autour, du renforcement de la connaissance clients (par le déploiement progressif d'un accès partagé aux informations clients et la mise en place du référentiel client Groupe unique), de la mise en production d'un outil de vente directement connecté aux systèmes de gestion, du développement du canal Internet (relations avec les banques partenaires en épargne patrimoniale, intégration de services numériques au sein de l'espace client unique en retraite supplémentaire), du renforcement du maillage territorial par le rapprochement des réseaux commerciaux d'origine ARPEGE, RÉUNICA et AG2R LA MONDIALE (management, offre, processus et outils uniques), de la nomination de « référents épargne retraite entreprise » dans chaque région pour renforcer le suivi des portefeuilles, et de la création des réunions territoriales pour renforcer la présence du Groupe et des administrateurs au sein des territoires.

### Légitimité

Les objectifs en la matière sur les métiers de la retraite et de l'assurance de personnes doivent permettre à notre Groupe d'être perçu comme le partenaire naturel sur ces marchés. En 2015, les avancées opérées portent sur la formalisation de la politique environnementale (par la réalisation du Bilan carbone AG2R LA MONDIALE, avec une empreinte carbone qui a diminué de 13 % en trois ans), sur le développement de la politique d'investissement socialement responsable via une réflexion sur les labels Investissement Socialement Responsable (ISR), la transition énergétique et l'empreinte carbone des investissements, et sur la préparation d'une démarche transverse ISR-RSE (responsabilité sociétale des entreprises) pour le Groupe qui impliquerait une déclinaison à la politique produits. Les réalisations 2015 en retraite supplémentaire ont porté sur la mutualisation des « meilleures pratiques » à l'ensemble de la gamme existante et sur le renforcement des positions concurrentielles avec la signature de l'accord de partenariat avec CNP Assurances. Le positionnement concurrentiel est également conforté en santé et en prévoyance, à la suite des rapprochements (RÉUNICA, ViaSanté).

### Solidité

La solidité financière est à renforcer face à un environnement qui peut devenir moins favorable et une pression réglementaire qui ne cesse de s'accroître.

En 2015, la préoccupation de renforcement des équilibres techniques et de maîtrise des besoins en fonds propres s'est concrétisée par des actions encourageantes d'amélioration du mix UC/€ en épargne et retraite supplémentaire. La politique de souscription, d'indexation, le traitement des résiliations et la poursuite des grands projets de rationalisation (outils, portefeuilles, gammes), contribuent également à cet objectif en santé prévoyance.

Il faut noter aussi au plan de la consolidation opérationnelle et de la maîtrise des coûts, la mise en œuvre des mesures liées à l'article 8 de l'ANI de mars 2013 conformément au planning en retraite complémentaire, et le lancement des travaux de convergence des infrastructures de systèmes d'informations (SI) et des SI métiers. Les objectifs de solidité intègrent également la prise en compte des contraintes réglementaires (notamment la Déclaration sociale nominative (DSN), les contrats responsables, la fusion des taxes, la généralisation de la complémentaire santé ainsi que la gestion des bénéficiaires, le devoir de conseil, les contrats en déshérence et la lutte anti-blanchiment en épargne et retraite supplémentaire).

Enfin, les travaux ont été largement engagés afin de faire converger le Groupe vers une structure de Groupe prudentiel au sens du référentiel Solvabilité 2.

### Cohésion

Les objectifs en matière de cohésion visent à rassembler les collaborateurs originaires de chacun des groupes AG2R LA MONDIALE et RÉUNICA autour d'une organisation unifiée. Les principales actions 2015 ont concerné l'optimisation de l'organisation corporate, le renforcement de la cohésion des équipes et l'adaptation des ressources humaines aux enjeux (avec notamment les négociations autour du nouveau statut unique pour les collaborateurs du GIE AG2R RÉUNICA, l'harmonisation de la politique et des outils RH, des actions de formation des collaborateurs à la transformation digitale). Enfin, la rationalisation des implantations immobilières contribue également à ces objectifs de cohésion.

### Activité du Groupe : Quelques chiffres

#### Vie Épargne

Les cotisations en assurance vie épargne s'établissent au 31 décembre 2015 à 4,8 Md€, en baisse de 17,7 %, soit environ 1,0 Md€ de collecte de moins qu'en 2014. Cette diminution est en grande partie souhaitée par le Groupe afin de limiter les affaires nouvelles sur des supports en euros et ainsi limiter l'effet de dilution du rendement de l'actif

général en raison du niveau très bas des taux obligataires.

La Mondiale Partenaire (LMP) affiche une collecte en épargne en diminution annuelle de 26,9 % avec un 4<sup>ème</sup> trimestre plus dynamique que les autres (- 18 % sur le 1<sup>er</sup> trimestre, - 38 % sur le 2<sup>ème</sup> trimestre, puis - 41 % sur le 3<sup>ème</sup> trimestre et enfin - 2,4 % sur le 4<sup>ème</sup> trimestre). Cette baisse de chiffre d'affaires ne concerne que les cotisations sur supports euros qui diminuent de 38 % sur l'année 2015. Les primes sur supports en UC augmentent pour leur part de 22 %.

Les opérations commerciales (taux de rémunération plus élevé sur la partie en supports euros sous condition de souscription d'une partie de la cotisation sur supports UC) ont progressé de 70 % par rapport à l'année 2014. La part UC des contrats souscrits dans le cadre de ces opérations commerciales représenterait 33 % contre 32 % en 2014.

La collecte au 31 décembre 2015 en épargne de La Mondiale augmente de 13 %. Les contrats de vie individuelle qui comprennent des garanties de prévoyance et d'épargne diminuent de 12 %, alors que les contrats strictement d'épargne progressent de 17 %, avec une forte croissance du produit Vivépargne II (+ 20 %).

La provision pour participation aux excédents a été dotée à hauteur de 701 M€ (contre 151 M€ en 2014) permettant ainsi de faire face à un environnement de taux bas durable en pilotant les baisses futures de rendement des contrats. Fin 2015, la provision pour participation aux excédents représentait 3,1 % des provisions en supports euros.

La rémunération moyenne des contrats de La Mondiale reste supérieure à la moyenne du marché (2,64 % contre 2,3 %).

Ainsi, l'activité vie épargne des entités françaises sous-performe le marché (- 22,9 % pour le Groupe contre + 5,4 % pour les contrats d'assurance vie à adhésion individuelle du marché FFSA).

En ce qui concerne La Mondiale Europartner (LMEP), la collecte est en diminution de 10,6 % au 31 décembre 2015. Sur l'année cette baisse ne concerne que la collecte sur supports euros (- 26 %). Cependant, contrairement aux trois premiers trimestres qui affichent une collecte en diminution, la collecte du 4<sup>ème</sup> trimestre a progressé de 26 % (+ 33 % pour les UC et + 24 % pour les euros).

La part des supports en UC dans le chiffre d'affaires, toutes entités confondues c'est-à-dire principalement en épargne patrimoniale, est en augmentation de 12 points et représente environ 35 % de la collecte vie épargne contre 23 % en 2014.

La part des supports en euros dans le chiffre d'affaires épargne de La Mondiale, c'est-à-dire sur l'épargne « retail », passe de 8 % en 2014 à 12 % en 2015 (+ 4 points).

Les prestations épargne progressent de 9 % en 2015 (en normes françaises) par rapport au 31 décembre 2014, tirées par celles de LMEP (+ 36 %) tandis que celles de LMP restent stables. Pour l'ensemble du marché, la FFSA indique une hausse des prestations de 3,7 % sur le marché individuel.

La collecte nette en épargne (normes françaises) est ainsi largement positive pour le Groupe à 1,4 Md€ (contre 2,7 Md€ en 2014), dont 0,6 Md€ pour la collecte nette en euros (2,2 Md€ en 2014) et 0,8 Md€ pour la collecte nette en UC.

### **Vie retraite (retraite supplémentaire)**

À titre indicatif, les données 2014 sont présentées proforma 2015 afin de tenir compte de l'entrée en combinaison des entités de Réunica au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En retraite supplémentaire, le chiffre d'affaires combiné atteint 1 852 M€ (+ 3,9 % par rapport à 2014). Cette évolution tient compte de la non-reconduction en 2015 de cotisations au titre des indemnités de fin de carrière (IFC) dans le périmètre Réunica mais tient également compte d'entrées de portefeuille non récurrentes.

Sur la retraite « Grands Comptes » (Ariale assurance, La Mondiale et La Mondiale Europartner), la collecte progresse de + 8,0 % après retraitement des éléments ci-dessus, avec notamment une croissance des contrats article 83 de + 10 %, et un niveau de versements individuels facultatifs très important (38 M€, + 22 %). Les contrats d'IFC reculent de 34 % avec un niveau de cotisations de 64 M€ alors que les contrats article 39 et préretraite progressent de plus de 36 % avec un chiffre d'affaires de 167 M€.

Sur la retraite La Mondiale, orientée vers les travailleurs non-salariés (TNS) ou les très petites entreprises (TPE), le chiffre d'affaires progresse de 4,6 % après une année 2014 atone. Les contrats de retraite collective sont en hausse (+ 1,4 %), tout comme les contrats de retraite individuelle, principalement les contrats de retraite « Madelin » à destination des travailleurs non-salariés, qui sont en hausse de + 5,4 %. Ce retour à une tendance nettement positive pour les « Madelin » retraite constitue une bonne nouvelle après une année 2014 marquée par une stabilité pour le Groupe. Il est à noter que, contrairement à 2014 où le Groupe avait nettement surperformé le marché (stabilité pour AG2R LA MONDIALE contre un marché FFSA en baisse de 7 %), la performance 2015 du Groupe est en ligne avec le marché (+ 4 % selon la FFSA).

Les prestations en retraite sont en hausse de 3,7 % après retraitement. Les prestations

des contrats retraite assurés par La Mondiale Mutuelle (hors LME) sont en hausse de 2 %, tout comme celles de la retraite collective grands comptes qui augmentent de près de 6 %. À noter qu'au niveau du marché, la FFSA indique une hausse des prestations de l'ordre de 8,6 % en assurance collective sur l'année 2015, après une baisse de 1,3 % en 2014.

La collecte nette en retraite supplémentaire reste ainsi nettement positive à 845 M€ et progresse de 3 % environ.

### Santé

Avec 2 081 M€ en 2015, les cotisations en santé ont globalement baissé de 4,1 % avec - 4,8 % en santé collective et - 2,9 % en santé individuelle.

La diminution en santé collective sur le périmètre AG2R (hors RÉUNICA) (- 5,0 %) s'explique principalement par la non-réurrence en 2015 d'événements exceptionnels de 2014, notamment un versement d'un fonds de réserve d'une importante CCN à AG2R Prévoyance. Hors ces éléments exceptionnels, la santé collective serait en légère baisse de 0,6 %. Cette légère baisse même hors exceptionnels, atypique au regard de l'historique sur le périmètre AG2R, est due à des indexations à + 2,7 % en moyenne (prenant en compte la portabilité) qui compensent un solde de souscription de - 38 M€, revu à la baisse sur le segment CCN. En effet, l'arrivée de nouvelles branches attendues pour 2015, interviendra finalement en 2016 en raison des délais de mise en place des accords de branche.

Sur le périmètre ex-Réunica, le chiffre d'affaires en santé collective ressort en baisse (- 4,4 %). D'importantes résiliations fin 2014 ont été réalisées, associées à une forte diminution des acceptations qui conduisent notamment à une baisse de la santé sur l'institution ex-Réunica Prévoyance (- 9,2 %). ARPEGE Prévoyance devrait voir son activité santé, essentiellement collective, progresser de + 6,8 %.

Au niveau de la santé individuelle, le chiffre d'affaires est en baisse de 3,3 % sur le périmètre AG2R (hors RÉUNICA).

Le portefeuille historique ViaSanté Mutuelle perdrait 6 M€ tandis que pour les autres portefeuilles individuels du périmètre AG2R (hors RÉUNICA), les indexations (+ 3,8 %) n'ont pas compensé un solde de souscription de 34 M€.

Sur le périmètre historique Réunica, le chiffre d'affaires en santé individuelle (environ 154 M€) est en baisse de 2,0 %. Le chiffre d'affaires individuel de ex-Réunica Prévoyance varie de - 9,2 %, avec une indexation tarifaire moyenne autour de + 1,2 % et l'érosion naturelle de son groupe fermé, tandis que le portefeuille individuel de Réunica Mutuelle évolue de 1,6 % et celui Muta Santé serait stable.

### Prévoyance

La progression (+ 25,3 %, dont + 26,7 % en collectif et + 15,2 % en individuel) s'explique en grande partie par l'intégration de Réunica. Là encore l'attention du Groupe s'est portée en priorité sur les équilibres techniques mis à mal notamment par les baisses de taux techniques consécutifs à la baisse des taux de long terme. Par ailleurs, l'activité a été favorisée en 2015 par d'importantes entrées en portefeuille.

L'évolution des cotisations en prévoyance (1 479 M€) est de + 6,8 % avec une augmentation en prévoyance collective (+ 7,9 %) et une baisse de - 1,2 % en individuel.

La forte évolution de la prévoyance collective s'explique avant tout par les impacts exceptionnels, notamment des entrées de portefeuille (+ 88 M€ en 2015 contre + 5 M€ en 2014).

Hors ces impacts, la croissance de la prévoyance collective est ramenée à + 3,2 %.

L'évolution hors exceptionnels sur le périmètre historique d'AG2R Prévoyance est du même ordre de grandeur et tient compte d'une progression moyenne annuelle des salaires de + 1,6 %, de cotisations supplémentaires générées par les indexations liées à la portabilité pour un montant annualisé de + 11 M€, de redressements tarifaires pour un montant annuel de + 7 M€ et d'un montant d'affaires nouvelles pour l'année inférieur de - 23 M€ au montant des résiliations dont - 17 M€ sur le portefeuille sur-mesure.

À noter que le chiffre d'affaires intègre + 1,8 M€ de reprise du portefeuille d'AG2R Macif Prévoyance au 1er janvier 2015. Les Assemblées générales de fin mai 2015 ont approuvé la dissolution de l'IP AG2R Macif Prévoyance avec transfert de la totalité du portefeuille vers Réunica Prévoyance, ce qui a pour conséquence une augmentation du chiffre d'affaires en affaires directes pour un montant de + 2,9 M€ contre une baisse des acceptations (- 1,1 M€) puisque les affaires nouvelles conclues par AG2R Macif Prévoyance étaient auparavant acceptées à hauteur de 50 % par AG2R Prévoyance.

Sur le périmètre historique de Réunica, une évolution de + 3,5 % est observée avec une reprise sur un accord de branche qui est en augmentation (+ 5,5 %) entre 2014 et 2015 et une évolution également conséquente sur le chiffre d'affaires de l'entité ARPEGE Prévoyance (+ 4,6 %).

En prévoyance individuelle sur le périmètre de La Mondiale, la baisse atteint 0,8 % en partie avec l'arrêt du versement des primes uniques sur les contrats obsèques de La Mondiale. Sur le reste du périmètre (AG2R et Réunica), la baisse est de 1,7 % en prévoyance individuelle notamment en



raison de l'érosion régulière de la dépendance chez Prima.

La poursuite de la baisse des taux longs conduit à la baisse des taux techniques maximaux qu'AG2R Réunica Prévoyance peut réglementairement retenir pour le calcul des provisions techniques ; ainsi, pour les risques Vie, le taux technique retenu est passé de 0,75 % à fin 2014 à 0,5 % à fin 2015.

Pour les risques Non Vie, le taux retenu à l'inventaire 2015 a été fixé à 0,75 % (contre 1,5 % à fin 2014) pour tenir compte de l'impact de la baisse déjà constatée et d'une poursuite de celle-ci sur 2016. Le Groupe entend ainsi poursuivre sa gestion prudente du risque de taux.

Dans le domaine de la prévoyance, la baisse des taux a entraîné une nouvelle diminution des taux techniques, augmentant de fait les provisions techniques correspondantes. Cet impact négatif a été absorbé par une bonne adéquation actif-passif et la réalisation de plus-values obligataires. Hors effet de baisse des taux, les ratios de sinistralité nets de réassurance en santé et en prévoyance s'améliorent passant de 86,2 % en 2014 à 84 % en 2015.

#### Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités comprend :

- des produits nets bancaires des activités de gestion d'Agicam et de Prado Épargne pour 79 M€ ;
- des cotisations IARD pour 6 M€ ;
- des commissions de courtage et autres refacturations faites aux clients externes pour 4 M€.

**En matière de gestion financière,** La politique d'allocations d'actifs en 2015 reste guidée par les contraintes actif-passif ainsi que par les conditions de marché. L'éclairage Solvabilité 2 reste un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les projections réalisées en matière de charge en capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations, et, au sein de cette classe d'actifs, les obligations gouvernementales et les obligations sécurisées.

Sur la partie obligataire, la duration a été légèrement diminuée en raison principalement de l'ajustement du programme de Forward réalisé en mars 2015 par La Mondiale. Compte-tenu de la faiblesse des taux cette année, le programme n'a été réinvesti qu'en partie (à partir de juillet 2015) et devrait à nouveau être alimenté en 2016.

En parallèle, les contraintes actif-passif ainsi que la forme de la courbe des taux ont milité pour un allègement des expositions à court-terme afin de renforcer les positions à long-terme. L'allocation des cash-flows en 2015 a toujours été orientée vers les obligations et les actions

avec une tendance à alléger les placements en trésorerie.

Par ailleurs, la faiblesse des taux monétaires a conduit le Groupe à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif.

L'évolution constatée sur la trésorerie de La Mondiale répond au fait que l'encours a été ponctuellement élevé en fin d'année 2014 suite à l'émission obligataire de 500 M€ ainsi qu'au montant particulièrement important à cette date des sommes reçues en garantie dans le cadre des opérations à terme (forwards, swaps,...).

En 2015, le Groupe a continué de privilégier les valeurs de qualité et a effectué la plupart de ses placements en direct. De même que les années précédentes, la répartition des actifs en stock a continué de privilégier les obligations. Par ailleurs, les contraintes de solvabilité ont également milité pour une limitation des investissements dans le domaine immobilier.

La bonne diversification des portefeuilles d'actifs de La Mondiale et d'AG2R Réunica Prévoyance a permis d'éviter qu'elles soient en situation de devoir constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE), et ce depuis le début de la crise en 2008.

La répartition des actifs en euros de SGAM AG2R LA MONDIALE au 31 décembre 2015 continue à favoriser les placements obligataires qui diminuent légèrement à 80 % ; les actions évoluent à 8 %, l'immobilier stagne à environ 4 % et les autres actifs stagnent à 8 %.

#### 2-3 LES COMPTES COMBINÉS

Les comptes combinés de la SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis conformément aux normes International Financial Reporting Standard (IFRS).

L'évolution du périmètre de combinaison porte sur les éléments suivants :

L'année 2015 a été marquée par l'entrée dans le périmètre de combinaison AG2R et donc SGAM AG2R LA MONDIALE des entités de l'ex-périmètre RÉUNICA :

- deux institutions de prévoyance : Réunica Prévoyance et ARPEGE Prévoyance ;
- deux mutuelles : Réunica Mutuelle et Muta Santé ;
- des SCI : Ampère Villiers, France Michelet, Le Masséna, les Agapanthes de l'Estérel, les Chanterelles, Parc Braun, Seine Doumer ;
- des SAS : Hôtel Ampère, Le Masséna, les Agapanthes de l'Estérel ;
- un cabinet de courtage : STAM EC.

Le passage aux normes IFRS de ces entités s'est fait au 1er janvier 2015.

Au 30 septembre 2015, La Mondiale a acquis la société immobilière REAUMUR (SAS) qui détient l'immeuble situé au 82-92 rue Réaumur à Paris. Toujours dans le domaine immobilier, a été créée fin 2015 la société AGLM Immo (SAS) détenue par La Mondiale. Cette structure est sans immeuble au 31 décembre 2015.

L'année 2015 a vu la fusion de deux IP du périmètre : Réunica Prévoyance par AG2R Prévoyance ensuite renommée AG2R RÉUNICA Prévoyance.

Toujours dans un contexte de rationalisation et de simplification des structures, elle a également connu la fusion avec ViaSanté des entités :

- Mutualis et Mutuelle du Midi ;
- Mutuelle du Livre (non combinée auparavant).

L'année 2015 a également vu la fusion de La Mondiale Direct dans La Mondiale (fusion-absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2015) ainsi que l'absorption de la holding La Mondiale Participations dans La Mondiale au 1er août 2015. En effet, l'accord conclu entre La Mondiale et AEGON s'est matérialisé par l'acquisition par La Mondiale de la participation de 35 % d'AEGON dans la Mondiale Participations. La transaction a été effective en mars 2015 et l'opération a valorisé La Mondiale Participations à 1,0 milliard d'euros. Après cette transaction et la fusion de La Mondiale Participations dans La Mondiale, celle-ci détient en direct, au 31 décembre 2015, 100 % des entités Arial assurance, La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner.

En termes d'activité, le chiffre d'affaires de SGAM AG2R LA MONDIALE s'établit en 2015 à 10 308 M€ contre 10 618 M€ en 2014, soit une diminution de 3 %. Il faut noter que les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel s'établit à 410 M€ en 2015 pour 425 M€ en 2014. Au final, le résultat net de l'ensemble combiné ressort à 299 M€ contre 309 M€ en 2014 (le résultat part du Groupe de SGAM AG2R LA MONDIALE atteint 299 M€ en 2015 contre 283 M€ en 2014).

Les principaux retraitements de consolidation ayant un impact sur le résultat concernent la réserve de capitalisation ainsi que la revalorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur. Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le reclassement des prêts super-subordonnés à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations). Les capitaux propres totaux sont de 5 257 M€ au 31 décembre 2015 et s'inscrivent en hausse significative de 14 %, liée notamment à l'entrée de l'ex-périmètre RÉUNICA.

La couverture du besoin de marge de solvabilité du Groupe (calculé selon les principes réglementaires et suivant les normes comptables françaises) s'élève à 1,66 avec les seuls fonds propres, en progression par rapport à l'année dernière, malgré l'augmentation du besoin de marge. En tenant compte des plus-values latentes, le ratio de couverture atteint 2,85, stable comparé à 2014.

Les encours gérés s'établissent à 79 324 M€ (hors participation aux bénéfices différée) contre 73 006 M€ en 2014, soit une augmentation de 8,7 %. Cette évolution s'explique par deux mouvements complémentaires, à savoir une augmentation de 8,1 % des passifs techniques en euros et une hausse de 10,3 % des passifs techniques en UC. La part relative aux engagements en UC est désormais de 21 066 M€, soit 27 % du total des passifs techniques (hors participation aux bénéfices différée), pourcentage stable par rapport à 2014. En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 6 % pour atteindre 92 157 M€ à fin 2015.

### Les événements postérieurs à la clôture

Les groupes AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances ont conclu le 15 décembre 2015 un accord de partenariat sur leurs activités de retraite supplémentaire.

L'opération va se réaliser au 1er avril 2016 par un apport de portefeuilles par chacun des deux partenaires à Arial assurance, filiale de La Mondiale, et l'entrée de CNP Assurances dans son capital à hauteur de 40 %. Arial assurance sera renommée « ARIAL CNP ASSURANCES » à cette même date. Filiale commune détenue à 60 % par La Mondiale et 40 % par CNP Assurances, elle deviendra un acteur de référence de l'épargne retraite entreprise.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et le 14 avril 2016, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### 3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Le périmètre La Mondiale va connaître en 2016 un événement majeur dans la mise en œuvre du partenariat avec CNP Assurances.

A la suite d'un contrat cadre de partenariat signé le 15 décembre 2015, CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE ont annoncé le 4 avril 2016 le démarrage opérationnel de leur partenariat stratégique dans le domaine de la retraite supplémentaire d'entreprise, au sein d'une filiale commune baptisée ARIAL CNP ASSURANCES. L'opération a reçu l'approbation de l'ACPR et de l'Autorité de la concurrence (ADLC). ARIAL CNP ASSURANCES regroupe les équipes, les outils et les portefeuilles d'activité des deux partenaires et entend devenir l'acteur de référence de l'épargne retraite entreprise. La filiale commune d'AG2R LA MONDIALE et de CNP Assurances a vocation à gérer les régimes de retraite supplémentaire de près de 20 000 entreprises, de la PME aux leaders du CAC40, soit environ 12 Md€ d'encours gérés. Elle s'appuiera, pour son développement, sur la solidité financière et les expertises de ses deux actionnaires : AG2R LA MONDIALE, 1er groupe

de protection sociale et leader de la retraite complémentaire, et CNP Assurances, 1er assureur de personnes en France.

La gouvernance d'ARIAL CNP ASSURANCES reflète l'équilibre entre les deux groupes au sein de la filiale commune : la composition du Conseil d'administration est représentative des poids respectifs des deux partenaires, la présidence est assurée par Frédéric Lavenir, Directeur général de CNP Assurances, et la vice-présidence par André Renaudin, Directeur général d'AG2R LA MONDIALE. La Direction opérationnelle se partage entre Patrice Bonin, Directeur général d'ARIAL CNP ASSURANCES et précédemment Président du Directoire d'Arial assurance, et Yann Illouz, Directeur général délégué d'ARIAL CNP ASSURANCES et jusqu'alors Directeur du département Solutions retraite de CNP Assurances.

La naissance d'ARIAL CNP ASSURANCES, seul assureur en France exclusivement dédié à la retraite supplémentaire, matérialise la volonté commune des deux partenaires d'être moteurs dans la couverture des besoins de retraite des Français. L'ambition est ainsi de devenir « la solution retraite » au service des entreprises et de leurs salariés, en s'attachant à poursuivre le développement d'offres de service innovantes, en s'engageant sur une qualité de services adossée à des outils propriétaires reconnus pour leur efficacité et offrant une sécurité financière de premier ordre aux clients au travers d'un double actionariat stable et solide.

Le contexte de taux durablement bas reste l'élément majeur qui conditionne l'évolution du marché de l'épargne pour les prochaines années.

En complément des fonds en euro qui ne peuvent plus être présentés comme un outil de valorisation du patrimoine sur le moyen et long terme, le développement des UC nécessite une évolution des méthodes pour toutes les étapes de la chaîne de valeur depuis l'élaboration des offres jusqu'au conseil des assurés. Dans cet objectif, un important programme de travail a été lancé en 2015 qui concernera la formation et le support des conseillers, la sélection des supports et les services aux assurés.

Ce programme inclura un ensemble de projets qui concourront à faire des UC l'offre prépondérante en épargne.

Dans le cadre de la mise en œuvre de Solvabilité 2 et plus précisément le Pilier 2, l'Autorité de contrôle fait preuve d'exigences à l'égard des Groupes de protection sociale (GPS), souvent à gouvernance paritaire, quant à la notion du Groupe prudentiel : AG2R LA MONDIALE a engagé un chantier afin de se mettre en conformité.

Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la nouvelle norme prudentielle, les premières productions Solvabilité 2 officielles seront communiquées aux régulateurs au mois de mai. Les travaux de préparation ne sont cependant pas terminés puisque Solvabilité 2 entrera réellement en plein régime en 2017, avec notamment un reporting prudentiel annuel complet et une communication publique sur la solvabilité.

Par ailleurs, pour faire face à l'augmentation des charges de production d'informations financières induite par Solvabilité 2, en volume et en fréquence, mais également pour anticiper la réforme des IFRS dans les années à venir, le Groupe a lancé en 2016 un chantier visant à revoir ses processus d'arrêté.

Le décret n° 2015-204 du 23 février 2015 pris en application de l'art 54 de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit les règles relatives à l'émission et à la rémunération des certificats mutualistes et paritaires.

Il offre la possibilité aux sociétés de groupe d'assurance mutuelles, aux sociétés d'assurance mutuelles, aux institutions de prévoyance et aux mutuelles d'émettre des certificats mutualistes en vue de l'alimentation de leur fonds d'établissement permettant ainsi de renforcer leurs fonds propres.

Dans le cadre des exigences de Solvabilité 2 en matière de besoin en capital, AG2R LA MONDIALE étudie l'opportunité offerte par cette nouvelle réglementation.

Dans le périmètre combiné AG2R Réunica Prévoyance, l'année 2016 sera surtout marquée par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de l'ANI du 11 janvier 2013 relatif à la généralisation des contrats. En effet, à cette date, les entreprises doivent pouvoir proposer à leurs salariés des contrats collectifs de santé ce qui devrait faire basculer vers le collectif la partie des salariés qui étaient jusque-là couverts avec une assurance individuelle. Toutefois, cette généralisation a pris un peu de retard dans certaines TPE et PME (les grands groupes étant déjà largement couverts) et compte tenu des nombreux cas où les salariés peuvent conserver leur couverture individuelle, les effets pourraient s'étaler sur tout le 1er semestre de 2016 et même jusqu'au 1er janvier 2017.

Cette bascule de l'individuel vers le collectif devrait impacter les mutuelles du Groupe, spécifiquement celles qui commercialisent une part significative de leurs contrats individuels sur une population de salariés. Les premières tendances sur les deux premiers mois de 2016 montrent effectivement que l'impact pourrait être moindre que celui attendu compte tenu de cet effet retard qui semble le reflet du marché.

En parallèle, AG2R LA MONDIALE met en avant son positionnement de n°3 en santé collective pour proposer aux entreprises des offres de contrats « ANI » qui permettra

de compenser une partie des résiliations individuelles. Mais, compte tenu de la décision du Conseil constitutionnel de modifier les accords de branche et de ne plus accepter que des recommandations/co-recommandations à la place des anciennes désignations/co-désignations, ou de permettre des offres labellisées, c'est au niveau des branches que l'activité a été la plus intense sur le marché de la santé collective en 2015 en préparation de 2016. Aussi, le Groupe, qui était leader des accords de branche, a enregistré 28 accords de branche en santé en 2015 (à effet 2015 parfois, souvent à effet 1er janvier 2016), 2 en fidélisation du portefeuille et 26 nouveaux accords dont 11 recommandations et 3 labellisations/référencements. Ainsi, le Groupe devrait, au final, compenser avec ses nouvelles offres collectives pour les branches et les entreprises les résiliations des contrats individuels au niveau du chiffre d'affaires. A noter que 2015 a été aussi une année importante pour la mise en place du nouveau contrat responsable et que de nombreux contrats ont été modifiés avec effet au 1er janvier 2016.

Par ailleurs, comme en 2015, le Groupe aura comme principal objectif en 2016 d'améliorer les équilibres techniques des portefeuilles santé et prévoyance collective. Pour rappel, les marges sont devenues négatives sur le marché dans son ensemble après la réforme des retraites de 2010 et la hausse des taxes diminuant de fait la capacité d'indexation des assureurs.

Ces équilibres techniques ont été particulièrement impactés par la diminution des taux de long terme, abaissant ainsi le taux technique des provisions calculé à partir de la moyenne des taux longs sur deux ans, et qui ont ainsi entraîné une forte dotation aux provisions ces dernières années sur l'ensemble du marché de la prévoyance collective. Il est fortement probable que de nouvelles baisses de taux techniques seront observées en 2016.

Au niveau de l'évolution des chiffres d'affaires, elle sera dépendante des entrées de portefeuille tant en santé et en prévoyance, 2015 ayant été une année significative en la matière.

Enfin, le périmètre du Groupe sera modifié avec l'entrée en combinaison de Smacl santé dont les cotisations sont proches de 34 M€ et présente à la fois en santé et en prévoyance individuelle.

Au niveau du plan d'entreprise, « **Élan 2018** » se poursuivra en 2016, marqué par un objectif de simplification des organisations et des modes de fonctionnement et par un double challenge pour le Groupe :

- faire face aux exigences de solvabilité dans un contexte de taux bas ;
- s'inscrire dans la nouvelle trajectoire de baisse de l'ANI du 13 mars 2013.

Ainsi, 2016 est une année charnière pendant laquelle les efforts doivent se concentrer tout particulièrement sur le digital, la maîtrise des frais de gestion et les équilibres techniques des métiers.

## **4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE SGAM AG2R LA MONDIALE**

### **4.1 Présentation de son fonctionnement**

AG2R LA MONDIALE est la société de groupe d'assurance mutuelle (SGAM) créée le 16 janvier 2008 qui réunit les deux affiliées AG2R Prévoyance et La Mondiale.

La Sgam a pour objet, de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs. La communication ainsi élaborée ne saurait concerner ni être en contradiction avec celle relative aux régimes de retraite complémentaire Agirc- Arrco.

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations stratégiques de SGAM AG2R LA MONDIALE, prend et assume les décisions majeures, nomme et révoque le Président, les Vice-présidents et le Directeur général et contrôle les activités de la société et leur niveau de maîtrise et de régularité.

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2015 avec une assiduité de 59 % de ses membres en prenant en compte celle des administrateurs suppléants. Le Conseil de la Sgam s'est prononcé sur les comptes annuels et les rapports formels inhérents à la marche de la société. Durant l'exercice, le Conseil a pu mener ses travaux sur :

- la gouvernance ;
- la politique de placement ;
- les comptes annuels ;
- les restructurations des entités du Groupe ;
- les partenariats ;
- Solvabilité 2 ;
- le plan de réassurance ;
- les certificats mutualistes et paritaires ;
- les contrats en déshérence.

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Les travaux du Conseil d'administration se traduisent par des procès-verbaux qui sont soumis pour approbation au Conseil suivant.

## 4.2 Organes d'administration et de contrôle

### 4.2.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend 20 administrateurs titulaires dont 10 pour chaque affiliée élus pour six ans par l'Assemblée générale. Les administrateurs disposent de suppléants rattachés individuellement à un membre titulaire en respectant pour AG2R Prévoyance les règles du paritarisme.

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'administration est composé de :

#### Pour l'affiliée AG2R Prévoyance

##### • Les adhérents

Les titulaires	les suppléants
1. M. Daniel Thébault, Vice-président	Mme Danièle Cruzet
2. M. Gilles Debonte	M. Olivier Kalis
3. M. Marcel Lericolais	M. Christian Martin
4. M. Pierre Martin	M. Pierre-André Masteau
5. M. Jean-Louis Peyrude	M. Jean-Bernard Naffrechoux

##### • Les participants

Les titulaires	les suppléants
6. Mme Rose Boutaric, Présidente	M. Jean-Pierre Brand
7. M. Michel Canovas	M. Christian Crétier
8. M. Jean-Claude Fluhr	M. Bernard Échalier
9. M. Robert Lauer	Mme Marie-Claire Gékière
10. Mme Ève Perraud	M. Daniel Manca

#### Pour l'affiliée La Mondiale

Les titulaires	les suppléants
11. M. Jean-François Dutilleul, Vice-Président	Mme Laurence Beulin
12. M. André-Paul Bahuon	Mme Marjorie Cloet
13. M. Serge Fautré	M. Alain Gajan
14. M. Pierre Geirnaert	M. Christian Gollier
15. M. Gilles Guitton	Mme Manou Heitzmann-Massenez
16. Mme Odette Jariel	M. Franck Mouglin
17. M. Thierry Jeantet	Mme Joëlle Prévot-Madère
18. M. Philippe Lamblin	
19. Mme Sylvie Reulet	
20. M. Guy Roulet	

M. Martinez, Président d'honneur, est invité au Conseil d'administration.

Conformément aux articles 35 et 36 des statuts, le Président et les Vice-présidents sont nommés pour 2 ans.

Lors de sa réunion du 28 mai 2015, le Conseil d'administration a élu Mme Rose Boutaric Présidente pour l'affiliée AG2R Prévoyance, M. Daniel Thébault, Vice président également pour l'affiliée AG2R Prévoyance, et a renouvelé Vice-président pour l'affiliée La Mondiale, M. Jean-François Dutilleul.

La moyenne d'âge des administrateurs titulaires et suppléants est de 65 ans. Les fonctions des membres du Conseil sont gratuites. Les mandats des membres du Conseil d'administration font l'objet d'un contrôle annuel permettant de constater qu'aucun des membres ne fait l'objet de dépassement du nombre de mandats pouvant être assumés.



#### **4.2.2 La Direction générale**

##### **La Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE**

La Direction générale est représentée par son Directeur général, M. André Renaudin et les Directeurs généraux délégués M. Sylvain de Forges et M. Jean-Marc Robinet, nommé au Conseil du 16 décembre 2015, en succession de M. Patrick Monteil. C'est le Directeur général qui rend compte au Conseil à chacune de ses réunions, des principaux résultats obtenus.

Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé la désignation des quatre dirigeants effectifs, avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, à compter du 1er janvier 2016. Il s'agit de M. André Renaudin, Directeur général, de M. Jean-Marc Robinet, dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses, de M. Sylvain de Forges, dirigeant effectif en charge de la finance, gestion d'actifs et de l'assurance vie, et de M. Philippe Dabat, dirigeant effectif en charge des assurances de personnes.

Les responsables des fonctions clés, au nombre de quatre, dont les missions sont rappelées ci-dessous, ont été désignés.

La fonction gestion des risques est chargée de mettre en place le système de gestion des risques de l'entreprise (en particulier la gestion actif-passif, la gestion des risques de souscription, des risques financiers, des risques opérationnels..).

La fonction actuarielle est en charge de la coordination du calcul des engagements, et doit également émettre un avis sur la politique de souscription et la politique de réassurance.

La fonction conformité est en charge de s'assurer du respect par l'entreprise de l'ensemble des règles normatives qui s'impose à cette dernière.

Enfin, la fonction audit est nécessairement indépendante des fonctions opérationnelles et peut contrôler n'importe quel domaine d'activité de l'entreprise afin d'émettre des recommandations d'évolution à la Direction générale et au Comité d'audit et des comptes. Ainsi, dans une logique commune au Groupe, les désignations suivantes ont été approuvées par le Conseil. Il s'agit de M. David Simon pour la fonction gestion des risques, de M. Benoit Courmont pour la fonction actuarielle, de M. Cédric Duchatelle pour la fonction conformité et de M. Laurent Domont pour la fonction audit.

Chacune de ces fonctions doit en outre avoir un accès direct au Conseil, ce qui est le cas pour les personnes proposées, puisqu'elles participent soit au Comité des risques, soit au Comité d'audit et des comptes.

##### **Le Comité exécutif et le Comité de Direction générale d'AG2R LA MONDIALE**

Le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux Directeurs constituent le Comité exécutif (ou Comex) d'AG2R LA MONDIALE. Le Comex se réunit hebdomadairement.

Autour du Comex, le Comité de Direction générale contribue à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie d'AG2R LA MONDIALE. Sa composition reflète la structure du Groupe : il est constitué des membres de la Direction générale, des responsables des unités opérationnelles et de ceux en charge des fonctions supports centralisées du Groupe. Ses membres se réunissent une fois par mois.

Les responsabilités des membres du Comité de Direction générale font l'objet de délégations de pouvoirs formalisées.

#### **4.3 Composition, liste des mandats et mandataires sociaux**

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée, étant entendu que ne sont cités ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la loi.

##### **4.3.1 Le conseil d'administration**

###### **Mme Rose Boutaric, Présidente**

Administrateur titulaire issu du collège des participants pour FO

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance

###### **M. Daniel Thébault, Vice-président**

###### **Gérant de société**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Président d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA
- Administrateur du CTIP

###### **M. Jean-François Dutilleul, Vice-président**

###### **Président Directeur général de Rabot Dutilleul Holding SAS**

- Vice-président de La Mondiale
- Président de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

###### **M. André-Paul Bahuon, Administrateur titulaire**

###### **Président de Créatis Groupe SAS**

- Administrateur de La Mondiale

###### **Mme Laurence Beulin,**

###### **Administrateur suppléant**

###### **Directrice des marques chez Campagnes TV**

- Administrateur de La Mondiale

**M. Jean-Pierre Brand, Administrateur suppléant**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFTC

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

**M. Michel Canovas, Administrateur titulaire**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFTC

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG.Mut
- Administrateur de ViaSanté Mutuelle
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

**M. Christian Crétier, Administrateur suppléant Secrétaire fédéral à la FGTA-FO**

Administrateur issu du collège des participants pour FO

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

**Mme Danièle Crouzet, Administrateur suppléant**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance

**M. Gilles Debonte, Administrateur titulaire Administrateur des SAS MEUBLES DEBONTE**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Président de Prima
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne

**M. Serge Fautré, Administrateur titulaire Administrateur et Président du Comité de Direction de AG REAL ESTATE (Belgique)**

- Administrateur de La Mondiale

**M. Bernard Échalier, Administrateur suppléant**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFE-CGC

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance

**M. Jean-Claude Fluhr, Administrateur titulaire Informaticien**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFDT

- Vice-président d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
- Administrateur d'AG.Mut
- Administrateur de ViaSanté Mutuelle

**M. Alain Gajan, Administrateur suppléant**

- Censeur de La Mondiale
- Administrateur de La Mondiale Partenaire
- Administrateur de Pasiphaé (Tontine)

**M. Pierre Geirnaert, Administrateur titulaire Conciliateur AG2R LA MONDIALE**

- Administrateur de La Mondiale élu par les salariés de La Mondiale
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne

**Mme Marie-Claire Gekière, Administrateur suppléant**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFDT

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

**M. Christian Gollier, Administrateur suppléant Professeur d'Université, Directeur de la Chaire de l'économie de l'Assurance SCOR à TSE**

- Administrateur de La Mondiale

**M. Gilles Guitton, Administrateur titulaire**

- Administrateur de La Mondiale
- Président de SASU GG7
- Président de l'Association Neuillienne de soins à domicile (ANSIAD)
- Président de GB Corporate Finance

**Mme Manou Heitzmann-Massenez, Administrateur suppléant Directeur export de la Distillerie Massenez**

- Administrateur de La Mondiale

**Mme Odette Jariel, Administrateur titulaire Conjoint Collaborateur Cabinet Philippe JARIEL - Conseil & Expertise**

- Administrateur de La Mondiale
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

**M. Thierry Jeantet, Administrateur titulaire**

- Administrateur de La Mondiale
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE
- Vice-président du Conseil de surveillance de Mutavie

**M. Olivier Kalis, Administrateur suppléant Docteur en médecine**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
- Administrateur de ViaSanté Mutuelle
- Vice-président de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

**M. Philippe Lamblin, Administrateur titulaire  
Directeur des Ressources humaines et de la  
Communication interne du Groupe Avril**

- Administrateur de La Mondiale
- Membre du Conseil d'administration de Natixis NGAM SA
- Administrateur de Natixis Interepargne SA

**M. Robert Lauer, Administrateur titulaire  
Chef comptable**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFE-CGC

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance

**M. Marcel Lericolais, Administrateur titulaire  
Chef d'entreprise – Gérant d'AL Organisation**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur de ViaSanté Mutuelle
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

**M. Daniel Manca, Administrateur suppléant  
Docker**

Administrateur issu du collège des participants pour la CGT

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance

**M. Christian Martin, Administrateur suppléant  
Boulangier**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur de Médicis
- Administrateur de MAPA Assurances

**M. Pierre Martin, Administrateur titulaire  
Gérant de la SARL Art et Coiffure**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG.Mut
- Administrateur de ViaSanté Mutuelle
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

**M. Pierre-André Masteau,  
Administrateur suppléant  
Secrétaire général**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

**M. Franck Mouglin, Administrateur suppléant  
Directeur des ressources humaines et du  
développement durable du Groupe Vinci et  
membre du Comité exécutif**

- Administrateur de La Mondiale
- Administrateur d'AG2R Retraite Agirc
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

**M. Jean-Bernard Naffrechoux,  
Administrateur suppléant  
Directeur des ressources humaines  
de VEOLIA EAU**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance

**Mme Eve Perraud, Administrateur titulaire  
Agent administratif à la retraite**

Administrateur issu du collège des participants pour la CGT

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance

**M. Jean-Louis Peyrude,  
Administrateur titulaire  
Expert judiciaire à la retraite**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Prévoyance

**Mme Joëlle Prévot-Madère,  
Administrateur suppléant  
Gérante de société**

- Administrateur de La Mondiale

**Mme Sylvie Reulet, Administrateur titulaire  
Avocate inscrite au barreau de Bordeaux**

- Administrateur de La Mondiale

**M. Guy Roulet, Administrateur titulaire  
Dirigeant et expert-comptable**

- Administrateur de La Mondiale

**M. Antoine Martinez, Président d'honneur,  
non administrateur**

#### **4.3.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE AG2R LA MONDIALE**

La composition du Comité de Direction générale au 31 décembre 2015 est la suivante :

**M. André Renaudin, Directeur général de SGAM  
AG2R LA MONDIALE**

**Président du Comité de Direction générale**

- Administrateur et Directeur général de La Mondiale
- Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA
- Président du Conseil de surveillance d'Arial assurance
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. Sylvain de Forges, Directeur général  
délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE**

- Président de La Mondiale Partenaire
- Président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Vice-président du Conseil de surveillance Prado Épargne
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE



**M. Jean-Marc Robinet, Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE**  
• Directeur général adjoint AG2R LA MONDIALE  
• Président de la SAS Villadelles  
• Vice-président de la SAS Cadrilège Alizé

**M. Yvon Breton**  
**Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE en charge du secrétariat général**  
• Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance  
• Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. Philippe Dabat**  
**Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE en charge de l'assurance de personne**  
• Directeur général de Prima  
• Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**Mme Paule Arcangeli**  
**Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE en charge des ressources humaines**  
• Membre du Conseil de surveillance d'Agicam

**M. Jean-Louis Berquet**  
**Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE en charge de la retraite complémentaire**

**M. Pascal Chaumény**  
**Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE - Directeur juridique et fiscal**

**M. Jean-Christophe Combey**  
**Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE en charge des systèmes d'information**

**M. François-Marie Geslin**  
**Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE - Directeur adjoint des ressources humaines**

**M. Philippe Aziz**  
**Directeur des activités sociales AG2R LA MONDIALE**

**M. Patrice Bonin**  
**Directeur de la retraite supplémentaire AG2R LA MONDIALE**  
• Président du Directoire d'Arial assurance  
• Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. Jean-Louis Charles**  
**Directeur du financement et des investissements AG2R LA MONDIALE**  
• Président du Directoire d'Agicam

**M. Thierry Chérier**  
**Directeur commercial des marchés de proximité AG2R LA MONDIALE**

**M. Jean-Marc Crestani**  
**Directeur de l'épargne et clientèle patrimoniale AG2R LA MONDIALE**  
• Directeur général de La Mondiale Partenaire  
• Mandats d'Administrateur exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**Mme Corinne Dajon**  
**Directeur des systèmes d'information AG2R LA MONDIALE**

**M. Jean-Pierre Diaz**  
**Directeur santé prévoyance AG2R LA MONDIALE**

**Mme Brigitte Filho**  
**Directeur de la retraite AG2R LA MONDIALE**

**M. Jacques Minjollet**  
**Directeur des institutions de la coiffure AG2R LA MONDIALE**

**M. François Ringaud**  
**Directeur des activités retraite complémentaire AG2R LA MONDIALE**

**M. Jean-François Ropelewski**  
**Directeur du marketing Groupe, innovation et vente à distance AG2R LA MONDIALE**

**Mme Sophie de Saint Etienne**  
**Directeur de Cabinet auprès du Directeur général et Directeur du Secrétariat aux instances AG2R LA MONDIALE**

**M. Denis Saules**  
**Directeur métier santé prévoyance AG2R LA MONDIALE**

**M. David Simon**  
**Directeur des risques, de la comptabilité et du pilotage AG2R LA MONDIALE**  
• Vice-président du Directoire d'Arial assurance  
• Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

**M. Patrick Vucékovic**  
**Directeur des marchés de proximité et réseau, Directeur relation client et digital AG2R LA MONDIALE**  
• Président du Directoire de Prado Épargne  
• Membre du Conseil de surveillance d'Arial assurance  
• Membre du Conseil de surveillance d'Agicam  
• Administrateur de la Mutuelle Générale de Paris

**Mme Béatrice Willems**  
**Directeur de la communication AG2R LA MONDIALE**

## **5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES**

### **5.1 L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe**

Le Directeur général du Groupe est responsable du dispositif de gestion des risques. Cette responsabilité est déléguée aux membres du Comité de Direction générale, aux managers et aux collaborateurs des différentes directions.

Le Conseil d'administration s'appuie notamment sur deux Comités spécialisés pour mener ses travaux.

Le Comité d'audit et des comptes assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques, en entendant le directeur de l'Audit interne et le directeur des risques, en approuvant le plan d'audit et en prenant connaissance des synthèses des rapports d'audit, des travaux et rapports du contrôle interne. Il exerce cette fonction pour le compte de toutes les sociétés du Groupe et effectue la restitution de son avis au Conseil d'administration de manière libre et indépendante. La fonction audit interne et le directeur responsable des comptes sont systématiquement représentés lors de ce Comité.

Le Comité des risques de SGAM AG2R LA MONDIALE assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques de toute nature encourus par la société. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées au sein du Groupe, coordonne l'analyse des risques et la mise en place des plans d'actions, s'assure du suivi des plans d'actions qui lui sont présentés ou que le Comité a initiés. Il veille aux activités de contrôle interne en s'assurant que sont vérifiés les principaux domaines à risques et que sont mis en place les systèmes et les procédures internes de contrôles.

La fonction actuarielle, la fonction gestion des risques, la fonction vérification de la conformité et le directeur des risques opérationnels sont présents à ce Comité.

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée à la maîtrise des risques qui s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise établi par les fédérations européennes de risk management et d'audit interne.

#### **5.1.1 La première ligne de maîtrise : les Directions opérationnelles**

Elle correspond à la gestion des risques pilotés par les Directions opérationnelles en charge de mettre en œuvre opérationnellement les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne conformes aux réglementations applicables aux activités et aux normes du

Groupe. Chaque Direction met en place une organisation et des procédures adaptées et s'appuie sur un correspondant risques opérationnels (CRO) en charge de coordonner les travaux effectués par les managers, relais et pilotes de processus de son périmètre.

#### **5.1.2. La deuxième ligne de maîtrise : les fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité**

Elle contribue à la mise au point et/ou à la surveillance des contrôles relevant de la première ligne de maîtrise par les fonctions de gestion des risques et de vérification de la conformité.

La fonction de gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la solvabilité rattachée à la Direction financière et de la Direction des risques opérationnels et de la qualité rattachée depuis 2015 à la Direction générale adjointe.

Son rôle est de coordonner la mise en œuvre du système de gestion des risques, d'analyser sa performance et d'informer de façon indépendante le Conseil d'administration.

Cette fonction a également vocation à communiquer aux Comités d'audit et des comptes, au Comité des risques, à la Direction générale et au Conseil d'administration une vision homogène et fiable du suivi des risques. La fonction de vérification de la conformité est animée par le département conformité et déontologie au sein de la Direction des risques techniques et de la solvabilité.

Son rôle est d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et de communiquer au Conseil d'administration les risques majeurs identifiés.

#### **La Direction des risques techniques et de la solvabilité**

Elle a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature technique de l'ensemble du Groupe. Elle est en charge, d'un point de vue opérationnel, de l'animation du Comité actif-passif et du suivi régulier des actions envisagées.

Elle a pour missions d'établir puis contrôler la doctrine technique et actuarielle du Groupe et d'assurer le développement, la maintenance et le contrôle de l'utilisation des modèles de projections actuarielles.

Outre sa contribution à la gestion des risques techniques, la Direction des risques techniques et de la solvabilité représente la fonction actuarielle. Son rôle est déterminant dans le choix et l'application des méthodologies et procédures d'évaluation des provisions techniques.

Cette Direction comprend également le département conformité et déontologie en charge de superviser et animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités du Groupe aux réglementations et aux normes déontologiques. Ce département assure la coordination opérationnelle de la fonction de vérification de la conformité par l'intermédiaire d'instances (Comité des risques opérationnels, Comité réglementaire, Comité Lutte anti-blanchiment (LAB), etc.) auxquels participent les Directions métiers du Groupe.

### **La Direction des risques opérationnels et de la qualité**

Elle supervise, anime et contrôle la mise en œuvre opérationnelle des orientations fixées par la Direction générale en termes de conformité des dispositifs de contrôle et de sécurité des opérations d'une part et de satisfaction client d'autre part. Elle rend compte aux instances de gouvernance du Groupe, aux autorités de tutelle et de contrôle des activités.

Pour mener à bien ses missions, elle est organisée en deux pôles :

- le pôle contrôle interne, qualité, gestion de crise et continuité d'activité est garant des méthodes et référentiels de la gestion des risques (cartographies, évaluation des risques et pilotage des actions de réduction). Il anime les démarches de gestion des risques opérationnels, coordonne la fonction de contrôle interne, le dispositif de continuité d'activité du Groupe ainsi que le dispositif de gestion de crise ;
- le pôle protection des personnes, de l'information et des biens est en charge d'accompagner les directions et entités du Groupe dans les domaines de la sécurité des personnes, des biens et des systèmes d'information. Il est également en charge de la gestion des assurances dommages du Groupe.

### **5.1.3 La troisième ligne de maîtrise : l'audit interne**

Elle est assurée par la Direction de l'audit interne du Groupe et constitue une composante essentielle du dispositif de contrôle en assurant notamment la revue périodique du contrôle interne sur l'ensemble des entités du Groupe en apportant des propositions pour renforcer son efficacité. Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière de conformité, d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées. Elle rend compte aux Comités d'audit et des comptes.

## **5.2 La gestion des risques opérationnels**

Les instances opérationnelles de gestion des risques pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer aux instances politiques pour une pré-validation avant validation finale du Conseil d'administration.

Le Comité des risques opérationnels, composé des représentants des principales Directions du Groupe, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers de l'examen du reporting consolidé et de l'examen des incidents et risques majeurs. Il assure le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels et en valide, si nécessaire, les orientations.

Il s'appuie également sur les travaux issus de Comités spécifiques :

- le Comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;
- le Comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information ;
- le Comité de sécurité des personnes et des biens ;
- le Comité de conformité LAB ;
- le Comité réglementaire.

### **La cartographie des risques**

La description des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques du groupe AG2R LA MONDIALE. Le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches complémentaires « bottom up » et « top down » afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

Les principaux risques opérationnels et les moyens mis en place pour les maîtriser sont recensés ci-après au § 5.2.1 et 5.2.2.

### **La base des incidents**

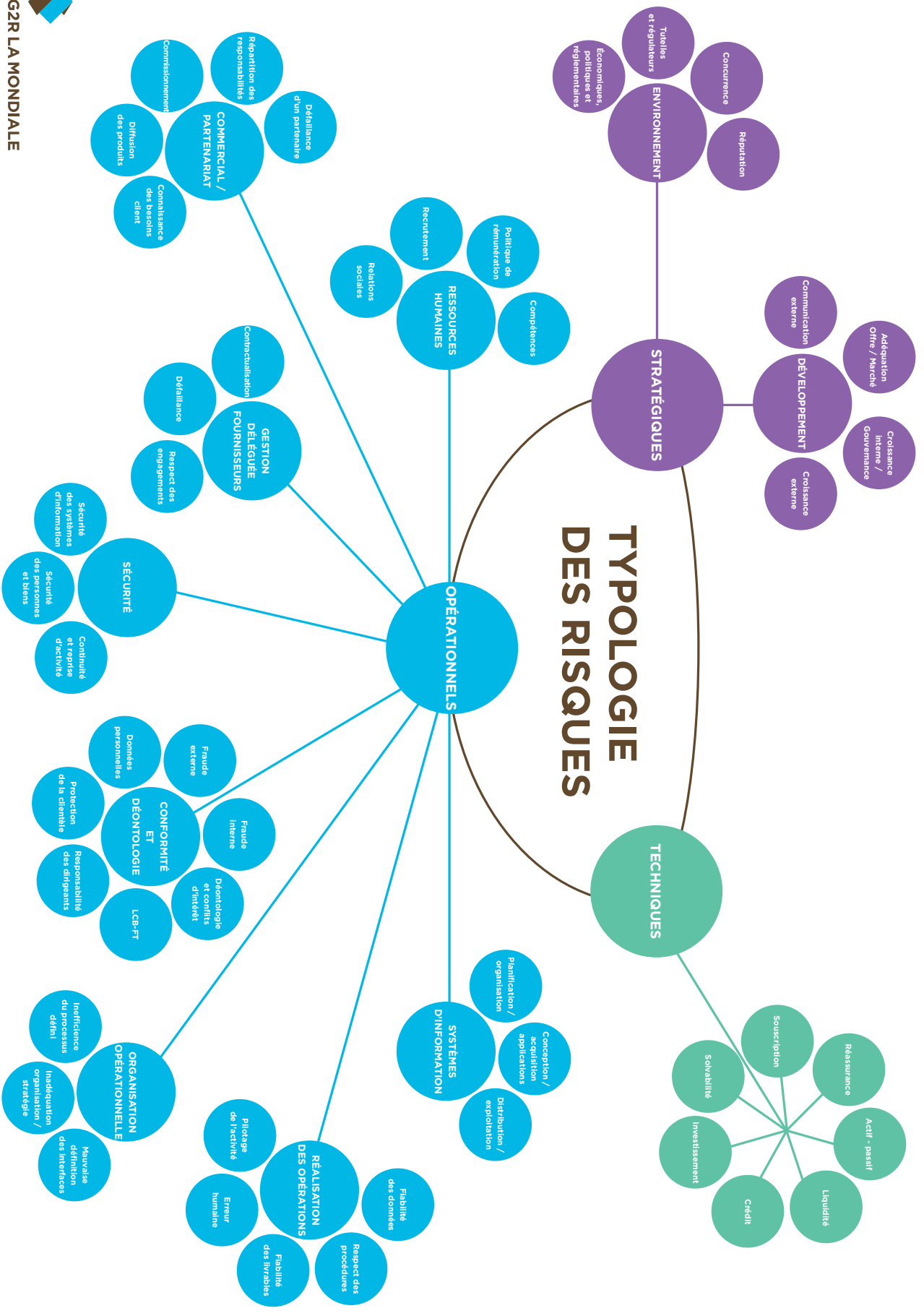
La détection et le traitement d'un incident majeur sont nécessaires pour évaluer les pertes pour le Groupe et mettre en place les actions nécessaires pour éviter la survenance de nouveaux incidents.

Une procédure spécifique décompose en plusieurs phases leur détection et leur traitement.

La formalisation de l'incident constitue la base de recensement, de traitement et de suivi des incidents majeurs identifiés par les différents acteurs du dispositif de gestion des risques opérationnels.

L'incident est formalisé au travers d'une fiche dans les situations suivantes :

- incidents isolés qui présentent un coût unitaire important et/ou un impact d'image fort et/ou un impact de non-conformité fort ;
- augmentation significative d'incidents récurrents déjà identifiées ;



- apparition d'une nouvelle cause d'incident dont la répétition prévisible représente un risque important pour le Groupe.

Afin de fournir des informations exploitables pour l'analyse des risques opérationnels, les pertes directes ou indirectes des incidents, dès lors que celles-ci peuvent être estimées, sont renseignées dans la base. Ainsi, environ 54 % de ceux-ci ont été valorisés en 2015 (contre 35 % en 2014).

### 5.2.1. Définition des risques opérationnels

Nous retenons pour le risque opérationnel la définition de l'article 13 de la directive Solvabilité 2 qui définit le risque opérationnel comme le « risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. »

Les risques se répartissent en 3 typologies : stratégique, technique et opérationnel. Cette dernière se décline en 8 catégories dans la cartographie des risques :

- systèmes d'information
- sécurité
- ressources humaines
- organisation opérationnelle
- réalisation des opérations
- gestion déléguée et fournisseurs
- conformité et déontologie
- commercial et partenariat

### 5.2.2. Principaux risques opérationnels

Les principaux risques opérationnels se situent dans les catégories suivantes :

#### 1) Risques de pannes, interruption ou défaillance des systèmes d'information

L'activité d'AG2R LAMONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur importants ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de la comptabilité, des encaissements ou des versements des prestations, de trésorerie, etc. Des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité et de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles. Un dispositif de gestion des incidents et un processus de gestion de crise informatique efficaces permettent de réagir dans les meilleurs délais. En outre, des contrôles ont été mis en œuvre afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité.

#### 2) Risques de sécurité

Les risques de sécurité concernent principalement la protection de l'information et le pilotage de la continuité d'activité.

La stratégie de sécurité porte en priorité sur la réduction des failles de sécurité pouvant affecter la disponibilité du système et la confidentialité des informations. Le risque d'atteinte à la confidentialité des données est en effet considéré comme majeur compte tenu de la quantité et de la nature des informations que nous détenons sur nos assurés.

Le Groupe a défini et décline une politique de sécurité au travers de directives qui s'inscrivent dans une démarche à trois ans déployée au travers de plans d'actions annuels. Ceux-ci portent notamment sur la protection des informations et se déclinent au moyen d'actions de sensibilisation.

Pour faire face à l'explosion de la menace cybercriminelle, les mesures techniques de surveillance (analyse régulière du niveau d'exposition des sites internet face aux nouvelles attaques) et de protection (dispositifs anti-codes malveillants) ont été renforcées.

Le risque de sécurité considère aussi les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique, etc.). La politique de continuité d'activité définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre. Afin de se doter d'un dispositif de Plan de continuité d'activité (PCA) opérationnel, un programme de tests et exercices a été conçu en plusieurs niveaux. Toutes les Directions du Groupe contribuent en fonction des priorités définies dans les plans d'actions à la préparation et à la mise en œuvre du PCA.

#### 3) Risques liés aux ressources humaines

Une attention particulière est portée sur la gestion des ressources humaines afin de limiter le départ de collaborateurs occupant des postes clés ou repérés comme collaborateurs à potentiel pour l'entreprise. Dans ce cadre, des politiques de ressources humaines sont déployées afin de prévenir ce risque, comme par exemple la mise en place de plans d'actions relatifs à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Dans un contexte d'évolution permanente du Groupe dans un environnement instable, le risque de dégradation du climat social et les risques psychosociaux font l'objet d'une surveillance constante et d'actions de prévention.

La Direction des ressources humaines accompagne les projets de transformation des organisations, dans le cadre de la constitution

du nouveau Groupe, et de transformation des métiers notamment liées à la digitalisation. Elle procède avec les directions concernées à une évaluation des impacts RH en matière d'évolution de l'environnement et de l'organisation du travail, de compétences, d'effectifs, d'accompagnement managérial et d'accompagnement individuel et collectif des collaborateurs.

#### **4) Risques liés à l'organisation et à la réalisation des opérations**

L'accroissement de taille de notre Groupe se traduit par une complexité plus grande, avec un risque de fonctionnement moins fluide, des problèmes de circulation d'informations et un allongement des délais de décisions et d'actions.

Les responsabilités et les modes de fonctionnements sont décrits au travers de notes d'organisation et déclinés au plan individuel au moyen de fiches de postes et d'objectifs formalisés.

Des instances transversales de décision et ou de coordination sont mises en place pour assurer le partage d'information, la coordination ou la prise de décision collective autour de certaines activités : Comité des investissements, Comité actif-passif, Comité de réassurance, Comité prévoyance santé, Comité projet des systèmes d'information, Comité de développement assurance.

Les défauts de qualité graves ou répétés des produits et services délivrés aux clients et partenaires présentent un risque pour les performances, les coûts et la conservation des clients. Ils constituent aussi un risque pour la réputation du Groupe en cas d'incidents visibles dans les médias et les réseaux sociaux notamment. La démarche d'amélioration continue de la qualité intégrée au dispositif de contrôle interne couvrant les opérations risquées dans les processus opérationnels constitue un moyen efficace pour maîtriser ce risque.

Le dispositif de pilotage opérationnel des réclamations permet d'identifier les réclamations à risques ainsi que de définir des actions d'amélioration. Enfin, une veille permanente sur l'« e.reputation » au travers de l'analyse systématique des interventions d'internautes à propos du Groupe constitue également un moyen de maîtrise de ce risque.

#### **5) Risques liés à gestion déléguée et aux fournisseurs**

Les activités sous-traitées font l'objet d'une attention particulière du fait que tout défaut de pilotage pourrait avoir des impacts financiers mais aussi de réputation dès lors qu'il conduirait à une dégradation des services pour des assurés.

En outre, selon les termes de la directive Solvabilité 2, le Groupe conserve l'entière responsabilité de s'acquitter des obligations qui lui incombent lorsqu'il sous-traite des fonctions ou des activités. Il doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion. Une politique groupe définit les principes retenus par AG2R LA MONDIALE pour toute activité sous-traitée.

Au niveau du Groupe, un travail de recensement et de notation a été réalisé pour près de 500 activités externalisées entrant dans le cadre de la Directive. Une vingtaine sont considérées comme critiques ou importantes et ressortent d'un pilotage renforcé.

La criticité s'apprécie selon l'évaluation de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation, la réversibilité de notre relation avec le prestataire et la solvabilité financière et la dépendance économique du prestataire vis-à-vis du Groupe.

Des outils de consolidation des informations permettant un pilotage au niveau du Groupe ont été mis en place.

Le processus des achats définit les modalités d'achats et de recours aux fournisseurs ou prestataires externes. Son objectif consiste à optimiser les coûts de l'entreprise en s'assurant que l'achat réalisé permet de satisfaire le besoin recherché aux meilleures conditions du marché.

Des opérations de mise en conformité des contrats par rapport aux exigences Solvabilité 2 ont été réalisées. Un outil permet de centraliser les modèles de contrats afin d'améliorer la maîtrise des clauses contractuelles.

Depuis plusieurs années, un processus d'optimisation du nombre de prestataires a été engagé afin de mieux contrôler le recours à la sous-traitance. Face à une situation de dépendance excessive, un plan de retrait progressif est mis en œuvre. Des revues de comptes sont en outre réalisées annuellement avec les principaux fournisseurs.

#### **6) Risques de non-conformité**

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation. L'instabilité réglementaire perturbe fortement des activités reposant sur la confiance et la continuité des cadres juridiques et fiscaux et s'inscrivant dans des perspectives à moyen terme. Elle entraîne, de plus, des coûts d'ajustement qui peuvent être



importants. Ceux-ci impactent notamment le fonctionnement, les engagements contractuels et les moyens du Groupe ainsi qu'une potentielle dégradation des performances et de la qualité de service.

Le déploiement des travaux du département conformité ainsi que le dispositif de veille juridique permettent de suivre et maîtriser ce risque. L'approbation des préconisations réalisées et la détermination de l'organisation à retenir pour le déploiement s'effectueront au sein du Comité réglementaire.

Des actions sont engagées visant à maîtriser les principaux risques de non-conformité :

- Conception d'un produit  
Afin de pallier les risques de non-conformité à la réglementation et de non-respect de la protection de la clientèle suite à la mise sur le marché d'un nouveau produit d'assurance, une méthodologie de conformité de création des produits ou services est préconisée. Elle permet de vérifier avant toute mise sur le marché d'un nouveau produit ou service que les éventuels risques de non-conformité ont bien été identifiés et écartés.
- Protection de la clientèle  
Afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de conseil, les travaux visant à organiser le recueil des informations nécessaires au conseil et à leur exploitation ont été finalisés.

Afin de maîtriser le risque de non-respect des obligations portant sur le traitement des contrats en déshérence, une procédure spécifique est en place par un « frottement » des bases assurés en portefeuille avec le Registre national d'identification des personnes physiques (fichier RNIPP) pour identifier les assurés décédés et par une recherche active des bénéficiaires, avec l'aide, si nécessaire, d'un cabinet en recherche généalogique. Par ailleurs, afin de limiter le risque de déshérence, des actions préventives ont été identifiées visant à améliorer la qualité des bases de gestion dont le principe est d'obtenir une confirmation des données personnelles par l'assuré avec l'envoi d'un formulaire.

- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)  
La troisième directive LCB-FT fait ressortir la nécessité d'effectuer une qualification du niveau de risque pour chaque opération d'investissement ou de désinvestissement et d'en déduire le niveau de vigilance à appliquer. Un contrôle d'application de la procédure est réalisé trimestriellement et permet de s'assurer du respect de la procédure établie.

En 2015, le processus de détection du risque de blanchiment et de financement du terrorisme a été complété d'un dispositif d'analyse a posteriori des dossiers (alertes relatives aux personnes et alertes relatives aux opérations). Il repose sur un ensemble de scénarii qui seront progressivement ajustés selon les situations de risque observées. Cette solution informatique centralisant l'ensemble des données relatives aux personnes et aux opérations sera progressivement déployée aux différents assureurs du Groupe.

### **5.3 La gestion des risques techniques et financiers**

Le Comité actif-passif correspond au Comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit 7 à 8 fois par an et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques, Direction technique de chacune des entités du Groupe, Direction des investissements, Direction de la comptabilité et du pilotage).

#### **5.3.1. Politique de suivi des risques techniques et financiers**

Dans le cadre de la gestion des risques et de la préparation à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, la Direction des risques techniques met en place les politiques d'identification et de maîtrise des risques.

Le Groupe a établi une cartographie des risques technico-financiers. Elle s'accompagne d'un référentiel méthodologique formalisant le processus de gestion des risques relatif à cet outil.

La cartographie des risques technico-financiers permet notamment d'identifier les risques majeurs qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière. Chacun de ces risques techniques majeurs fait également l'objet d'une note formalisée présentant leurs caractéristiques essentielles.

Dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarii critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarii hypothétiques destinés à tester la résilience du Groupe. Ils sont réalisés chaque année.

L'ensemble des politiques au sens Solvabilité 2 a été validé par les Conseils d'administration en 2015. Ainsi, les politiques de gestion des risques par catégorie (souscription, réassurance, investissement,

gestion actif-passif, Orsa) ont été formalisées et validées. L'année 2016 permettra de poursuivre le déploiement opérationnel des politiques de risques.

### 5.3.2. Préparation à l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité 2

L'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2 aura lieu le 1er janvier 2016.

Cette nouvelle réglementation aura des incidences significatives en matière financière, organisationnelle et opérationnelle, qu'il convient d'anticiper. Aussi, SGAM AG2R LA MONDIALE a initié depuis plusieurs années un processus devant lui permettre :

- de renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques dans une logique globale : la création de la Direction des risques répond précisément aux exigences formulées par la directive Solvabilité 2 ;
- de mesurer quantitativement l'adéquation entre le niveau de capital et l'évaluation des risques.

L'année 2015 aura permis de finaliser la préparation du Groupe concernant le besoin de formalisation des politiques, et de poursuivre les travaux d'amélioration des processus de production des éléments Solvabilité 2.

L'organisation cible de production des calculs est aujourd'hui en place : la Direction des risques techniques est en charge d'établir la norme d'AG2R LA MONDIALE et de contrôler sa bonne application. La comptabilité a en charge la production des bilans prudentiels et les calculs de SCR et Minimum Capital Requirement (MCR). Enfin, dans le cadre de l'exercice préparatoire 2015 demandé par l'ACPR, la production des Quantitative Reporting Templates (QRT) et des ratios de Solvabilité 2014 ont également été entièrement réalisés et fournis au régulateur en septembre 2015.

L'exercice Orsa 2015 (2ème exercice) aura permis au Groupe de continuer à développer les outils et les analyses pour AG2R LA MONDIALE. Dans ce cadre, une analyse de son profil de risque a été effectuée. Elle couvre l'ensemble des risques importants auxquels la société est exposée, et ne se limite pas au seul périmètre des risques retenus dans le cadre de la formule standard. Ainsi, l'ensemble des moyens mis en œuvre (réassurance, suivi technique et opérationnel, plan de continuité et d'urgence, etc.) permet de couvrir les risques importants du Groupe.

Au-delà de ces éléments, les impacts sur l'activité de la Compagnie ont également commencé à être étudiés avec, par exemple, l'analyse de la rentabilité économique des produits dans le nouvel environnement, compte tenu de la charge en capital associée. Cela pourra conduire à revoir, soit les tarifs, soit les garanties proposées sur certains produits du Groupe.

## 5.4. Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

### 5.4.1 Gestion des actifs financiers

Les actifs financiers de l'entité sont gérés par la Direction des investissements et du financement (DIF), le cas échéant par l'intermédiaire de deux sociétés de gestion :

- la société de gestion Agicam agréée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, elle est soumise à des règles d'organisation et des obligations de contrôle renforcées et est dotée d'un Responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) indépendant et agréé par l'AMF ;

- et Agecim, société d'administration de biens dont l'activité de gestion et transactions de biens immobiliers est réglementée par la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite Loi Hoguet.

Les gérants d'actifs s'assurent de la bonne gestion des fonds propres et réserves de l'entité. Ils doivent ainsi fournir la performance attendue tout en respectant le cadre défini par le Comité des investissements et validé par le Conseil d'administration. Le bon déroulement des ordres est contrôlé par le service middle-office qui s'assure que les opérations des gérants sont bien exécutées sur les marchés et prises en compte par les dépositaires et les comptables. L'outil Oméga permet de fiabiliser le suivi de la passation des ordres et le suivi de l'état des positions. Il facilite également l'automatisation des contrôles et le stockage des pistes d'audit.

Les contraintes de gestion exprimées par l'entité ainsi que le respect des procédures internes, de la réglementation et des normes de place sont contrôlées par le service de la conformité et du contrôle interne, sous la responsabilité du RCCI, qui travaille sur la base d'un plan de contrôle annuel couvrant l'ensemble des activités d'investissements en valeurs mobilières et qui remonte les alertes et les risques identifiés lors du Comité des risques et du Comité conformité mensuels. Les plans d'actions validés lors de ces Comités font l'objet d'un suivi spécifique. En ce qui concerne le contrôle des modèles de valorisation des titres et le pilotage des risques



de marché, le RCCI s'appuie sur le service de contrôle des risques de marché, ayant une expertise spécialisée.

#### **5.4.2. Comptabilité**

Les procédures mises en place visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;
- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur.

Dans le prolongement de la démarche engagée et dans un souci de transparence, le rapport de contrôle interne de La Mondiale est communiqué aux commissaires aux comptes.

## **6. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 MAI 2016**

### **6.1. Résolutions ordinaires**

#### **Première résolution**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle des rapports des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes combinés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle constate d'une part qu'il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat et d'autre part décide de donner aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### **Deuxième résolution**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées.

#### **Troisième résolution**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.

### **6.2. Décisions extraordinaires**

#### **Première résolution**

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, approuve la modification de la convention d'affiliation entre SGAM AG2R LA MONDIALE et AG2R Prévoyance, devenue AG2R Réunica Prévoyance, résultant de la modification du périmètre de combinaison de cette dernière. Cette modification prendra effet au 1er janvier 2016, sous conditions suspensives de son approbation par l'Assemblée générale d'AG2R Réunica Prévoyance, réunie à cet effet et de l'approbation par l'Assemblée générale de La Mondiale, réunie à cet effet.

#### **Deuxième résolution**

L'Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.

7

# COMPTES COMBINÉS

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES, LES COMPTES COMBINÉS,  
L'ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

---



# SOMMAIRE

<b>Le rapport des commissaires aux comptes</b>	38
--	----

## **Les comptes combinés**

Bilan	40
Compte de résultat	42
Tableau des flux de trésorerie	43
Tableau de variation des capitaux propres	44
Analyse sectorielle	46

## **L'annexe aux comptes combinés**

1. Renseignements à caractère général et déclaration de conformité	50
2. Le périmètre de combinaison	52
3. Faits marquants de l'exercice	55
4. Les principes et méthodes	56
5. Informations sur les postes du bilan	67
6. Informations sur les postes du compte de résultat	82
7. Analyse des principaux risques du Groupe conformément à la norme IFRS 7	87

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le **31 décembre 2015**.

---

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes combinés de la Société du Groupe d'Assurance Mutuelle AG2R La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - Opinion sur les comptes combinés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et les participations aux bénéfices différées. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4.2.8, 4.2.12, 4.2.16 et 4.2.17 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard

notamment de l'expérience du groupe et de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les notes 4.2.5, 4.2.6 et 4.2.7 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation technique établie par le groupe.
- Les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.6 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par le groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre.
- comme indiqué dans la note 4.2.12 de l'annexe, la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base. C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues pour la reconnaissance de ces charges et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives notamment aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégrité des données.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Paris La Défense, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit FSII

MAZARS

Régis TRIBOUT

Pascal PARANT

# BILAN COMBINÉ

## ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
<b>Actifs incorporels</b>		<b>83 143</b>	<b>53 425</b>
Écarts d'acquisition	5.1	59 620	35 134
Autres actifs incorporels	5.2	23 523	18 291
<b>Placements "Actifs généraux"</b>	<b>5.3</b>	<b>70 797 193</b>	<b>68 041 271</b>
Immobilier d'exploitation		268 450	202 699
Immobilier de placement		2 463 282	2 304 769
Autres placements		62 829 673	60 472 453
Prêts et créances		5 029 752	4 650 566
Instruments dérivés		206 036	410 784
<b>Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte</b>		<b>21 359 581</b>	<b>19 276 233</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>		<b>7 549</b>	<b>30</b>
<b>Total des placements</b>		<b>92 164 323</b>	<b>87 317 534</b>
<b>Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>5.4</b>	<b>2 408 465</b>	<b>1 917 207</b>
<b>Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>5.5</b>	<b>1 733 402</b>	<b>1 545 509</b>
<b>Autres créances</b>	<b>5.6</b>	<b>231 409</b>	<b>239 637</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>1 946 949</b>	<b>1 830 050</b>
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	28 672	25 284
Intérêts et loyers acquis non échus		966 557	983 250
Frais d'acquisition reportés	5.8	807 529	802 917
Actifs d'impôts différés	5.9		
Autres comptes de régularisation		144 191	18 599
<b>Actifs destinés à la vente</b>		<b>316 559</b>	<b>149 234</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>407 231</b>	<b>304 729</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>99 291 481</b>	<b>93 357 325</b>



## PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
Fonds d'établissement		203 270	193 619
Autres réserves *		4 729 800	3 784 768
Résultat de l'exercice		299 338	283 279
<b>Capitaux propres du Groupe</b>		<b>5 232 408</b>	<b>4 261 666</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>24 598</b>	<b>360 330</b>
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>5 257 006</b>	<b>4 621 996</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>5.10</b>	<b>1 567 987</b>	<b>1 511 065</b>
Total des capitaux permanents		6 824 993	6 133 061
Passifs techniques et financiers	5.11	58 257 585	53 914 884
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.11	21 065 989	19 090 805
Participation aux bénéfices différée passive	5.12	5 143 150	6 876 205
<b>Total des passifs relatifs aux contrats</b>		<b>84 466 724</b>	<b>79 881 894</b>
<b>Instruments dérivés</b>		<b>257 208</b>	<b>157 878</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5.13</b>	<b>189 825</b>	<b>81 009</b>
<b>Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>5.14</b>	<b>1 438 588</b>	<b>1 213 946</b>
<b>Autres passifs</b>		<b>6 044 387</b>	<b>5 729 539</b>
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		297 747	146 136
Passifs d'impôts différés	5.9	501 833	538 835
Autres dettes	5.15	5 244 807	5 044 568
<b>Dettes envers les entreprises du secteur bancaire</b>		<b>69 756</b>	<b>159 998</b>
<b>Total du passif</b>		<b>99 291 481</b>	<b>93 357 325</b>

\* Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 146 millions d'euros en 2014 et en 2015.

# COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	6.1	10 308 220	10 618 427
Autres produits d'exploitation	6.2	75 171	57 956
Produits financiers	6.3	3 750 424	2 716 397
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	714 338	1 912 499
<b>Total des produits d'exploitation courants</b>		<b>14 848 153</b>	<b>15 305 279</b>
Charges des prestations des contrats	6.5	-12 728 197	-13 325 360
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	220 219	43 372
Charges financières et de financement	6.7	-845 886	-669 714
Charges de gestion	6.8	-1 076 529	-924 447
<b>Total des charges d'exploitation courantes</b>		<b>-14 430 393</b>	<b>-14 876 149</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>417 760</b>	<b>429 130</b>
Autres produits et charges opérationnels		-7 942	-4 618
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>409 818</b>	<b>424 512</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		89	15
Impôt sur les résultats	6.9	-105 671	-115 165
Dépréciation des écarts d'acquisition	5.1	-4 962	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>299 274</b>	<b>309 362</b>
dont part du Groupe		299 338	283 279
dont intérêts minoritaires		-64	26 083
<b>Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres</b>			
<b>Éléments recyclables</b>			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-1 889 266	4 194 796
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		1 542 344	-3 520 126
Impôts		126 185	-237 576
<b>Éléments non recyclables</b>			
Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		-5 070	2 088
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>-225 807</b>	<b>439 182</b>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>		<b>73 467</b>	<b>748 544</b>
dont part du Groupe		73 531	704 615
dont intérêts minoritaires		-64	43 930

Le poste "produits d'exploitation courants" correspond aux produits des activités ordinaires au sens de la norme IAS 1.

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	2015	2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	299 274	309 362
Dotations nettes aux amortissements	79 869	70 859
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	179 060	-662 189
Variation des impôts différés	48 558	43 233
Dotations nettes aux autres provisions	110 923	10 683
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	3 636 999	4 903 651
Variation des frais d'acquisition reportés	-4 612	-24 013
Autres variations	-5 439	-10 773
<b>Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires</b>	<b>4 045 358</b>	<b>4 331 451</b>
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	38 776	461 575
Charges liées aux dettes de financement	114 206	114 206
Revenus des placements	-1 877 585	-1 905 841
Dividendes reçus		
<b>Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement</b>	<b>-1 724 603</b>	<b>-1 330 060</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	-26 737	739 414
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	16 694	-20 711
<b>Opérations d'exploitation</b>	<b>-10 043</b>	<b>718 703</b>
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	2 609 986	4 029 456
Prises de participation dans les entreprises associées	-7 264	-14 597
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>-7 264</b>	<b>-14 597</b>
Acquisition / cession d'actions	-476 396	-263 375
Acquisition / cession d'obligations	-3 298 448	-4 705 317
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	-459 950	-1 290 174
Acquisition / cession d'immobilier de placement	-414 117	-395 116
Acquisition / cession d'autres immobilisations	-63 274	-11 498
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et actifs</b>	<b>-4 712 187</b>	<b>-6 665 482</b>
Revenus des placements	1 877 585	1 905 841
<b>Flux de trésorerie liés aux revenus des placements</b>	<b>1 877 585</b>	<b>1 905 841</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-2 841 866	-4 774 238
Variation des emprunts et titres subordonnés, dont intérêts	-57 283	477 612
Variation des capitaux propres	481 907	248 704
Dividendes reçus		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	424 624	726 316
Variation de trésorerie provenant des flux	192 744	-18 467
Solde de trésorerie à l'ouverture	144 731	163 197
Solde de trésorerie à la clôture	337 475	144 731

## Réconciliation avec le bilan

Trésorerie et équivalents de trésorerie	407 231	304 729
Soldes de banques créditeurs	-69 756	-159 998
Trésorerie nette	337 475	144 731

# TABLEAU DE VARIATION 2015 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2014	193 619		3 566 039	145 750	716 588	4 621 996	4 261 666	360 330
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2014 corrigés	193 619		3 566 039	145 750	716 588	4 621 996	4 261 666	360 330
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					-220 737	-220 737	-220 699	-38
Résultat net de l'exercice			299 274			299 274	299 338	-64
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			299 274		-220 737	78 537	78 639	-102
Fonds d'établissement	4 461					4 461	4 461	
Primes d'émission de fusion et d'apport						0		
Variations de périmètre ex combinaison Réunica	5 400		809 086		73 241	887 727	887 727	
Variations de périmètre autres	-211		-325 178			-325 389	9 636	-335 025
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles					-3 869	-3 869	-3 869	
Autres variations			-3 106		-3 352	-6 458	-5 853	-605
Capitaux propres au 31 décembre 2015	203 269		4 346 115	145 750	561 871	5 257 005	5 232 407	24 598

# TABLEAU DE VARIATION 2014 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2013	165 179		3 039 178	241 000	286 668	3 732 025	3 415 788	316 236
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2013 corrigés	165 179		3 039 178	241 000	286 668	3 732 025	3 415 788	316 236
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					437 093	437 093	419 229	17 864
Résultat net de l'exercice			309 361			309 361	283 278	26 083
Total du résultat net et des gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres			309 361		437 093	746 454	702 508	43 947
Fonds d'établissement	3 889					3 889	3 889	
Primes d'émission de fusion et d'apport								
Variations de périmètre	24 551		219 545			244 096	244 096	
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles				-95 250	-8 653	-103 903	-103 903	
Autres variations			-2 045		1 480	-565	-712	147
Capitaux propres au 31 décembre 2014	193 619		3 566 039	145 750	716 588	4 621 996	4 261 666	360 330

# ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - BILAN

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

## ACTIF

	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres*		Total	
(en milliers d'euros)	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Actifs incorporels	54 230	21 590	1 359	1 643	9 145	9 241	18 409	20 951	83 143	53 425
Placements "Actifs généraux"	63 074 715	59 532 182	279 881	270 134	6 161 356	6 168 490	1 281 240	2 070 496	70 797 192	68 041 301
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	2 902 280	2 579 036	2 327 490	2 276 293	16 129 811	14 420 904			21 359 581	19 276 233
Titres mis en équivalence	7 522						27		7 549	
<b>Total des placements</b>	<b>65 984 517</b>	<b>62 111 219</b>	<b>2 607 371</b>	<b>2 546 427</b>	<b>22 291 167</b>	<b>20 589 394</b>	<b>1 281 267</b>	<b>2 070 496</b>	<b>92 164 322</b>	<b>87 317 535</b>
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	2 304 065	1 815 583	58 923	50 761	45 477	50 862			2 408 465	1 917 207
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 655 237	1 484 887	76 565	51 046	1 599	9 575			1 733 401	1 545 509
Autres actifs y compris créances et trésorerie	2 095 359	2 036 008	19 924	6 166	388 990	277 245	81 318	54 998	2 585 591	2 374 417
Actifs destinés à la vente	316 559	149 234							316 559	149 234
Eliminations inter-sectorielles	567 443	316 514	-153 899	-153 899	-364 665	-334 664	-48 879	172 049		
<b>Total de l'actif</b>	<b>72 977 410</b>	<b>67 935 035</b>	<b>2 610 243</b>	<b>2 502 144</b>	<b>22 371 713</b>	<b>20 601 652</b>	<b>1 332 115</b>	<b>2 318 494</b>	<b>99 291 481</b>	<b>93 357 325</b>

\* Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep.

## PASSIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres *		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Capitaux propres	4 485 245	3 686 925	144 563	98 156	617 420	357 314	-14 820	119 271	5 232 408	4 261 667
dont résultat de l'exercice	194 921	222 479	14 158	11 885	91 174	44 028	-915	4 887	299 338	283 279
Intérêts minoritaires	24 570	9		37 944	17	188 555	11	133 822	24 598	360 330
Dettes de financement	1 567 987	1 511 064							1 567 987	1 511 064
<b>Total des capitaux permanents</b>	<b>6 077 802</b>	<b>5 197 998</b>	<b>144 563</b>	<b>136 101</b>	<b>617 437</b>	<b>545 869</b>	<b>-14 809</b>	<b>253 093</b>	<b>6 824 993</b>	<b>6 133 060</b>
<b>Total des passifs relatifs aux contrats</b>	<b>34 151 167</b>	<b>32 656 053</b>	<b>8 509 857</b>	<b>7 967 563</b>	<b>41 805 700</b>	<b>39 258 278</b>			<b>84 466 724</b>	<b>79 881 894</b>
Instrumentés dérivés	257 209	157 878							257 209	157 878
Provisions pour risques et charges	135 794	40 104	36 606	123	7 937	9 313	9 488	31 469	189 825	81 009
Dettes nées des opé- rations d'assurance ou de réassurance	1 024 632	903 121	43 251	10 802	370 705	300 023			1 438 588	1 213 946
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	5 523 827	5 340 186	23 910	15 829	394 470	363 971	171 935	169 551	6 114 142	5 889 538
Eliminations inter-sectorielles	25 806 978	23 639 695	-6 147 944	-5 628 274	-20 824 534	-19 875 802	1 165 500	1 864 381		
<b>Total du passif</b>	<b>72 977 409</b>	<b>67 935 035</b>	<b>2 610 243</b>	<b>2 502 144</b>	<b>22 371 715</b>	<b>20 601 652</b>	<b>1 332 114</b>	<b>2 318 494</b>	<b>99 291 481</b>	<b>93 357 325</b>

\* Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep.



# ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres *		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	5 045 715	4 334 074	636 065	613 187	4 542 277	5 593 126	84 163	78 041	10 308 220	10 618 427
Autres produits d'exploitation	34 787	30 711	3 230	4 255	36 925	22 607	228	383	75 170	57 956
Produits financiers	3 497 886	2 465 661	8 656	8 714	229 659	224 619	14 223	17 403	3 750 424	2 716 397
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	-126 881	842 485	97 306	275 607	743 938	794 407	-25		714 338	1 912 499
<b>Total des produits d'exploitation courants</b>	<b>8 451 507</b>	<b>7 672 931</b>	<b>745 257</b>	<b>901 763</b>	<b>5 552 799</b>	<b>6 634 759</b>	<b>98 589</b>	<b>95 827</b>	<b>14 848 152</b>	<b>15 305 279</b>
Charges des prestations des contrats	-6 053 404	-5 387 441	-902 748	-1 051 139	-5 772 044	-6 886 780			-12 728 196	-13 325 360
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	225 565	26 860	3 593	3 733	-8 940	12 779			220 218	43 372
Charges financières et de financement	-788 437	-646 852	-1 203	-1 118	-22 466	-19 794	-33 780	-1 950	-845 886	-669 714
Charges de gestion	-776 856	-622 135	-32 615	-30 868	-228 081	-208 692	-38 977	-62 752	-1 076 529	-924 447
Eliminations inter-sectorielles	-811 374	-748 523	209 961	200 111	620 701	571 839	-19 288	-23 427		
<b>Total des charges d'exploitation courantes</b>	<b>-8 204 506</b>	<b>-7 378 091</b>	<b>-723 012</b>	<b>-879 281</b>	<b>-5 410 830</b>	<b>-6 530 648</b>	<b>-92 045</b>	<b>-88 129</b>	<b>-14 430 393</b>	<b>-14 876 150</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>247 001</b>	<b>294 840</b>	<b>22 245</b>	<b>22 482</b>	<b>141 969</b>	<b>104 111</b>	<b>6 544</b>	<b>7 698</b>	<b>417 759</b>	<b>429 130</b>
Autres produits et charges opérationnels	-7 605	-4 041			4	4	-340	-581	-7 941	-4 618
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>239 396</b>	<b>290 799</b>	<b>22 245</b>	<b>22 482</b>	<b>141 973</b>	<b>104 114</b>	<b>6 204</b>	<b>7 117</b>	<b>409 818</b>	<b>424 511</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	92						-3	15	89	15
Dépréciation des écarts d'acquisition							-4 962		-4 962	
Impôt sur les résultats	-44 644	-68 318	-8 087	-8 075	-50 778	-36 421	-2 162	-2 351	-105 671	-115 165
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>194 844</b>	<b>222 481</b>	<b>14 158</b>	<b>14 406</b>	<b>91 195</b>	<b>67 693</b>	<b>-923</b>	<b>4 781</b>	<b>299 274</b>	<b>309 362</b>
dont minoritaires	-78	2		2 521	20	23 665	-6	-106	-64	26 083
dont Groupe	194 922	222 479	14 158	11 885	91 175	44 028	-917	4 887	299 338	283 279

\* Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep.



# ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

## 1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

### 1.1. Renseignements à caractère général

SGAM AG2R LA MONDIALE, société mère du Groupe, est une société de groupe d'assurance mutuelle, à Conseil d'administration régie par le code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n°RCS Paris 502 858 418.

Le siège social de SGAM AG2R LA MONDIALE est situé au 104-110 boulevard Haussmann à Paris.

AG2R LA MONDIALE a pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Le périmètre AG2R LA MONDIALE constitue la combinaison de deux périmètres :

- AG2R Prévoyance, spécialisé en prévoyance santé ;
- La Mondiale, spécialisé en épargne retraite.

Les états financiers combinés d'AG2R LA MONDIALE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 incluent SGAM AG2R LA MONDIALE, ses filiales et les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

Ces comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 14 avril 2016.

Par rapport à la terminologie, dans les paragraphes qui suivent, « AG2R LA MONDIALE » fait référence à « AG2R LA MONDIALE combinée » ou « AG2R LA MONDIALE et ses filiales ».

### 1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 9 du règlement européen, AG2R LA MONDIALE a établi ses états financiers combinés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2015 est établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

Les comptes présentés ne comprennent pas d'application anticipée de normes dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2015. Ces textes sont les suivants :

#### Textes adoptés par l'Union Européenne :

- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015) ;
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er février 2015) ;

- Amendements à IAS 1 – Initiative informations à fournir (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016) ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014 (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016).

#### Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Norme IFRS 9 – Instruments financiers et les amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 – Comptabilité de couverture générale, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes viendront remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.
- Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme définit le modèle de reconnaissance des revenus et viendra remplacer les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.
- Norme IFRS 16 – Contrats de location, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 selon l'IASB. Cette norme, qui remplacera la norme éponyme IAS 17, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et va conduire à enregistrer au bilan du preneur la plupart des contrats de location selon un modèle unique (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). La mesure de l'incidence n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.
- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l'IASB).
- Amendements à IAS 7 – Initiative informations à fournir (d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 selon l'IASB).

Les incidences éventuelles de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'évaluation.

#### 1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;
- des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de comptes et les instruments dérivés.

La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers (passifs d'assurance notamment). Les estimations et hypothèses ont été réalisées sur la base de l'expérience passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources. Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des marges futures utilisées pour l'amortissement des frais d'acquisition reportés,
- la détermination du taux de partage des plus ou moins values latentes sur le portefeuille d'actifs financiers dans le cadre de la comptabilité reflet,
- l'évaluation des provisions pour risques et charges et de certaines provisions techniques relatives à l'activité d'assurance.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

#### 1.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2015, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 2,6 millions d'euros toutes taxes comprises pour le contrôle légal des comptes et à 0,3 million d'euros pour les conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

# comptes combinés 2015

## 2. LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

### 2.1. La composition du périmètre de combinaison

	Forme juridique	2015			2014		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de combinaison	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de combinaison
<b>ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>							
SGAM (1)	SGAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
LA MONDIALE	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AGMUT	UM	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ARIAL ASSURANCE	SA	100,00	100,00	IG	100,00	82,50	IG
ARPÈGE PRÉVOYANCE	IP	100,00	100,00	Combinaison	N/A	N/A	
LA MONDIALE DIRECT	SA	N/A	N/A		100,00	100,00	IG
LA MONDIALE EUROPARTNER - LUXEMBOURG	SA	100,00	100,00	IG	100,00	65,00	IG
LA MONDIALE PARTENAIRE	SA	100,00	100,00	IG	100,00	65,00	IG
MIAG	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MPJ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTA SANTÉ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	N/A	N/A	
MUTUALIS	Mutuelle	N/A	N/A		100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE DU MIDI	Mutuelle	N/A	N/A		100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE DU MINISTRE DE LA JUSTICE	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PASIPHAË	Tontine	100,00	0,00	IG	100,00	0,00	IG
PRADO MUTUELLE	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PRIMA	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RÉUNICA MUTUELLE	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	N/A	N/A	
VIA SANTÉ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>							
AGICAM	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AG2R LA MONDIALE CASH	GIE	81,00	81,00	IG	82,00	79,72	IG
<b>ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES</b>							
AGECIM	SAS	99,88	99,88	IG	99,88	99,88	IG
AGLM IMMO	SAS	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
AG2R PATRIMOINE	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AMPÈRE VILLIERS	SCI	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
BALTHAZAR	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BRISTOL	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FRANCE MICHELET	SCI	51,00	51,00	IG	N/A	N/A	
LA MONDIALE ACTIMMO	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LE MASSÉNA	SCI	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
LES AGAPANTHES DE L'ESTEREL	SCI	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
LES CHANTERELLES	SCI	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
PARC BRAUN	SCI	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
82-92 RÉAUMUR	SAS	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
SEINE DOUMER	SCI	20,00	20,00	ME	N/A	N/A	
68 FAUBOURG	SARL	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
<b>ACTIVITÉS HÔTELIÈRES</b>							
HÔTEL AMPÈRE	SAS	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
LE MASSÉNA	SAS	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
LES AGAPANTHES DE L'ESTEREL	SAS	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>							
APREP	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GESTION SERVICES ET TIERS-PAYANT	SAS	50,00	50,00	ME	50,00	50,00	ME
LA MONDIALE GRANDS CRUS	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE GROUPE	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE PARTICIPATIONS	SA	N/A	N/A		65,00	65,00	IG
PRADO ÉPARGNE	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
STAM EC	SAS	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	

(1) Entité combinante de SGAM AG2R LA MONDIALE

**Forme juridique**  
**GIE** : Groupement d'intérêt économique  
**IP** : Institution de prévoyance  
**SA** : Société anonyme  
**SAM** : Société d'assurance mutuelle  
**SARL** : Société anonyme à responsabilité limitée  
**SAS** : Société par action simplifiée  
**SCI** : Société civile immobilière  
**SGAM** : Société de groupe d'assurance mutuelle  
**UM** : Union de mutuelles

**Méthode de combinaison**  
**IG** : intégration globale  
**ME** : mise en équivalence  
**N/A** : non applicable

		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>OPCVM</b>							
SICAV	RUSS.US EQ.CL.R ROLL UP EUR C.	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	MONEJOUR FCP	100,00 %	100,00 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND CL.B	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM CREDIT CL.B	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND J	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM CREDIT J	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	EUROZONE AGRESS.A RETL ACC 3D	100,00 %	100,00 %	IG	99,16 %	99,16 %	IG
SICAV	RUSSEL PAN EUROP.EQ.R ROLL UP	100,00 %	100,00 %	IG	99,16 %	99,16 %	IG
SICAV	RUSS.CONTIN.EUR.EQ.CL.C EUR C.	100,00 %	100,00 %	IG	98,66 %	98,66 %	IG
SICAV	RUS.CONT.EUR.EQ.CL.R EUR RU C.	100,00 %	100,00 %	IG	98,44 %	98,44 %	IG
FCP	CLUB STRATED.C/D3D	100,00 %	100,00 %	IG	N/A	N/A	
FCP	DWS ETOILE DISTRIB.	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	LION FLAMME FCP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	CDN IFC RETRAITE FCP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	DYNAFLAM FCP	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ARPEGE PREVOYANCE FCP	100,00 %	100,00 %	IG	N/A	N/A	
FCP	ARPEGE ACTIONS	100,00 %	100,00 %	IG	N/A	N/A	
FCP	DRESDNER RCM FLAMME FCP	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	ODDO RETRAITE PRUDENT A FCP	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	ODDO RETRAITE EQUILIBRE A 3DEC	99,99 %	99,99 %	IG	N/A	N/A	
FCP	EMERAUDE FCP	99,99 %	99,99 %	IG	N/A	N/A	
FCP	ACLODE FCP	99,97 %	99,97 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	TERRE D'AVEN.PRUD.65 FCP 3DEC	99,84 %	99,84 %	IG	99,61 %	99,61 %	IG
FCP	TERRE D'AVEN.EQUIL.65 FCP 3DEC	99,81 %	99,81 %	IG	98,90 %	98,90 %	IG
FCP	ALM OFFENSIF FCP	98,84 %	98,84 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ALM DYNAMIC FCP	98,72 %	98,72 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	RUSSEL US EQUITY CL.B USD C.3D	96,74 %	96,74 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	PAN EUROPEQ.FD CL.F EUR 3DEC	96,72 %	96,72 %	IG	86,56 %	86,56 %	IG
FCP	BNP PARIB.FLOR.70 P(C) FCP3DEC	96,31 %	96,31 %	IG	94,83 %	94,83 %	IG
FCP	ALM CLASSIC FCP	95,47 %	95,47 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ISAOR FCP	87,23 %	87,23 %	IG	N/A	N/A	
FCP	ALM ANDRENA FCP	74,10 %	74,10 %	IG	57,74 %	57,74 %	IG
FCP	AURELIA INVESTISSEMENT CI FCP	70,75 %	70,75 %	IG	70,76 %	70,76 %	IG
FCP	AG2R LA MON.MUL.MONDE FCP 4DEC	66,86 %	66,86 %	IG	N/A	N/A	
FCP	VEGA MONDE R FCP4D	60,87 %	60,87 %	IG	N/A	N/A	
FCP	CAMGESTION REUNICA FCP	59,56 %	59,56 %	IG	N/A	N/A	
SICAV	TIKEHAU INC.CR.ASSETS C SI.4D	57,57 %	57,57 %	IG	57,86 %	57,86 %	IG
SICAV	AG2R LA MONDIALE ACT.MONDE SI.	55,99 %	55,99 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	ADELAIDE SI.	53,58 %	53,58 %	IG	56,66 %	56,66 %	IG
FCP	UFF CAP DIVERSIFIE FCP	53,25 %	53,25 %	IG	53,74 %	53,74 %	IG
FCP	DNCA EVOLUTIF C FCP	N/A	N/A		100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	LA MONDIALE ACTIONS FRANCE	N/A	N/A		100,00 %	100,00 %	IG
FCP	TOPALPHA INST.FUND MS FCP 3DEC	N/A	N/A		100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	Russell Investment Company PLC - The World Equity Fund II	N/A	N/A		99,99 %	99,99 %	IG
SICAV	IM Russell ICVC - Defensive Assets Fund	N/A	N/A		98,80 %	98,80 %	IG
FCP	AG2R LA MOND. ACT.E.I.ID FCP 4D	N/A	N/A		97,62 %	97,62 %	IG
SICAV	CPR STRATEDIS SI.	N/A	N/A		95,89 %	95,89 %	IG
SICAV	RUSSEL EM.MKT EQ.CL.J USD C.3D	N/A	N/A		69,59 %	69,59 %	IG
FCP	INDOSUEZ ALLEGRO C FCP 3DEC	N/A	N/A		52,75 %	52,75 %	IG
SICAV	R PUR SI.	45,64 %	45,64 %	ME	N/A	N/A	
SICAV	VEGA COURT TERME SI.	40,74 %	40,74 %	ME	31,92 %	31,92 %	ME
SICAV	AG2R LA MONDIALE ACT.FRA.SI.	40,30 %	40,30 %	ME	N/A	N/A	
SICAV	EUROPEAN SMALL CAP CL.B 3DEC	35,20 %	35,20 %	ME	34,05 %	34,05 %	ME
SICAV	EUROZ.AGRESS.EQ.B INSTL ACC 3D	28,70 %	28,70 %	ME	38,64 %	38,64 %	ME
SICAV	PIONEER S.F.OPTIMISER CL.H C.	27,19 %	27,19 %	ME	N/A	N/A	
SICAV	OBJECTIF STRATEGIE L.TERM.SI.	25,74 %	25,74 %	ME	24,63 %	24,63 %	ME
SICAV	SELENE PATRIMOINE CL.A EUR CAP	24,12 %	24,12 %	ME	24,46 %	24,46 %	ME
SICAV	ESSOR EMERGENT SI.	23,57 %	23,57 %	ME	20,28 %	20,28 %	ME
SICAV	EDR FD.CO.EU.AL.CAPS(AE)EURC3D	22,66 %	22,66 %	ME	N/A	N/A	
SICAV	RUS.EURO FIXED INC.CL.B 3DEC	21,98 %	21,98 %	ME	44,26 %	44,26 %	ME
SICAV	COMGEST JAPAN SI.4DEC	20,00 %	20,00 %	ME	35,29 %	35,29 %	ME
SICAV	RUSSELL INVESTMENT COMPANY - Russell UK Long Dated Gilt	N/A	N/A		36,03 %	36,03 %	ME
SICAV	ECM SENIOR SECURED CL.A DIST.	N/A	N/A		26,29 %	26,29 %	ME
SICAV	CAPS FDS ASIA OPP.GEC EUR C.3D	N/A	N/A		21,84 %	21,84 %	ME
SICAV	OBJECT.ALPHA EUROPE A SI.3DEC	N/A	N/A		21,50 %	21,50 %	ME
SICAV	CAPS F.AMERICA OP.GC USD.C.3D	N/A	N/A		20,33 %	20,33 %	ME

## 2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

### Entreprises combinées

Selon l'article D.931-34 du code de la sécurité sociale, un ensemble de deux ou plusieurs institutions de prévoyance ou unions d'institutions, entreprises soumises au contrôle de l'État, en application de l'article L. 310-1 ou L. 310-1-1 du Code des assurances, sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances, mutuelles ou unions de mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité, sans lien en capital, est tenu d'établir et de publier des comptes combinés lorsque ces entreprises se trouvent dans un des cas suivants :

- elles ont, en vertu d'un accord entre elles, soit une direction commune, soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- elles ont entre elles des liens de réassurance ou de substitution importants et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

En complément, ces liens ont un caractère durable.

### Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées par une ou plusieurs entreprises comprises dans le périmètre de combinaison, contrôle qui peut prendre diverses formes :

### Filiales

Selon la norme IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale dès lors qu'il détient le pouvoir sur cette filiale. Ce pouvoir expose le groupe à des rendements variables sur cette filiale (dividendes, économies fiscales etc.) et lui confère également des droits (de vote notamment) exerçables lors de la prise de décisions sur les activités clés de la filiale et une capacité à agir sur ces rendements. Le contrôle découle donc du lien capitalistique (majorité des droits de vote) mais pas seulement. Il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées mais également de la capacité réelle du groupe à diriger les politiques opérationnelles et de financement de la filiale.

Dans la situation la plus simple et en l'absence d'autres facteurs (tels que l'existence d'accords contractuels), le contrôle de fait est établi si le Groupe détient plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 % ; les filiales

sont alors consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes combinés du Groupe à la date de la prise de contrôle.

### Entités sous contrôle conjoint

#### (co-entreprises ou opérations conjointes)

Selon la norme IFRS 11 Partenariats, les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et pour lesquelles les décisions relatives aux activités significatives exigent un consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Ce contrôle conjoint peut prendre deux formes :

- Soit une activité conjointe, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits et obligations sur des actifs et passifs spécifiques. Selon cette méthode, les quotes-parts du Groupe dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes consolidés dès lors que le Groupe en acquiert le contrôle.
- Soit une coentreprise, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits sur l'actif net de l'entreprise. Les comptes de la coentreprise sont alors consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et intègrent donc uniquement la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net de la coentreprise à la date à laquelle il en obtient le contrôle.

### Entreprises associées

#### (ou entreprises sous influence notable)

Selon la norme IAS 28, les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ; l'influence notable existe si le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote ; les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les comptes consolidés intègrent la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle le Groupe acquiert l'influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

### Consolidation des OPCVM

#### et des sociétés civiles et immobilières

Toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation y compris les entités structurées (cas des OPCVM notamment) et les sociétés civiles



immobilières, dès lors que ces entités répondent aux critères d'analyse du contrôle tel que défini précédemment.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces structures, les titres sont mis en juste valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan : « dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ».

#### **Cas d'exclusion**

En vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de combinaison si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés.

### **3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

#### **3.1. Évolution du périmètre de combinaison**

##### **Entrées / acquisitions complémentaires :**

L'année 2015 a été marquée par l'entrée dans le périmètre de combinaison AG2R et donc SGAM AG2R LA MONDIALE des entités de l'ex-périmètre RÉUNICA :

- deux Institutions de prévoyance : Réunica Prévoyance et Arpège Prévoyance
- deux mutuelles : Réunica Mutuelle et Muta Santé
- des SCI : Ampère Villiers, France Michelet, Le Masséna, les Agapanthes de l'Estérel, les Chanterelles, Parc Braun, Seine Doumer
- des SAS : Hôtel Ampère, Le Masséna, les Agapanthes de l'Estérel
- un cabinet de courtage : STAM EC.

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt ainsi que la méthode de combinaison sont précisés dans le paragraphe suivant.

Le passage aux normes IFRS de ces entités s'est fait au 1er janvier 2015.

Egalement en 2015, La Mondiale a acquis la société immobilière REAUMUR (SAS), précisément au 30 septembre 2015. Cette entité détient l'immeuble 82-92 rue Réaumur à Paris.

Toujours dans le domaine immobilier, a été créée fin 2015 la société AGLM Immo (SAS) détenue par La Mondiale. Cette structure sans immeuble au 31 décembre 2015 a vocation à terme à regrouper la grande majorité des actifs immobiliers du Groupe AG2R LA MONDIALE.

#### **Fusions et restructurations :**

L'année 2015 a vu la fusion de deux institutions de Prévoyance (IP) du périmètre : AG2R Prévoyance et Réunica Prévoyance : fusion-absorption de Réunica Prévoyance dans AG2R Prévoyance ensuite renommée AG2R RÉUNICA Prévoyance.

Toujours dans un contexte de rationalisation et de simplification des structures, elle a également connu la fusion d'un certain nombre de mutuelles : ont ainsi fusionné dans ViaSanté les entités :

- Mutualis et Mutuelle du Midi ;
- Mutuelle du Livre (non combinée auparavant).

La holding La Mondiale Participations a été absorbée dans La Mondiale, au 1er août 2015 (transmission universelle de patrimoine).

L'année 2015 a également vu la fusion de La Mondiale Direct dans La Mondiale, à savoir fusion-absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2015.

#### **Sorties**

Aucune sortie n'est à constater durant cet exercice 2015.

#### **3.2. Rachat des minoritaires par La Mondiale à AEGON**

L'accord conclu entre La Mondiale et AEGON s'est matérialisé par l'acquisition par La Mondiale de la participation de 35 % d'AEGON dans la Mondiale Participations. La transaction a été effective en mars 2015 et l'opération a valorisé La Mondiale Participations à 1,0 milliard d'euros. Après cette transaction et la fusion de La Mondiale Participations dans La Mondiale, celle-ci détient en direct, au 31 décembre 2015, 100 % des entités Arial assurance, La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner.

#### **3.3. Événements significatifs postérieurs à la clôture**

##### **3.3.1. Processus d'identification des événements**

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables

qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes ;
- ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

### 3.3.2. Événements intervenus

Les groupes AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances ont conclu le 15 décembre 2015 un accord visant à créer une société d'assurance commune « ARIAL CNP Assurances », détenue à 60 % par La Mondiale et 40 % par CNP Assurances. Cette structure doit être créée au 1er avril 2016 et correspond en fait à l'actuelle Ariel assurance qui sera renommée et dans laquelle CNP Assurances prendra une participation. Après apport de portefeuilles, il s'agira d'un acteur de référence de l'épargne retraite entreprise.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et le 14 avril 2016, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## 4. LES PRINCIPES ET MÉTHODES

### 4.1. Les principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis sur la base des normes International Financial Reporting Standards (IFRS), des IAS (International Accounting Standards), des interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee) en vigueur au 31 décembre 2015, telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre.

### 4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation

#### 4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités combinées. En application de la norme IFRS 4 et en

attente des dispositions prévues par la phase II, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

#### 4.2.2. Conversion

##### Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou éventuellement un cours moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion y afférents sont comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

##### Comptes des activités à l'étranger

Tous les bilans et comptes de résultat des entités combinées sont établis en euros.

#### 4.2.3. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le passage aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur nette comptable selon le référentiel comptable antérieur. Le traitement des

regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'a pas été reconsidéré lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

IFRS 3 n'était pas applicable en l'état pour le rapprochement qui a présidé à la création de SGAM AG2R LA MONDIALE. La solution préconisée par IAS 8 a été retenue (à défaut d'une norme applicable, il y a utilisation d'un référentiel connu) et donc la solution qui a été appliquée est celle retenue dans le référentiel français (paragraphe VI du CRC 2000-05) avec comptabilisation en valeur nette comptable à la date de la première combinaison.

#### **4.2.4. Autres actifs incorporels**

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

#### **4.2.5. Actifs financiers**

##### **Classification**

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;

- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers du Groupe est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée par le Groupe principalement dans les cas suivants :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
  - actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
  - actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place par le Groupe pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;
- actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classifiés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de réévaluation au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations ou gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par SGAM AG2R LA MONDIALE. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, SGAM AG2R LA MONDIALE se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin.

Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes et réalisées liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur.

Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur ; les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Les normes IFRS ont introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de

marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif. Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

## Comptabilisation

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

## Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que SGAM AG2R LA MONDIALE a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

## Évaluation des placements immobiliers

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers (terrains et constructions) détenus par le Groupe afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, SGAM AG2R LA MONDIALE a opté pour le modèle d'évaluation au coût

de ses immeubles à l'exception de ceux en représentation de contrats en unités de comptes qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1. de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition y compris frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

De plus, AG2R LA MONDIALE applique la norme IFRS 5 relative à la mise en évidence des actifs détenus destinés à la vente ; les éventuels actifs immobiliers concernés sont repris dans la ligne spécifique du bilan « actifs destinés à la vente ».

#### **4.2.6. Dépréciation des placements Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte**

##### **Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente**

À chaque date d'arrêté des comptes, les sociétés du Groupe vérifient s'il existe un indice de pertes de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs financiers puis collectivement pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument). Pour les obligations, une dotation aux provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque diminue ou disparaît, la provision peut être reprise partiellement ou totalement. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

##### **Instruments de capitaux propres disponibles à la vente**

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée - mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée dans le compte de résultat - fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

##### **Actifs immobiliers**

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

##### **4.2.7. Instruments dérivés**

Le Groupe utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général. Des instruments dérivés sont également utilisés pour couvrir le risque de change (couverture d'actifs financiers et de dettes).

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat au bilan dans le poste « instruments dérivés ».

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture étant donné les implications sur les processus de gestion et la lourdeur des travaux associés à la documentation de l'efficacité de la relation de couverture.

## 4.2.8. Frais d'acquisition reportés

Au sein de SGAM AG2R LA MONDIALE, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39.

Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du bilan alors que ceux relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes combinés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices.

Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation mais reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée prudemment estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmétrées.

## 4.2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs.

## 4.2.10. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le fonds d'établissement et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat, ainsi que la réserve de capitalisation.

## 4.2.11. Dettes perpétuelles

Les titres super subordonnés sont classés en capitaux propres. La charge financière (intérêts) liée à ces titres super subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat mais directement par prélèvement sur les capitaux propres. Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

## 4.2.12. Passifs techniques et financiers

### Classification des contrats

Le Groupe classe son portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement selon les catégories suivantes :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation



aux bénéfiques (PB) discrétionnaire :  
contrats en euros avec participation aux  
bénéfices discrétionnaire et contrats en  
unités de compte comportant des supports  
en euros avec participation aux bénéfices  
discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la  
norme IAS 39 correspondent aux contrats  
d'investissement sans participation  
aux bénéfices discrétionnaire : contrats  
d'épargne en unités de compte sans support  
euros et sans garantie plancher.

SGAM AG2R LA MONDIALE contracte des  
engagements qui transfèrent soit un risque  
d'assurance soit un risque financier voire  
les deux. Les contrats d'assurance sont des  
contrats qui transfèrent un risque d'assurance  
significatif. Quand l'événement sur lequel  
repose le risque d'assurance survient, la  
prestation est comparée à celle au cas où cet  
événement ne survient pas afin de déterminer  
si le risque d'assurance est significatif. Les  
contrats d'assurance peuvent également  
inclure un risque financier.

Les contrats d'investissement sont des  
contrats où seul un risque financier est  
transféré.

#### **Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire**

Par application de la norme IFRS 4 (principes  
IFRS assurance en phase I), l'évaluation  
des provisions techniques sur les contrats  
d'assurance ou à participation discrétionnaire  
suit les principes précédemment retenus par  
le Groupe en application des normes locales.

Les provisions d'assurance vie comprennent  
les provisions mathématiques qui  
représentent la différence entre les valeurs  
actuelles des engagements pris par l'assureur  
et ceux pris par l'assuré. Les provisions  
sont calculées en utilisant des méthodes  
actuarielles qui incluent des hypothèses  
portant sur les primes, la mortalité, la  
performance des investissements, les taux de  
rachat et l'évolution des dépenses.

Ces hypothèses s'appuient initialement  
sur les meilleures estimations basées  
sur l'expérience à la date de tarification.  
Elles tiennent compte d'une marge pour  
risque entre autre au travers d'un taux  
d'actualisation prudent. Ces hypothèses  
sont revues annuellement, comparées à des  
expériences récentes et si nécessaire mises à  
jour.

En application des méthodes préférentielles  
prévues par le Règlement CRC 2000-05, les  
provisions mathématiques sont constituées  
sur la base de taux d'actualisation au plus  
égaux aux taux de rendement prévisionnels  
des actifs.

Elles sont, en France, calculées par référence  
aux tables homologuées sur la base de  
données publiées par l'INSEE ; la prise en  
compte des effets des tables prospectives  
sur les provisions de rentes en cours de  
constitution faisait l'objet dans les comptes  
sociaux d'un étalement depuis l'exercice 1993 ;  
les rentes en service étant provisionnées sur la  
base de tables prospectives.

En 2006, l'arrêté du 1er août 2006 (publié au  
Journal officiel le 28 août 2006)  
a homologué les nouvelles tables de mortalité  
par génération sexuée TGH05 (masculine)  
et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables  
distinguent les populations assurées  
en fonction de leur année de naissance  
(génération à partir de 1900 jusque 2005)  
et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, pour les rentes  
en service et les rentes en constitution  
soumises à la directive 2004/113/CE (Gender  
Directive), les provisions sont calculées avec  
la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la  
tarification.

Pour l'établissement des comptes combinés,  
aucun étalement de l'incidence des  
changements d'estimation n'est pratiqué.

Les provisions mathématiques représentent  
la différence entre les valeurs actuelles  
des engagements pris respectivement par  
l'assureur et par l'assuré.

Concernant l'assureur, l'engagement  
correspond à la valeur actuelle du capital  
garanti compte tenu de la probabilité de  
versement du capital.

Pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle  
des primes restant à payer, augmentée  
des frais de gestion à l'exclusion des frais  
d'acquisition, corrigée de la probabilité de  
versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes  
d'invalidité et d'incapacité sont calculées en  
utilisant les tables réglementaires requises  
par l'article R.931-10-14 du Code de la  
sécurité sociale et un taux d'actualisation  
compris dans la limite réglementaire.



Lorsqu'une société combinée fait usage, dans ses comptes sociaux, des possibilités accordées par la réglementation en matière d'étalement de constitution des provisions techniques, la totalité de l'engagement est provisionnée dans les comptes combinés.

Il en est ainsi des provisions destinées à maintenir les garanties décès pour les personnes en arrêt de travail au 1er janvier 2002 et les nouveaux arrêts de travail survenus depuis le 1er janvier 2002, en application de l'article 34 de la loi du 17 juillet 2001 complétant la Loi Evin du 31 décembre 1989. Ces provisions sont prises en compte pour la totalité de l'engagement dans les comptes combinés.

La Loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a entraîné le relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits à retraite de 60 à 62 ans d'ici 2018, ainsi que la liquidation de la retraite sans décote de 65 à 67 ans dans le même intervalle, au rythme de 4 mois supplémentaires par an dès le 1er juillet 2011.

Cette réforme a un impact important sur les passifs en prévoyance, notamment collectifs, car les contrats stipulent la plupart du temps que les rentes d'invalidité doivent être versées jusqu'au moment du départ à la retraite. Décaler cet âge revient donc mécaniquement à allonger la durée de versement des rentes d'incapacité et d'invalidité d'une part, et à augmenter la durée de maintien des garanties décès d'autre part. Cela implique un accroissement du niveau des provisions des organismes assureurs.

L'article 26 de la Loi du 9 novembre 2010 complète ainsi la Loi n°89-1009 du 31/12/1989 (dite « Loi Evin ») et notamment son article 31 au travers de mesures spécifiques applicables pendant une période transitoire (de la date de promulgation de la Loi le 10/11/2010 au 31/12/2015).

Ces dispositions particulières prévoient :

- la possibilité d'étaler le complément de provision nécessaire jusqu'au 31/12/2015, pour les contrats, conventions et bulletins d'adhésion conclus avant le 10/11/2011.
- le versement d'une indemnité de résiliation (sauf si reprise totale des engagements par le nouvel organisme assureur), en cas de résiliation ou non renouvellement du contrat, de la convention ou du bulletin d'adhésion pendant la période transitoire précitée.

En complément, l'année 2011 a de nouveau été marquée par un impact significatif avec la nouvelle mesure relative à l'article 88 de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013, visant à raccourcir d'un an la phase transitoire de recul de l'âge de départ à la retraite (passage d'un horizon 2018 à 2017).

Parallèlement à ces évolutions de textes, le traitement comptable retenu par le Groupe AG2R LA MONDIALE privilégie :

- pour les comptes sociaux en normes françaises, l'application stricte des textes qui prévoient l'étalement de la charge complémentaire, à l'exception des contrats résiliés ;
- pour les comptes combinés en normes IFRS la vision la plus économique, prudemment estimée et intermédiaire entre un étalement total de la charge complémentaire permis par les textes et une absence d'étalement de cette charge qui ne prendrait en compte ni le droit octroyé par la loi à l'organisme d'assurance en cas de résiliation, ni les ressources futures que constituent les majorations tarifaires compensatoires ou les diminutions de garantie ;
- le traitement comptable retenu dans les comptes combinés vise à ne pas reporter dans le futur d'éventuelles pertes qui résulteraient de l'insuffisance des majorations tarifaires futures (ou diminution de garanties) et indemnités de résiliation probables au regard de la charge résiduelle de provisionnement à couvrir chaque année.

Les provisions pour risques croissants sont constituées pour les assurés des contrats individuels ayant atteint l'âge de 55 ans et dont la cotisation devient viagère à compter de ce moment.

Une provision pour risques croissants est également constituée pour les opérations d'assurance contre les risques incapacité et invalidité.

Les provisions pour risques en cours sont constatées lorsque la charge des sinistres futurs, frais de gestion inclus et compte tenu de produits financiers futurs prudemment estimés et dans le respect imposé par le Code des assurances, est estimée supérieure aux primes jusqu'à la prochaine échéance de révision de la prime.

Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

#### **Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire**

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39.

Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat. Il s'agit principalement des contrats libellés en unités de comptes ;
- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires ; l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

Concernant les prestations santé, compte tenu du dispositif tiers payant de la carte sésame vitale et des flux électroniques mis en place, la liquidation des droits relatifs à certaines prestations en nature intervient, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

#### **4.2.13. Test de suffisance des passifs**

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux de marché plus une prime de risque calculée sur la base de la moyenne du secteur d'activité.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

SGAM AG2R LA MONDIALE n'a pas eu, à ce titre, en 2015 comme pour les exercices précédents, à enregistrer de provisions supplémentaires.

#### **4.2.14. Méthode d'affectation des charges par destination**

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés. La démarche retenue par SGAM AG2R LA MONDIALE pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service. À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

#### **4.2.15. Plus et moins values de cessions intra-groupe**

Les plus et moins values réalisées par les sociétés d'assurance du périmètre sur les cessions internes du type cessions immobilières sont éliminées avec application de participation aux bénéfices différée. De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés combinées sont retraités ; celles-ci ne donnent par contre pas lieu à application de participation aux bénéfices différée, dans la mesure où ils sont stratégiques et destinés à être détenus sans limitation de durée.

#### **4.2.16. Participation aux bénéfices**

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

#### 4.2.17. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet

La comptabilité reflet est appliquée par le Groupe aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire : lorsque des plus ou moins values latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins value latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et d'autre part sur les éléments prévisionnels de l'ensemble AG2R LA MONDIALE.

Lorsque le Groupe est en situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est réalisé.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

#### 4.2.18. Impôts différés

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôts différés sur les retraitements d'opérations intra-groupe liés à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des actifs et passifs d'impôts différés :

- l'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

En outre, en application de la Loi 2012-1510 du 29/12/2012- article 66, SGAM AG2R LA MONDIALE a comptabilisé dans ses comptes au titre de l'exercice 2015 le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). Conformément à cette Loi, ce crédit d'impôt a été calculé en proportion de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs

à 2,5 fois le SMIC en appliquant le taux fixé de 6 %. Chez les adhérents bénéficiaires du CICE, le montant du CICE est comptabilisé en produit d'impôt (en compte de résultat) en contrepartie d'un produit à recevoir de l'État comptabilisé au bilan.

#### 4.3. Les retraitements de combinaison Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes des filiales combinées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes Groupe.

#### Provisions pour dépréciations à caractère durable

Les éventuelles provisions constituées par SGAM AG2R LA MONDIALE sur les titres de ses participations consolidées sont neutralisées.

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.

#### Provisions pour risque d'exigibilité

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises du Groupe lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes combinés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

#### Provisions pour égalisation

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont définies selon les articles R.331-3 et 331-6 du Code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

#### Réserve de capitalisation

Pour rappel, la réserve de capitalisation est fiscalisée dans les comptes sociaux, depuis 2010 (Loi de finance 2011).

En ce qui concerne les flux de période de la réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés. Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est plus déductible et la reprise de cette réserve n'est plus taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation) et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

### **Impôts différés**

Ils sont constatés dans les comptes combinés en application des principes de combinaison. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

Les dernières lois de Finances ont engendré une majoration des taux d'impôt sur les sociétés ; celui-ci est passé de 36,10 % à 38 % pour les exercices 2013 à 2015 suite à l'augmentation de la contribution exceptionnelle de 5 % à 10,7 %.

De façon concrète, dans les comptes consolidés, le taux de 34,43 % s'applique pour l'ensemble des impôts différés sauf pour les cas dont on sait de façon sûre qu'ils se dénouent d'ici fin 2016. A titre d'exemple, les retraitements IFRS liés à la revalorisation des placements s'inscrivent dans une perspective moyen - long terme (pour l'essentiel, les placements seront conservés au-delà de 2015) et le taux utilisé est donc logiquement de 34,43 %.

En application de la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes combinés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôts sera utilisable.

### **Engagements sociaux**

Les engagements sociaux de SGAM AG2R LA MONDIALE sont estimés sur la base de données actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés : les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels avec un âge moyen de départ à la retraite établi par catégorie de personnel, les tables de mortalité TF 00/02 et TH 00/02 et le taux d'actualisation qui fait référence à un taux sans risque de marché de même maturité que les engagements. Ce taux déterminé à partir du taux de rendement des obligations d'entreprises de 1ère catégorie s'élève pour l'exercice 2015 à 2 %.

Les régimes pris en compte sont à cotisations définies ou à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont les suivants : les médailles du travail, les indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe n'est engagé qu'au versement annuel des cotisations à un fonds d'assurance. La société concernée est Arial assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (la part acquise de la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

AG2R LA MONDIALE applique la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », publiée le 16 juin 2011 et applicable depuis le 1er janvier 2013 ; celle-ci a apporté des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, a supprimé la méthode dite du corridor et a prescrit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels non plus par résultat mais par capitaux propres.

## Réassurance interne

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés (flux et opérations bilanciels).

## 4.4. La présentation des comptes

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques actuellement en vigueur.

## Présentation de l'information sectorielle

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- réseau salarié ;
- courtage ;
- partenariat ;
- et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs ou holding.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe est établi selon la méthode indirecte. Les acquisitions et cessions de placements (actions, obligations et autres) et les revenus des placements ont été classés dans la catégorie « flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ». Les émissions ou rachats de dettes subordonnées (et intérêts associés) ainsi que les dividendes reçus ou versés ont quant à eux été inclus dans la partie « flux de trésorerie provenant des activités de financement ».

## 5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

### 5.1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 124		7 124	7 124		7 124
68 FAUBOURG	9 623	-9 623		9 623	-9 623	
La Mondiale	13 242		13 242	13 242		13 242
Aprep	9 806		9 806	9 806		9 806
Prado Epargne	4 962	-4 962		4 962		4 962
ampère villiers SAS *	4 506		4 506			
ampère villiers SCI *	1 689		1 689			
Les Agapanthes SAS *	621		621			
Les Agapanthes SCI *	1 276		1 276			
Massena SAS *	666		666			
Massena SCI *	1 085		1 085			
France Michelet *	2 430		2 430			
82-92 Réaumur **	17 175		17 175			
<b>Écarts d'acquisition actif au 31 décembre</b>	<b>74 205</b>	<b>-14 585</b>	<b>59 620</b>	<b>44 757</b>	<b>-9 623</b>	<b>35 134</b>

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne "Brut".

\* Il s'agit des écarts d'acquisition des entités de l'ex périmètre Réunica qui ont intégré le périmètre de combinaison de SGAM AG2R LA MONDIALE en 2015.

\*\* L'écart d'acquisition 82-92 Réaumur est lié à une acquisition réalisée durant l'exercice 2015.

### 5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2015 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation / Amortissement au 31 décembre	Variation de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation / Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 376	339			14 715	-9 742		-557	288	-10 011	4 704
Logiciels	152 952	135	13 015	-5 578	160 524	-141 017	-71	-7 344	5 272	-143 160	17 364
Autres	3 363		261	-1 533	2 091	-1 641		-133	1 138	-636	1 455
<b>Total</b>	<b>170 691</b>	<b>474</b>	<b>13 276</b>	<b>-7 111</b>	<b>177 330</b>	<b>-152 400</b>	<b>-71</b>	<b>-8 034</b>	<b>6 698</b>	<b>-153 807</b>	<b>23 523</b>

2014 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation / Amortissement au 1 <sup>er</sup> janvier	Variation de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation / Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 376				14 376	-8 908		-834		-9 742	4 634
Logiciels	157 112	-7 365	3 618	-413	152 952	-132 885	28	-8 160		-141 017	11 935
Autres	416	1 353	1 680	-86	3 363	-20	-365	-1 255		-1 641	1 722
<b>Total</b>	<b>171 903</b>	<b>-6 012</b>	<b>5 298</b>	<b>-499</b>	<b>170 691</b>	<b>-141 813</b>	<b>-337</b>	<b>-10 249</b>		<b>-152 400</b>	<b>18 291</b>

# comptes combinés 2015

## 5.3. Notes sur les placements

### 5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

2015

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
<b>Placements comptabilisés au coût amorti</b>								
Immobilier d'exploitation	371 406	-4 710	-98 246		268 450	0,29	329 632	61 182
Immobilier de placement	2 628 696	-7 760	-206 168		2 414 768	2,62	3 299 923	885 155
<b>Placements disponibles à la vente</b>								
Parts de sociétés immobilières	21 175			4 104	25 279	0,03		
Obligations	47 383 909	-7 994	-74 094	5 614 007	52 915 828	57,42		
OPCVM	1 533 515	-75 725		276 592	1 734 382	1,88		
Actions	4 173 179	-361 848		523 196	4 334 527	4,70		
<b>Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>								
Immobilier					23 235	0,03		
Obligations					2 021 912	2,19		
OPCVM					1 823 025	1,98		
Instruments dérivés					206 036	0,22		
<b>Prêts</b>	<b>5 030 055</b>	<b>-303</b>			<b>5 029 752</b>	<b>5,46</b>		
<b>Total des placements hors unités de compte</b>					<b>70 797 193</b>	<b>76,82</b>		<b>946 338</b>
Immobilier (en juste valeur par résultat)					96 079	0,10		
Autres placements (en juste valeur par résultat)					21 263 502	23,07		
<b>Total des placements en unités de compte</b>					<b>21 359 581</b>	<b>23,18</b>		
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>					<b>92 156 774</b>	<b>100,00</b>		<b>946 338</b>



Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
<b>Placements comptabilisés au coût amorti</b>								
Immobilier d'exploitation	274 472	-5 097	-66 677		202 699	0,23	251 610	48 912
Immobilier de placement	2 515 615	-55 754	-195 566		2 264 295	2,59	2 890 688	626 392
<b>Placements disponibles à la vente</b>								
Parts de sociétés immobilières	168	-14		285	439	0,00		
Obligations	44 838 977	-7 509	-13 084	7 292 869	52 111 253	59,68		
OPCVM	837 061	-95 308		152 760	894 513	1,02		
Actions	3 869 003	-628 812		707 659	3 947 851	4,52		
<b>Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>								
Immobilier					40 034	0,05		
Obligations					1 397 951	1,60		
OPCVM					2 120 888	2,43		
Instruments dérivés					410 784	0,47		
<b>Prêts</b>					4 650 566	5,33		
<b>Total des placements hors unités de compte</b>					68 041 272	77,92		675 304
Immobilier (en juste valeur par résultat)					77 077	0,09		
Autres placements (en juste valeur par résultat)					19 199 156	21,99		
<b>Total des placements en unités de compte</b>					19 276 233	22,08		
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>					87 317 506	100,00		675 304

# comptes combinés 2015

## 5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisition, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier du Groupe évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1).

2015						
(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture
Immobilier d'exploitation	274 472	95 424	4 958	-274	-3 174	371 406
Immobilier de placement	2 515 615	48 810	291 638	-230 541	3 174	2 628 696
<b>Total</b>	<b>2 790 087</b>	<b>144 234</b>	<b>296 596</b>	<b>-230 815</b>		<b>3 000 102</b>

2014						
(en milliers d'euros)	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Clôture	
Immobilier d'exploitation	234 118	41 236	-286	-596	274 472	
Immobilier de placement	2 256 376	386 840	-128 197	596	2 515 615	
<b>Total</b>	<b>2 490 494</b>	<b>428 075</b>	<b>-128 483</b>		<b>2 790 087</b>	

La colonne "Transferts" regroupe essentiellement des immobilisations en cours et des reclassements de poste à poste.

## 5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

Au bilan, les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif selon la position qui résulte de leur juste valeur. Au 31 décembre 2015, ils s'élèvent à 206 036 milliers d'euros à l'actif et 257 209 milliers d'euros au passif, soit une position nette de 51 173 milliers d'euros. En fonction de la nature de l'instrument couvert, cette position nette s'analyse de la façon suivante :

### Instruments dérivés liés à des couvertures d'actif

Nature de la relation de couverture (en milliers d'euros)	2015		2014	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
<b>Instruments dérivés isolés</b>				
Swaps	1 692 248	-151 672	3 374 581	-88 758
Forwards	2 407 538	10 040	1 175 000	320 112
<b>Instruments dérivés</b>	<b>4 099 785</b>	<b>-141 632</b>	<b>4 549 581</b>	<b>231 354</b>

### Instruments dérivés liés à des couvertures de passif

Nature de la relation de couverture (en milliers d'euros)	2015		2014	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	457 143	90 459	457 143	21 552
Forwards				
<b>Instruments dérivés</b>	<b>457 143</b>	<b>90 459</b>	<b>457 143</b>	<b>21 552</b>

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

#### 5.4. Part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissements.

##### Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2015	2014	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	2 265 818	1 788 148	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	2 844	2 219	
<b>Total</b>	<b>2 268 662</b>	<b>1 790 367</b>	<b>A</b>

##### Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2015	2014	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire			
<b>Total</b>			<b>B</b>

Réconciliation avec le solde au bilan	2015	2014	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	139 805	126 838	C
<b>Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers</b>	<b>2 408 467</b>	<b>1 917 205</b>	<b>A + B + C</b>

#### 5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2015	2014	
Primes acquises non émises	843 993	771 430	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	251 193	179 320	
Créances nées d'opérations de réassurance	265 672	210 226	
Participation bénéficiaire différée active	372 544	384 533	
<b>Total</b>	<b>1 733 402</b>	<b>1 545 509</b>	

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement.

À l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

# comptes combinés 2015

## 5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2015	2014
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat		
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres		
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	372 545	384 533
<b>Total</b>	<b>372 545</b>	<b>384 533</b>

## 5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2015	2014
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	99 784	129 620
Personnel	883	1 123
Autres créances	139 416	118 227
- Provisions pour dépréciation	-8 674	-9 333
<b>Total</b>	<b>231 409</b>	<b>239 637</b>

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

## 5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2015	2014
Valeur brute	109 791	98 609
Amortissements	-81 119	-73 325
<b>Valeur nette</b>	<b>28 672</b>	<b>25 284</b>

Il s'agit des actifs corporels d'exploitation hors immobilier d'exploitation, catégorie qui est présentée au sein des placements.

## 5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Valeur nette au 1er janvier	802 917	778 905
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	137 003	142 821
Nouveaux contrats de la période (valeur brute)	137 003	142 821
Cessions de filiales		
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
Variation du périmètre des portefeuilles de contrats		
Amortissements de la période	162 148	137 193
Intérêts capitalisés	29 757	18 384
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période		
Reprises de pertes de valeur		
Amortissements et pertes de valeur	-132 391	-118 809
Variation de change		
Autres variations (*)		
Autres variations		
Valeur nette au 31 décembre	807 529	802 917

(\*) : ajustement des paramètres de calcul.

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 18 ans. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement estimé de l'actif.

# comptes combinés 2015

## 5.9. Impôts différés

### 5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Impôts différés actif	262 175	285 485
Impôts différés passif	764 007	824 320
Incidence nette	-501 832	-538 835
inscrits à l'actif du bilan		
inscrits au passif du bilan	501 832	538 835

En présentation bilan, les impôts actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale.

### 5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitement

(en milliers d'euros)	2015		2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	142 641	18 904	134 928	17 275
Retraitements :				
frais d'acquisition reportés		269 394		266 263
provisions techniques	82 979	74 180	109 154	82 505
opérations intra-groupe	11 781	-1 611	11 781	-2 069
réserve de capitalisation				
réévaluation des placements	15 189	312 108	16 881	409 805
écarts d'évaluation	848	70 294		20 183
autres retraitements	-843	11 158	1 108	18 726
Compensations actif-passif	-252 595	-252 595	-285 485	-285 485
Incidence nette	-501 832	501 832	-11 633	527 202
			-538 835	

## 5.10. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

(en milliers d'euros)	échéance	2015	2014
Titres subordonnés à durée indéterminée $\alpha$	Durée indéterminée	51 230	51 230
Titres subordonnés remboursables $\beta$	2044	191 236	191 236
Titres subordonnés à durée indéterminée $\kappa$	Durée indéterminée	551 116	494 193
Titres subordonnés à durée indéterminée $\delta$	Durée indéterminée	768 405	768 405
Titres subordonnés à durée indéterminée $\epsilon$	Durée indéterminée	6 000	6 000
<b>Total</b>		<b>1 567 987</b>	<b>1 511 065</b>

## Caractéristiques des dettes de financement

	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN	Cotation 31/12/2015
Titres subordonnés à durée indéterminée $\alpha$	EURIBOR 3 mois + 2,70 %	Euro MTF à Luxembourg	FR0010021287	94,84 %
Titres subordonnés remboursables $\beta$	6,75 %	EuroNext Paris	XS0919410828	116,25 %
Titres subordonnés à durée indéterminée $\kappa$	7,625 %	EuroNext Paris	XS0919401751	107,13 %
Titres subordonnés à durée indéterminée $\delta$	5,05 %	EuroNext Paris	XS1155697243	100,99 %
Titres subordonnés à durée indéterminée $\epsilon$	EURIBOR 3 mois + 3,50 % jusqu'en 2023	Non coté	Non applicable	Non applicable

## 5.11. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

### 5.11.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

#### Passifs relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2015	2014	
Provisions mathématiques	27 263 276	26 036 500	
Provisions pour primes non acquises	1 387	1 405	
Provisions pour sinistres	2 745 777	2 188 205	
Autres provisions	860 968	649 975	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	30 871 408	28 876 085	<b>A</b>
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	6 272 720	5 888 179	<b>B</b>
<b>Total</b>	<b>37 144 128</b>	<b>34 764 264</b>	



# comptes combinés 2015

## Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2015	2014	
Provisions mathématiques	25 241 874	23 712 691	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	10 063	16 403	
Autres provisions	6 748	2 201	
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire</b>	<b>25 258 685</b>	<b>23 731 295</b>	<b>C</b>
<b>Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire</b>	<b>33 426</b>	<b>33 361</b>	<b>D</b>
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement en euros	25 292 111	23 764 656	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	11 179 087	9 575 766	<b>E</b>
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	3 614 182	3 626 859	<b>F</b>
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte	14 793 269	13 202 625	
<b>Total</b>	<b>40 085 380</b>	<b>36 967 281</b>	

Réconciliation avec les soldes du bilan	2015	2014	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant les tableaux ci-dessus	56 163 519	52 640 741	<b>A + C + D</b>
Participation aux bénéfices sociale	2 094 065	1 274 140	
Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte	58 257 584	53 914 881	
<b>Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte</b>	<b>21 065 989</b>	<b>19 090 804</b>	<b>B + E + F</b>

L'agrégat "Participation aux bénéfices sociale" intègre des reclassements effectués en consolidation. Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique "autres provisions". Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase II des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

### 5.11.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1er janvier au 31 décembre

(en milliers d'euros)		2015			TOTAL
		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier	1	34 764 265	33 307 061	3 660 220	71 731 546
Primes	a	5 555 314	4 774 789	78 655	10 408 758
Prestations	b	4 459 685	2 647 290	225 816	7 332 790
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 160 180	1 190 226	120 668	2 471 074
Résultat technique et autres	d	718 181	198 498	12 792	929 471
Transferts	e	4 886	-59 001	-14 918	-69 033
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	832 194	44 350		876 544
Variations de change	g	5 155	26 137	41 589	72 881
<b>Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre</b>	<b>2</b>	<b>37 144 128</b>	<b>36 437 774</b>	<b>3 647 607</b>	<b>77 229 509</b>

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

2015

(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	TOTAL
		Assurance	Investissement	Investissement	
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier	1	1 790 367			1 790 367
Primes cédées	a	870 100			870 100
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	710 709			710 709
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	13 957			13 957
Résultat technique et autres cédés	d	-99 105			-99 105
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	205 842			205 842
Variations de change	g				
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre	2	2 268 662			2 268 662

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

2014

(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	TOTAL
		Assurance	Investissement	Investissement	
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier	1	33 001 687	28 814 133	3 753 440	65 569 261
Primes	a	5 156 933	5 464 833	87 950	10 709 717
Prestations	b	3 949 387	2 283 024	213 021	6 445 432
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 198 736	1 204 753	301 677	2 705 166
Résultat technique et autres	d	841 511	43 813	15 826	901 150
Transferts	e	181 555	121 071	-302 625	
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	24 918			24 918
Variations de change	g	-8 665	29 108	48 624	69 067
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	2	34 764 265	33 307 061	3 660 220	71 731 546

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

2014

(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	TOTAL
		Assurance	Investissement	Investissement	
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier	1	1 690 193	29 207		1 719 400
Primes cédées	a	746 713	392		747 104
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	599 629	29 267		628 897
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	13 964	3 093		17 057
Résultat technique et autres cédés	d	61 682	3 424		65 106
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	809			809
Variations de change	g				
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre	2	1 790 367			1 790 367

Explication du flux :  $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$ .

# comptes combinés 2015

## 5.12. Participation aux bénéfices différée passive relative à l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)	2015	2014
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	45 189	427 728
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	5 097 961	6 448 477
Participation différée passive relative à d'autres retraitements		
<b>Total</b>	<b>5 143 150</b>	<b>6 876 205</b>

## 5.13. Provisions pour risques et charges

### 5.13.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2015	2014
Provisions pour engagements sociaux	150 599	47 596
Provisions pour litiges	22 677	22 671
Provisions à caractère financier	7 746	8 246
Autres provisions pour risques et charges	8 802	2 494
<b>Total</b>	<b>189 824</b>	<b>81 007</b>

### 5.13.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
Valeur comptable au 1er janvier 2015	22 671	8 246	2 494
Variation de périmètre	629		
Dotations de l'exercice	7 836		7 578
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	-4 831		-573
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées	-3 930	-500	-395
Autres mouvements de l'exercice	302		-302
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2015</b>	<b>22 677</b>	<b>7 746</b>	<b>8 802</b>

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

### 5.13.3. Provisions pour engagements de retraite

#### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. La Sgam étant la combinaison des deux périmètres La Mondiale et AG2R, leurs spécificités éventuelles sont mises en évidence dans ce tableau.

	Exercice 2015	Exercice 2014
Droits des salariés calculés sur la base de :	Périmètre La Mondiale : Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié Périmètre AG2R : Accords d'entreprise; Départ à l'initiative du Salarié.	Périmètre La Mondiale : Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié Périmètre AG2R : Accords d'entreprise; Départ à l'initiative du Salarié.
Age de départ à la retraite :	Périmètre La Mondiale : Age de liquidation taux plein, selon génération. Périmètre AG2R : Age de départ déterminé lorsque la durée de cotisation est atteinte.	Périmètre La Mondiale : Age de liquidation taux plein, selon génération. Périmètre AG2R : Age de départ déterminé lorsque la durée de cotisation est atteinte.
Probabilité de vie au terme :	THF00-02 en phase de constitution et TGH-05 en phase de restitution	THF00-02 en phase de constitution et TGH-05 en phase de restitution
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de rotation du personnel par âge.	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de rotation du personnel par âge.
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1.5 % et 1.7 %.	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1.5 % et 1.7 %.
Taux de charges sociales	Périmètre La Mondiale: Administratif : 61,16 %, autres salariés : 51,21 % - Périmètre AG2R : 68 %	Périmètre La Mondiale: Administratif : 61,07 %, autres salariés : 51,14 % - Périmètre AG2R : 68 %
Taux d'actualisation	2,00 %	2,00 %
Personnel assuré :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Ensemble du personnel.	Périmètres La Mondiale et AG2R : Ensemble du personnel.
Date de mise à jour :	31/12/2015	31/12/2014

# comptes combinés 2015

## Analyse des provisions pour engagements de retraite

Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice	2015	2014
Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture	134 043	118 873
Intérêts sur actualisation	2 718	3 881
Coût des services rendus de la période	6 806	5 831
Coût des services passés non comptabilisés		
Effet liquidation, réduction		
Prestations servies	-10 448	-9 535
Ajustements des droits acquis	15 564	10 821
Changement de paramètres	-1 323	4 788
Ecart actuariel généré pendant l'exercice	3 239	-615
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	150 599	134 043
Juste valeur des actifs à l'ouverture	86 447	86 156
Rendement attendu des actifs	2 166	2 008
Cotisations	25 722	1 341
Prestations servies	-6 017	-6 343
Ajustements des droits acquis	10 065	-1 238
Changement de paramètre		
Cessions, acquisitions	-2 162	4 362
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	143	160
Juste valeur des actifs à la clôture	116 363	86 447

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2015	2014
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	150 599	134 043
Juste valeur des actifs de clôture	116 363	86 447
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite	116 363	
Passif comptabilisé au bilan	150 599	47 596
Coût des services rendus au cours de l'exercice	6 806	5 831
Intérêts sur actualisation	2 718	3 881
Rendement attendu des actifs de couverture	316	2 008
Ajustements des droits acquis	12 839	7 695
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	29	1 073
Coût des services		
Amortissement de l'exercice		
Charge comptabilisée au compte de résultat	22 076	16 471
Ecart actuariel net comptabilisé par capitaux propres	3 213	-1 858

#### 5.14. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2015	2014
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	587 349	504 354
Dettes nées d'opérations de réassurance	851 239	709 592
<b>Total</b>	<b>1 438 588</b>	<b>1 213 946</b>

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

#### 5.15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2015	2014
Dépôts et cautionnements reçus	20 721	18 438
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	149 797	128 487
Personnel	40 330	37 366
Autres dettes	5 033 959	4 860 277
<b>Total</b>	<b>5 244 807</b>	<b>5 044 568</b>

À l'exception des dépôts reçus des locataires, il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

Le poste "autres dettes" comprend 4 018 millions d'euros de titres prêtés ou mis en pension au décembre 2015.

#### 5.16. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2015	2014
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de garanties (cautions et avals)	27 837	9 102
Engagements sur titres (nantissements)	295 809	278 025
Autres engagement donnés	80 739	25 383
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de garanties (cautions et avals)	22 179	17 304
Engagements sur titres (nantissements)	1 422 867	1 307 541
Autres engagements reçus		6 100

Les cautions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

# comptes combinés 2015

## 6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)				2015	2014
	France	Union Européenne	Reste du monde	Total	Total
Primes de l'assurance vie	4 883 018	2 295 661		7 178 679	8 042 300
Primes de l'assurance non vie	3 036 063			3 036 063	2 498 319
Variation des provisions pour primes non acquises	178			178	-233
Chiffre d'affaires des autres activités	93 300			93 300	78 041
<b>Total</b>	<b>8 012 559</b>	<b>2 295 661</b>		<b>10 308 220</b>	<b>10 618 427</b>

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou du chiffre d'affaires.

### 6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2015	2014
Subventions liées aux majorations légales de rentes	14 572	16 046
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	21 934	22 361
Autres produits	38 665	19 549
<b>Total</b>	<b>75 171</b>	<b>57 956</b>

### 6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcote décote sur obligations		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	Placements immobiliers	161 701	152 199	103 958	71 507			265 659
Valeurs mobilières et prêts	1 999 153	1 941 259	1 424 890	480 926	60 723	70 506	3 484 766	2 492 691
Produits financiers sur placements hors unités de compte	2 160 854	2 093 458	1 528 848	552 433	60 723	70 506	3 750 425	2 716 397

Les valeurs mobilières sont essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus ou moins values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus values de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de 398,7 millions d'euros, dont 555,1 millions d'euros de plus value et -156,4 millions d'euros de moins value.



#### 6.4. Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement relatif aux variations des contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2015	2014
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	-424 704	389 605
Ajustement ACAV	1 021 730	1 267 088
Variation de dépréciation	117 311	255 806
<b>Total</b>	<b>714 337</b>	<b>1 912 499</b>

#### 6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2015	2014
Charge des sinistres	-7 527 630	-6 368 412
Charge des provisions d'assurance *	-2 978 815	-4 609 550
Participation des assurés aux résultats	-2 221 752	-2 347 398
<b>Total</b>	<b>-12 728 197</b>	<b>-13 325 360</b>

\* la charge des provisions d'assurance inclut la variation des provisions en unités de compte, ce qui explique notamment la variation matérialisée d'une année à l'autre.

#### 6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2015	2014
Primes cédées	-879 234	-760 098
Cession de charges de sinistres	900 391	657 317
Cession de provisions techniques	63 547	-261 610
Commissions reçues des réassureurs	101 225	81 301
Participation aux résultats cédée	34 302	326 503
Résultat financier	-12	-41
<b>Charge nette de réassurance</b>	<b>220 219</b>	<b>43 372</b>

# comptes combinés 2015

## 6.7. Charges financières et de financement

Décomposition des charges financières (en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements / Étalement de la surcote décote sur obligations		Autres charges financières			Total
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	Placements immobiliers	-55 203	-36 672	-31 591	-6 294	-46 750	-41 765			-133 544
Valeurs mobilières et prêts	-42 928	-22 933	-363 557	-350 869	-115 404	-96 037	-190 453	-115 144	-712 342	-584 983
Charges financières sur place- ments hors unités de compte	-98 131	-59 605	-395 148	-357 163	-162 154	-137 802	-190 453	-115 144	-845 886	-669 714

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décote comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 96,3 millions d'euros de charges de financement en 2015 contre 66,1 en 2014.

## 6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2015	2014
Frais d'acquisition des contrats	-510 168	-436 872
Frais d'administration	-456 427	-406 468
Autres charges techniques	-109 934	-81 107
Total	-1 076 529	-924 447

## 6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

### 6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2015	2014
Charge d'impôt de Sgam et des sociétés combinées	-86 601	-72 173
Retraitements d'impôts différés	-19 070	-42 992
Total	-105 671	-115 165

### 6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2015	2014
Charge d'impôt de Sgam et des sociétés combinées	-86 601	-72 173
impôts différés sur différences temporaires	-12 095	17 910
impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	-3 131	-9 977
impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	-17 754	-18 980
impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	9 308	-18 204
Impôts différés relatifs au retraitement des charges sur emprunts	891	-11 256
impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation		
impôts différés relatifs à d'autres retraitements	3 711	-2 485
Total des retraitements d'impôts différés	-19 070	-42 992
Total	-105 671	-115 165

### 6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Résultat avant impôt	404 945	424 527
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	-139 423	-146 165
Différences permanentes	3 900	5 161
Différences de taux	1 169	1 597
Différences temporelles non constatées	-7 478	9 347
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente		
Résultats non soumis à l'impôt sur les sociétés		
Retraitements de combinaison non soumis à impôt différé	18 542	1 497
Crédits d'impôts	14 782	6 983
Différence entre le taux théorique et le taux réel	-12 601	-3 606
Autres*	15 439	10 020
Charge d'impôt effective au compte de résultat	-105 671	-115 165

\* La rubrique "Autres" inclut essentiellement les économies d'IS réalisées par SGAM AG2R LA MONDIALE

### 6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés de SGAM AG2R LA MONDIALE au 31 décembre 2015 s'élève à 10 273 personnes.

Le chiffre de la partie AG2R inclut le personnel travaillant pour l'activité de retraite complémentaire.

Les engagements du Groupe pour les sociétés combinées, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 150,6 millions d'euros à fin 2015.

### 6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec AG2R LA MONDIALE, à savoir les entités du groupe combiné, les partenaires et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

#### 6.11.1. Informations sur les intérêts minoritaires au titre de la norme IFRS 12

Le tableau ci-contre présente la part des intérêts minoritaires détenus par chaque entité dans les capitaux propres minoritaires totaux au 31 décembre.

(en milliers d'euros)							
2015	Arial	La Mondiale Partenaire	La Mondiale Participations	La Mondiale Europartner	SCI France Michelet	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution	N/A	30	N/A	N/A	24 562	6	24 598

(en milliers d'euros)							
2014	Arial	La Mondiale Partenaire	La Mondiale Participations	La Mondiale Europartner		Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution	37 944	163 794	133 782	24 793		17	360 330

#### 6.11.2. Solidarité Financière

La convention d'affiliation conclue le 16 janvier 2008 entre SGAM AG2R LA MONDIALE et ses affiliées La Mondiale et AG2R Réunica Prévoyance, prévoit une clause de solidarité financière dont les modalités sont les suivantes :

Si La Mondiale (ou AG2R Réunica Prévoyance) au niveau de ses comptes consolidés (combinés), se trouve dans la perspective de ne plus respecter les règles prudentielles s'imposant à lui, de ne plus couvrir le montant réglementaire de la marge de solvabilité, de voir passer en dessous de 100 % sa marge de solvabilité hors plus values latentes, ou d'avoir au niveau de ses comptes sociaux, une insuffisance d'actifs en représentation de ses engagements réglementés, le Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE décidera de mettre en oeuvre les mécanismes de solidarité financière en utilisant les outils suivants :

- affectation de tout ou partie du fonds d'établissement de SGAM AG2R LA MONDIALE sous forme de prêt à La Mondiale (AG2R Réunica Prévoyance) ;
- mise en oeuvre d'un plan de réassurance : le Conseil d'administration SGAM AG2R LA MONDIALE pourra arrêter le montant des engagements que La Mondiale (AG2R Réunica Prévoyance) cèdera en réassurance à une autre entreprise affiliée, qui s'engagera à accepter ces cessions ;
- émission de titres : SGAM AG2R LA MONDIALE pourra émettre des obligations, des titres participatifs et des titres subordonnés selon les modalités prévues dans la convention d'affiliation.

En outre, ces mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire cumulativement à mobiliser des capitaux engagés supérieurs à 30 % des fonds propres consolidés (combinés) de l'entreprise aidante.

### 6.11.3. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, Arial assurance et La Mondiale Europartner; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur.

AG2R Réunica Prévoyance effectue des opérations de réassurance avec de nombreuses entités du palier de combinaison, et également La Mondiale et Arial assurance (entités du périmètre La Mondiale).

Il peut s'agir d'opérations en acceptation, notamment avec AG.Mut, Arial assurance (Prévoyance - Santé), ViaSanté, Prima ou d'opérations cédées.

### 6.11.4. Prestations de service

Les sociétés Agicam, GIE AG2R La Mondiale Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du périmètre La Mondiale (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques).

La société Agicam (gestion d'actifs) a des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités combinées du périmètre AG2R (prestations de gestion d'actifs, refacturation de gestion de trésorerie).

La société Agecim effectue des prestations de gestion immobilière pour le compte d'entités du périmètre.

### 6.11.5. Emprunts Subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner.

La société Arial assurance a émis ses emprunts subordonnés pour moitié auprès de La Mondiale et pour moitié auprès d'AG2R Réunica Prévoyance.

AG2R Réunica Prévoyance a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités Prima, ViaSanté et La Mondiale.

### 6.11.6. Rémunération des dirigeants

Au titre de 2015, les sommes attribuées au titre des rémunérations, indemnités et avantages en nature aux cadres dirigeants des GIE AG2R REUNICA et La Mondiale Groupe ont été de 10 468 milliers d'euros, pour 7 344 milliers d'euros en 2014. Pour rappel, au 1er janvier 2015 le Comité de Direction générale a intégré les dirigeants des ex GIE RÉUNICA et SYSTALIANS.

Le montant des indemnités versé aux dirigeants et mandataires sociaux du périmètre La Mondiale a été de 490 milliers d'euros en 2015 et de 458 milliers d'euros en 2014.

Les membres du Comité de Direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1er janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants justifiant d'un minimum de 10 ans d'ancienneté dans leur fonction à la date de leur cessation d'activité pour départ à la retraite.

Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les autres membres du Comité de Direction générale relevant du GIE AG2R RÉUNICA bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R. Cet accord comprend :

d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié : (Tranche A : employeur 1,40 % - salarié 0,60 % et Tranche B : employeur 2 % - salarié 2 %) d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en

retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58 % du salaire brut de référence. Enfin, un accord "garantie de ressources" prévoit sous condition d'avoir 20 ans d'ancienneté, le versement d'une rente différentielle, entre l'âge de départ en retraite et 65 ans, à hauteur de 70 % du dernier salaire annuel brut. La pension de l'article 39 ne sera versée qu'au terme de la garantie de ressources si le collaborateur en bénéficie.

Ces dispositifs sont en cours de négociation suite au rapprochement des trois GIE dans l'objectif d'un régime unique applicable à l'ensemble des collaborateurs du nouveau GIE AG2R RÉUNICA.

## **7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7**

L'analyse des risques du Groupe, intégrant la nomenclature définie dans la directive Solvabilité 2 comporte deux parties :

- une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

### **7.1. Risque d'assurance**

#### **7.1.1. Description des principales garanties accordées**

L'activité principale de SGAM AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès), ce qui lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les engagements du Groupe diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

#### **Engagements de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne**

Au sein de cette catégorie de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement porte sur le paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels les assurés portent le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent à des garanties complémentaires du type garantie de capital en cas de décès.

**Les contrats d'épargne en euros** regroupent les types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

#### **Les contrats d'épargne en unités de compte**

se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires de paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

#### **Engagements de nature technique et financière pour les contrats de retraite**

**Les contrats de retraite** se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complètement de revenu à la retraite.

Les engagements sur les rentes viagères comportent des risques liés :

- à la durée viagère de versement, qui est aléatoire ;
- au taux d'intérêt technique, qui traduit la rémunération des fonds gérés.

#### **Engagements de nature technique essentiellement pour les contrats de risque**

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

**Les contrats de risque** ou de prévoyance santé regroupent différents types de garanties principales :

- **les garanties arrêt de travail** se caractérisent par le versement d'indemnités journalières ou de rentes d'invalidité en complément des prestations de la Sécurité sociale ;
- **les garanties santé** se caractérisent par le remboursement des frais de soins de santé en complément des prestations de la Sécurité sociale ;

- **les garanties dépendance** : le Groupe commercialise des garanties de versement d'un capital ou d'une rente viagère en cas de dépendance de l'assuré ;
- **les garanties en cas de décès** se caractérisent par le versement d'un capital ou d'une rente en cas de décès de l'assuré : ces garanties prennent la forme de contrats obsèques, avec le versement d'une somme permettant de couvrir les frais d'obsèques, d'un capital en cas de décès ou de rentes viagères au bénéfice du conjoint survivant ou temporaire au bénéfice des enfants.

## 7.1.2. Définition des risques d'assurance

Le risque d'assurances ou risque de souscription comporte trois composantes :

- **le risque de tarification** correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée).

Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la Direction générale et les directions concernées (technique, marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;

- **le risque de provisionnement** correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadaptés ;
- **le risque catastrophe** correspond au risque d'être exposé de manière soudaine à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

## 7.1.3. Politique de réassurance

La politique de réassurance du Groupe repose sur les principes suivants :

- **offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille.** Cette couverture consiste notamment en :
  - des couvertures proportionnelles pour les contrats individuels ;
  - des couvertures proportionnelles pour les contrats collectifs prévoyance et santé ;
  - des couvertures non-proportionnelles en excédent de sinistre pour les contrats de prévoyance afin de protéger la rétention du Groupe en cas de cumul de contrats sur

une même tête (collectifs et individuels) ;  
- des couvertures non-proportionnelles en excédent de sinistre par tête ou événement pour les contrats collectifs sur les risques prévoyance pour protéger la rétention du Groupe ;

- **céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes** : la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier ;
- **ne laisser à la charge du Groupe qu'une rétention maîtrisée.**

## Contrôle et définition du plan de réassurance

Chaque année, le plan de réassurance du Groupe est présenté au comité actif-passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la Direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la direction de la réassurance. À cet effet, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles (direction des risques / audit interne).

Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. La rédaction des traités est coordonnée avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières.

Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximum probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

## 7.1.4. Maîtrise des risques d'assurance

La gestion des risques d'assurances est assurée par la direction des risques techniques du Groupe et structurée autour du comité actif-passif.

Le comité actif-passif est l'organisation faitière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités du Groupe, direction des investissements et du financement, Agicam, comptabilité, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Composé de deux commissions, santé-prévoyance et épargne-retraite, le comité

actif-passif a pour missions :

- d'identifier et suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- d'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation du risque pour le Groupe ;
- de s'assurer de l'allocation efficiente des ressources du Groupe au regard de ces risques ;
- de valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du Groupe en matière technique ;
- de contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- de s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le comité actif-passif a notamment examiné au cours de l'exercice les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- contrôle des principaux risques techniques à partir de l'analyse des tableaux de bord de gestion actif-passif ;
- analyse du risque à la hausse et à la baisse des taux sur la base de projections actif-passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- analyse de l'impact des évolutions réglementaires intervenues au cours de l'exercice ;
- analyse détaillée de la sinistralité du portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;
- examen des hypothèses et du résultat des prévisionnels du Groupe ;
- examen détaillé des tableaux de bords d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité 2).

## 7.2. Risques financiers

### 7.2.1. Définition des risques financiers

#### Risque de marché :

Le risque de marché affecte les valeurs et rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques : les niveaux de marché constituent une part importante de la rentabilité globale du Groupe et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés et la revalorisation des rentes : les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

Le Groupe investit une part de ses actifs en actions et immobilier qui sont généralement sujets à des risques de volatilité. Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte. Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affectent directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance.

De telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité du Groupe, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

#### Risque de crédit :

SGAM AG2R LA MONDIALE présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. Le risque de crédit correspond aux pertes que le Groupe peut être amené à subir consécutivement au défaut d'une contrepartie ou d'un débiteur. Compte tenu de l'activité de SGAM AG2R LA MONDIALE, le risque de crédit porte essentiellement sur :

- les actifs financiers (hors engagements en unités de compte pour lesquels le risque est supporté par les assurés) ; le risque de défaillance des émetteurs obligataires fait l'objet d'un suivi mensuel au travers de l'évolution des notations dans le temps et lors de la sélection des titres. Les opérations de prêts et emprunts de titres comportent également un risque de



défaut de contrepartie et donnent lieu à la constitution de garanties et à un suivi régulier ;

- les créances sur réassureurs nées des opérations de cession en réassurance : le risque de défaut des réassureurs a un impact sur les provisions techniques cédées et fait l'objet d'un suivi régulier des notations et de garanties sous la forme de nantissements ou dépôts espèces ;
- les avances sur polices.

### Risque de liquidité :

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

### 7.2.2. Maîtrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein de commissions financières dédiées au sein du Groupe (commissions techniques et financières, comités de gestion financière et comités financiers) ; celles-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement des entités sociales et du Groupe, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, elles mesurent les risques financiers auxquels le Groupe est confronté, examinent la gestion écoulée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent leur avis sur les moyens de financement, examinent les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Elles se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter.

Différents comités participent également directement ou indirectement à la maîtrise des risques financiers de tout ou partie du Groupe :

- le comité actif-passif, mensuellement ;
- les comités crédits, trimestriels, sont chargés d'examiner et de définir les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- des comités taux formalisent des scénarios de gestion de taux et définissent la stratégie de gestion spécifique aux mandats d'Agicam ;

- des comités actions examinent par secteur économique et, le cas échéant, par zone géographique, les performances des marchés actions, ainsi que les anticipations à 3 mois, à 6 mois, et à fin d'année ;

- des comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;

- des comités de conjoncture hebdomadaire ont pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions et rachats et suivi des performances des OPCVM) ;

- des comités de sélection des gestionnaires d'OPCVM ont pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, en-cours, engagements, arbitrages, congruence, etc.).

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En terme de gestion de fonds propres, SGAM AG2R LA MONDIALE respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité supérieure aux ratios requis par la réglementation.

### 7.3. Risques opérationnels

#### 7.3.1. Définition des risques opérationnels

Le Groupe définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

La direction des risques du Groupe a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui assurent un rôle d'interface entre la direction des risques opérationnels, leurs directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion

des risques opérationnels au sein de l'activité dont ils ont la charge.

Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation réalisée par un membre du personnel du Groupe ou un tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;
- le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadéquate (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
- le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
- le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
- le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation du Groupe, à l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;
- le risque sécurité couvre la continuité et reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;
- le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au respect des engagements ;
- le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

### **7.3.2. Autres risques opérationnels**

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

- du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;
- des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.

Par ailleurs, le Groupe est vigilant sur les risques suivants :

- déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par les fédérations professionnelles et l'AMF est particulièrement suivie ;
- la lutte contre le blanchiment : SGAM AG2R LA MONDIALE a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
- assurance et couverture de risques : SGAM AG2R LA MONDIALE a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile, les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du Groupe.

# comptes combinés 2015

## 7.4. Risque de crédit

Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

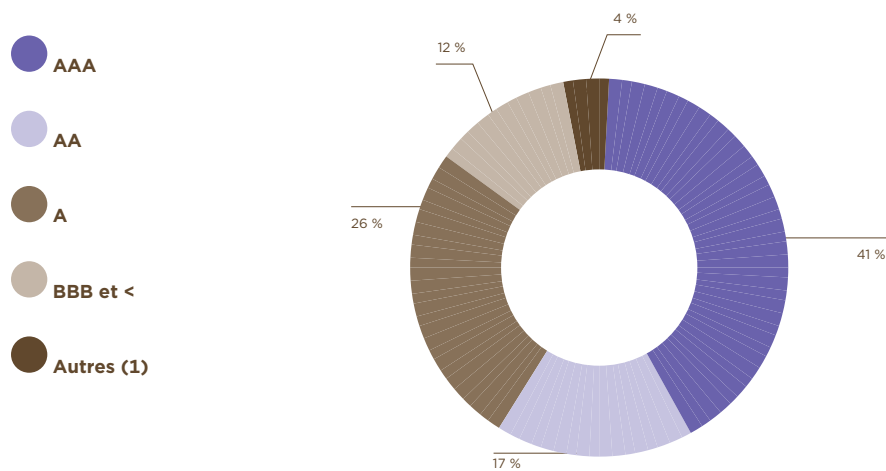
Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de Standard & Poor's et de Fitch qui est utilisée pour cette présentation.

### 7.4.1. Risque de crédit des obligations

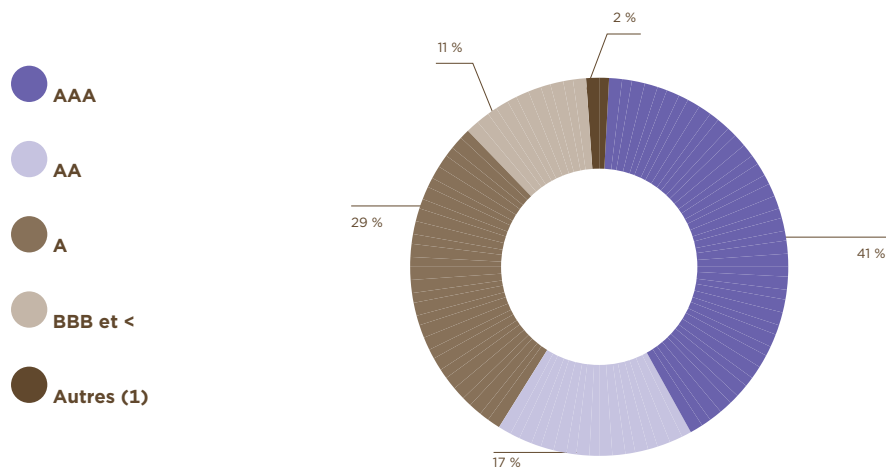
Obligations disponibles à la vente	2015			2014		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat et AAA	41 %	41 %	8,16	41 %	41 %	8,40
AA	17 %	58 %	6,30	17 %	58 %	6,56
A	26 %	84 %	5,97	29 %	87 %	5,91
BBB et <	12 %	96 %	4,75	11 %	98 %	4,14
Autres (1)	4 %	100 %	3,32	2 %	100 %	4,64
<b>Total</b>	<b>100 %</b>		<b>6,66</b>	<b>100 %</b>		<b>6,81</b>

(1) dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrée sur obligations.

#### 2015



#### 2014



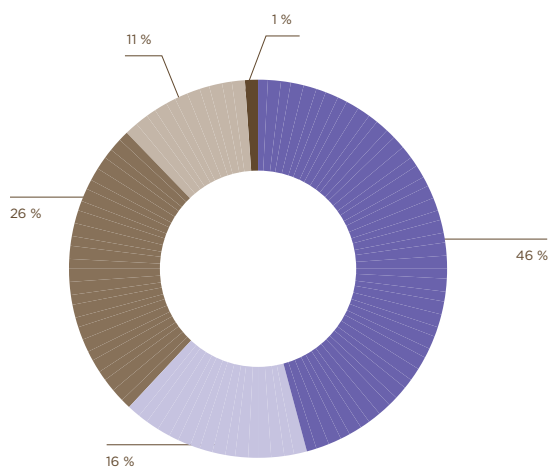
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat

	2015			2014		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat et AAA	46 %	46 %	8,16	51 %	51 %	4,81
AA	16 %	62 %	7,50	19 %	70 %	7,12
A	26 %	88 %	5,99	23 %	92 %	5,71
BBB et <	11 %	99 %	4,06	6 %	98 %	0,59
Non noté	1 %	100 %	6,49	2 %	100 %	7,45
<b>Total</b>	<b>100 %</b>		<b>7,03</b>	<b>100 %</b>		<b>5,24</b>

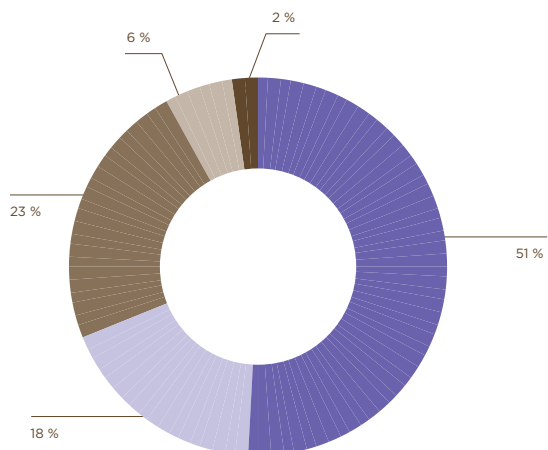
Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 52 916 millions d'euros en 2015 alors que ce montant s'élevait à 52 111 millions d'euros en 2014.

Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 2 022 millions d'euros en 2015 contre 1 398 millions d'euros l'année précédente.

2015



2014



# comptes combinés 2015

## 7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2015	2014
AA	15 %	19 %
A	77 %	81 %
BBB	8 %	
Total	100 %	100 %

## 7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux Contrats d'assurance et financiers

### Réassurance au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	654 421	25 697	483 485	75 749	120 885
A	1 506 954	-34 550	38 312	1 157 607	276 485
BBB	67 515	352	7 784	38 546	21 537
BB					
B					
< B					
Non noté	179 574	8 050	21 504	150 965	15 156
Total	2 408 465	-450	551 085	1 422 867	434 063

### Réassurance au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA	2 218	-172	2 030		16
AA	81 441	601	14 536	27 065	40 441
A	1 657 752	-11 596	395 183	1 202 686	48 286
BBB	4 698	316		5 903	-889
BB					
B					
< B					
Non noté	171 099	2 653	22 307	71 888	79 557
Total	1 917 208	-8 198	434 056	1 307 542	167 412

## 7.5. Risque de marché

### 7.5.1. Risque de taux

Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)	Répartition de la valeur au bilan par échéance						Valeur au bilan 2015	Valeur au bilan 2014
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans		
Nature des instruments financiers								
Obligations (taux fixe)	1 639 136	2 449 960	2 229 047	3 600 423	3 770 870	39 606 236	53 295 672	52 136 532
Autres actifs financiers exposés au risque de prix								
Actifs financiers exposés au risque de prix	1 639 136	2 449 960	2 229 047	3 600 423	3 770 870	39 606 236	53 295 672	52 136 532
Obligations (taux variable)	353 759	207 558	155 337	114 487	129 472	681 453	1 642 066	1 372 672
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie								
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	353 759	207 558	155 337	114 487	129 472	681 453	1 642 066	1 372 672
OPCVM obligations disponibles à la vente						505 480	505 480	145 310
OPCVM obligations en juste valeur par résultat						1 414 520	1 414 520	1 615 908
<b>Total des actifs financiers exposés au risque de taux</b>	<b>1 992 895</b>	<b>2 657 517</b>	<b>2 384 384</b>	<b>3 714 911</b>	<b>3 900 343</b>	<b>42 207 689</b>	<b>56 857 739</b>	<b>55 270 422</b>
Dettes de financement						1 500 757	1 500 757	1 443 835
Passifs financiers exposés au risque de prix						1 500 757	1 500 757	1 443 835
Dettes de financement						67 230	67 230	67 230
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie						67 230	67 230	67 230
<b>Passifs financiers exposés au risque de taux</b>						<b>1 567 987</b>	<b>1 567 987</b>	<b>1 511 065</b>

### 7.5.2. Risque action

Exposition par zone géographique (1) (en milliers d'euros)	France		Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	Nature des actifs financiers									
Actions disponibles à la vente	2 644 575	2 224 094	1 689 826	1 554 675	122	169 046	3	35	4 334 526	3 947 851
OPCVM actions disponibles à la vente	875 803	585 292	347 065	154 691		3 185	5 977	6 032	1 228 845	749 200
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	280 425	375 759	128 080	129 222					408 505	504 980
<b>Total</b>	<b>3 800 803</b>	<b>3 185 145</b>	<b>2 164 971</b>	<b>1 838 587</b>	<b>122</b>	<b>172 231</b>	<b>5 980</b>	<b>6 068</b>	<b>5 971 876</b>	<b>5 202 030</b>

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

# comptes combinés 2015

## 7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers  
au risque de change

(en milliers d'euros)	2015		2014	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
Actifs financiers libellés en USD	522 826	483 999	410 544	338 146
Actifs financiers libellés en Yen	4 536 900	34 614	4 607 100	31 723
Actifs financiers libellés en GBP	551 778	715 543	505 718	649 272
Actifs financiers libellés en CHF	517 330	477 462	502 863	418 216
Actifs financiers libellés en autres devises		12 147		10 236
<b>Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)</b>		<b>1 723 766</b>		<b>1 447 593</b>
Actifs financiers libellés en USD	631 874	580 394	145 727	120 029
Actifs financiers libellés en Yen	3 686 505	28 126	2 781 847	19 155
Actifs financiers libellés en GBP	29 115	39 669	1 202	1 543
Actifs financiers libellés en autres devises		86 434		
<b>Total des placements financiers en unités de compte</b>		<b>734 623</b>		<b>140 727</b>

Les placements financiers sont présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

## 7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.

Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.

- une hausse ou baisse équivalente du marché actions (+/- 20 %); l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(en milliers d'euros)	2015			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20 %	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-388 247	401 223	-137 727	137 727
Impact sur le résultat	-7 807	8 059	-15 965	15 965

(en milliers d'euros)	2014			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20 %	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	-374 263	378 324	-104 955	104 955
Impact sur le résultat	-6 443	6 942	-7 361	7 361

## 7.6. Échéanciers

### 7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Échéancier des notionnels au 31/12/2015					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
Swaps de taux	116 200	67 700	106 500	608 632	61 407	1 188 952
Forwards	1 322 483	885 055			100 000	100 000
<b>Total</b>	<b>1 438 683</b>	<b>952 755</b>	<b>106 500</b>	<b>608 632</b>	<b>161 407</b>	<b>1 288 952</b>

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Valeur notionnelle			Juste Valeur
	2015	2014	2015	2014
Swaps de taux	2 149 390	3 831 724	-61 213	-67 204
Forwards	2 407 538	1 175 000	10 040	320 113
<b>Total</b>	<b>4 556 928</b>	<b>5 006 724</b>	<b>-51 173</b>	<b>252 909</b>

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires de l'annexe 5.3.3. "Instruments dérivés".

### 7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitrable le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2015			en %
	Arbitrables	Non arbitrables	Total	
Rachetables	27 102 975	3 604 681	30 707 656	55 %
Non rachetables, transférables	7 069 061	6 071 257	13 140 318	23 %
Non rachetables, non transférables	72 368	12 054 216	12 126 583	22 %
<b>Total</b>	<b>34 244 404</b>	<b>21 730 153</b>	<b>55 974 557</b>	<b>100 %</b>

#### Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	18 753 850	1 322 582	915 804	832 744	828 141	814 379	7 237 239	30 704 739
Contrats d'investissement IFRS 4	25 133 095	2 863	770	429	614	20	98 601	25 236 392
Contrats d'investissement IAS 39	33 426							33 426
<b>Total</b>	<b>43 920 371</b>	<b>1 325 444</b>	<b>916 574</b>	<b>833 173</b>	<b>828 755</b>	<b>814 399</b>	<b>7 335 840</b>	<b>55 974 557</b>

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan	2015
Total des passifs en euros présenté	55 974 557
Participation aux bénéfices sociale	2 094 065
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	188 963
<b>Total</b>	<b>58 257 585</b>



# comptes combinés 2015

Passifs en unités de compte  
(en milliers d'euros)

2015

	Arbitrables	Non arbitrables	Total	en %
Rachetables	14 898 020	1 647 273	16 545 293	79 %
Non rachetables, transférables	2 859 392	1 574 340	4 433 732	21 %
Non rachetables, non transférables	34 913	52 052	86 964	0 %
<b>Total</b>	<b>17 792 324</b>	<b>3 273 665</b>	<b>21 065 989</b>	<b>100 %</b>

Passifs en unités de compte  
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	6 220 668	45 438	6 328	156		23	108	6 272 720
Contrats d'investissement IFRS 4	11 179 087							11 179 087
Contrats d'investissement IAS 39	3 614 182							3 614 182
<b>Total</b>	<b>21 013 937</b>	<b>45 438</b>	<b>6 328</b>	<b>156</b>		<b>23</b>	<b>108</b>	<b>21 065 989</b>

Passifs en euros  
(en milliers d'euros)

2014

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	24 760 349	4 413 895	29 174 243	56 %
Non rachetables, transférables	6 652 166	3 597 129	10 249 296	20 %
Non rachetables, non transférables		13 037 464	13 037 464	25 %
<b>Total</b>	<b>31 412 515</b>	<b>21 048 488</b>	<b>52 461 003</b>	<b>100 %</b>

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	15 797 125	1 300 268	862 496	803 884	816 845	812 899	8 326 334	28 719 851
Contrats d'investissement IFRS 4	23 593 053	5 413	150	752	431	892	107 102	23 707 792
Contrats d'investissement IAS 39	33 361							33 361
<b>Total</b>	<b>39 423 539</b>	<b>1 305 681</b>	<b>862 646</b>	<b>804 636</b>	<b>817 275</b>	<b>813 791</b>	<b>8 433 436</b>	<b>52 461 003</b>

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2014

Total des passifs en euros présenté	52 461 003
Participation aux bénéfices sociale	1 274 140
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	179 739
<b>Total</b>	<b>53 914 882</b>

Passifs en unités de compte (en milliers d'euros)				2014
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	13 082 230	1 676 225	14 758 456	77 %
Non rachetables, transférables	2 685 982	1 580 429	4 266 411	22 %
Non rachetables, non transférables		65 937	65 937	0 %
<b>Total</b>	<b>15 768 213</b>	<b>3 322 591</b>	<b>19 090 803</b>	<b>100 %</b>

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

Passifs en unités de compte (en milliers d'euros)	Rachetables, arbitrables ou transférables	Échéances contractuelles						Total
		inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	
Contrats d'assurance IFRS 4	5 822 243	54 944	4 828	566	5 548		51	5 888 180
Contrats d'investissement IFRS 4	9 575 765							9 575 765
Contrats d'investissement IAS 39	3 626 859							3 626 859
<b>Total</b>	<b>19 024 868</b>	<b>54 944</b>	<b>4 828</b>	<b>566</b>	<b>5 548</b>		<b>51</b>	<b>19 090 804</b>

### 7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. A titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2015	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	47 830 632	28 085 217	19 745 415	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	36 340 936	34 602 141	1 532 759	206 036
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	272 235	190 829	81 407	
<b>Total</b>	<b>84 443 803</b>	<b>62 878 187</b>	<b>21 359 581</b>	<b>206 036</b>

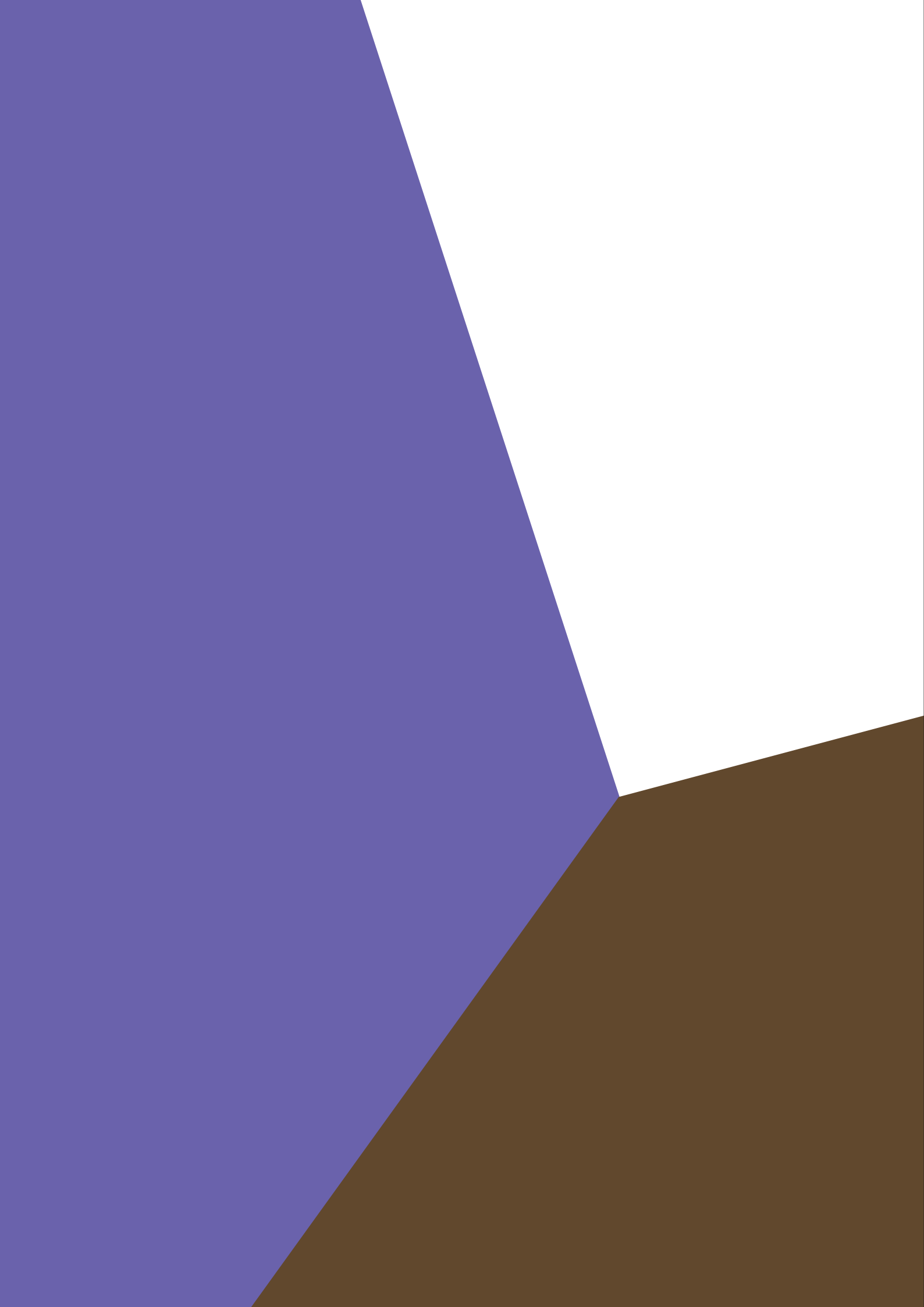
(en milliers d'euros)	Total 2014	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	45 467 256	27 892 539	17 574 717	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	34 408 355	32 384 434	1 613 136	410 784
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	324 335	235 955	88 380	
<b>Total</b>	<b>80 199 945</b>	<b>60 512 928</b>	<b>19 276 233</b>	<b>410 784</b>

8

# COMPTES SOCIAUX

LES COMPTES SOCIAUX, L'ANNEXE AUX  
COMPTES SOCIAUX, LES RAPPORTS DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES.

---



# SOMMAIRE

## **Les comptes sociaux**

Bilan	104
Compte de résultat	106
Annexe aux comptes sociaux	107

<b>Les rapports des commissaires aux comptes</b>	<b>114</b>
--	------------

# BILAN

## ACTIF

Actif (montants en milliers d'euros)	Brut	Amort/Prov.	Net au 31/12/2015	Net au 31/12/2014
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>41</b>		<b>41</b>	<b>41</b>
Autres immobilisations corporelles	41		41	41
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6</b>		<b>6</b>	<b>6</b>
Autres participations	6		6	6
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>47</b>		<b>47</b>	<b>47</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<b>Créances</b>	<b>61 234</b>		<b>61 234</b>	<b>46 606</b>
Clients et comptes rattachés				
Etat - Impôt sur les bénéfices	48 745		48 745	46 300
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	34		34	48
Débiteurs divers	12 455		12 455	13 026
<b>Disponibilités</b>	<b>4 877</b>		<b>4 877</b>	<b>7 010</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>66 111</b>		<b>66 111</b>	<b>66 383</b>
<b>Frais d'acquisition immeubles à répartir</b>				
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Ecart de conversion Actif</b>				
<b>Autres comptes de régularisation Actif</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>66 158</b>		<b>66 158</b>	<b>66 430</b>

# BILAN

## PASSIF

Passif  
(montants en milliers d'euros)

31/12/2015

31/12/2014

	31/12/2015	31/12/2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Fonds d'établissement	5 000	5 000
Réserves		
Report à nouveau		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice	42	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 042</b>	<b>5 000</b>
<b>DETTES</b>		
Provisions pour risques et charges		
<b>Dettes</b>	<b>61 114</b>	<b>61 430</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	42	43
Créditeurs divers, ent. liées assurance ou participations	60 975	61 304
Autres dettes	97	83
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>2</b>	
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>61 116</b>	<b>61 430</b>
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Ecart de conversion Passif		
Autres comptes de régularisation		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>66 158</b>	<b>66 430</b>



# COMPTE DE RÉSULTAT

(montants en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>211</b>	<b>215</b>
<b>Production vendue</b>		
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>211</b>	<b>215</b>
Subvention d'exploitation	211	215
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>211</b>	<b>261</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>210</b>	<b>261</b>
Sous-traitance générale	23	20
Locations immobilières	1	1
Primes d'assurance	14	14
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	157	156
Publicité, publications, relations publiques	2	51
Déplacements, missions et réceptions	14	19
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		
<b>Frais de personnel</b>		
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>		
<b>Jetons de présence</b>		
<b>Autres charges</b>		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-46</b>	<b>-46</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>63</b>	<b>46</b>
Intérêts et produits assimilés	63	46
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>63</b>	<b>46</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>63</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
<b>Participation aux résultats</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>21</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>274</b>	<b>261</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>231</b>	<b>261</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>42</b>	

# ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2015

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a eu aucun fait marquant durant l'exercice.

## PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général (PCG). Ils sont exprimés en milliers d'euros.

## NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

### Actif immobilisé

	Valeur brute au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Transferts	Valeur brute au 31/12/2015
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
• Logiciels					
• Autres actifs incorporels					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
• Matériel de transport					
• Matériel informatique					
• Mobilier et matériel de bureau					
• Autres immobilisations corporelles	41				41
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>					
• Logiciels					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
• Titres de participation	6				6
• Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>				<b>47</b>

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'œuvres d'art : elles ne sont pas amorties.

Les titres en portefeuille sont valorisés à leur coût d'acquisition en euros (prix d'achat et frais accessoires) dans le patrimoine de la société. Conformément aux dispositions du PCG, la valeur comptable des titres de participations est comparée à la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice ; en cas de moins-value latente, il est constaté une dépréciation.

# comptes sociaux 2015

## Actif circulant

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement

	Montant brut au 31/12/2015	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an	Montant brut au 31/12/2014
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>				
• Clients et comptes rattachés				
• Personnel				
• Etat	48 779	48 779		46 347
• Autres créances	12 455	12 455		13 026
<b>TOTAL</b>	<b>61 234</b>	<b>61 234</b>		<b>59 373</b>

Le montant des disponibilités se chiffre à 4 877 K€.

## Variation des capitaux propres

	Montant brut au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2015
<b>FONDS D'ETABLISSEMENT</b>	5 000			5 000
<b>PRIME D'ÉMISSION</b>				
<b>RESERVES</b>				
• Réserve légale				
• Réserve indisponible				
• Autres réserves				
<b>ÉCART RESULTANT DU CHANGEMENT DE MÉTHODE</b>				
<b>REPORT A NOUVEAU</b>				
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>				
<b>DIVIDENDES VERSES</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>			<b>5 000</b>

## Décomposition du fonds d'établissement

Le fonds d'établissement à la constitution de la Sgam est de 5 000 K€, entièrement versés en espèces :

- par AG2R Prévoyance à hauteur de 2 500 K€
- par La Mondiale à hauteur de 2 500 K€

## Dettes

	Montant brut au 31/12/2015	Échéance à 1 an au plus	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Montant brut au 31/12/2014
<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>					
<b>EMPRUNTS D' ACTIONS GROUPE</b>					
<b>DETTE</b>					
• Dettes fournisseurs					
• Dettes fiscales	42	42			43
• Dettes sociales					
<b>AUTRES DETTES</b>	61 074	61 074			61 387
<b>TOTAL</b>	<b>61 116</b>	<b>61 116</b>			<b>61 430</b>

En pratique la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car la plupart des frais généraux sont centralisés sur le GIE La Mondiale Groupe.

## NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### Produits d'exploitation

Les cotisations annuelles des adhérents représentent la totalité du poste de produits d'exploitation. Sur l'exercice 2015, elles s'élèvent à 211 K€ répartis à 50% pour AG2R Prévoyance et à 50% pour La Mondiale.

### Honoraires de Commissariat aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en 2015 s'élèvent à 51 K€.

### Autres charges d'exploitation

	2015	2014
Honoraires de Conseil	106	105
Déplacements et réceptions	14	19
Frais de fonctionnement	23	20
Dépenses de mécénat	0	50
Autres charges (hors honoraires de commissariat aux comptes)	16	17
<b>TOTAL</b>	<b>159</b>	<b>211</b>

### Produits financiers et charges financières

Le poste est principalement composé des revenus de la trésorerie gérée par le GIE AG2R La Mondiale Cash pour 63 K€.

### Impôt sur les sociétés

SGAM AG2R LA MONDIALE (104-110 boulevard Haussmann- 75008 PARIS), combinante du groupe AG2R LA MONDIALE, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles y afférentes dus par le Groupe formé par elle-même et les sociétés qui figurent sur la liste ci-dessous, en application des dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts, à compter du 1er janvier 2014.

Les personnes morales dénuées de capital mentionnées au deuxième alinéa de l'article 223 A du CGI, liées par un lien de combinaison à l'entité SGAM AG2R LA MONDIALE, sont obligatoirement membres du groupe fiscal dont cette dernière est la tête de groupe.

Les entités combinées répondent aux conditions prévues par la convention de combinaison : elles ont entre elles, soit une direction commune, soit des services communs soit un lien de réassurance ou de substitution ; ces liens ont un caractère durable.

Les Entités intégrées verseront à SGAM AG2R LA MONDIALE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés (et toutes les contributions additionnelles en vigueur) du Groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont les Entités intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme, les Entités intégrées recevront à titre définitif de SGAM AG2R LA MONDIALE une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette ; en conséquence l'Entité intégrée sera privée de report de son déficit ou de sa moins-value pour la détermination ultérieure de sa charge contributive définie à l'alinéa précédent.

De même, la fraction des crédits d'impôt utilisés par le groupe fiscal qui excède le montant imputé par les membres sur leur propre charge d'impôt, sera remboursée aux Entités intégrées par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la fraction de leur montant qui ne trouve pas à s'imputer sur le montant de la charge d'impôt des membres. En conséquence, les Entités intégrées seront privées des crédits d'impôt et réductions d'impôts qui leur auront été remboursés par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la détermination ultérieure de la charge d'impôt.

Pour le calcul de l'impôt dû à la Sgam, les tarifs de l'impôt sur les sociétés appliqués par les membres sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme qui leur seraient applicables en fonction de l'article 219-I, alinéa a et b du CGI.

La Sgam enregistre la charge d'impôt du groupe fiscal.

Les membres bénéficiaires ont apporté à la Sgam un produit d'impôt de 94 210 K€ (après prise en compte de leurs crédits d'impôt) calculé au taux d'imposition qui leur est applicable.

Compte tenu des déficits et crédits d'impôts pris en compte provenant des membres déficitaires, le montant de l'impôt dû par le Groupe SGAM AG2R LA MONDIALE est de 26 371 K€.

Les économies d'impôt engendrées par la prise en compte des déficits ont été réallouées aux membres déficitaires selon les termes de la convention d'intégration fiscale.

## PÉRIMÈTRE DU GROUPE FISCAL SGAM AG2R LA MONDIALE 2015

	Obligatoire par la Combinaison <sup>(1)</sup>	Par option au Groupe fiscal	% de détention <sup>(2)</sup>	Adresse
<b>SGAM AG2R LA MONDIALE : Mère du Groupe fiscal</b>				
<b>104-110 Bd Haussmann - 75008 PARIS</b>				
<b>La SAM, les IP et les mutuelles</b>				
SAM La Mondiale	x			32 av Emile Zola - 59370 Mons-en-Baroeul
AG2R PRÉVOYANCE	x			35, boulevard Brune 75680 Paris cedex 14
ARPEGE PREVOYANCE	x			143 avenue Aristide Briand BP 2439 68067 MULHOUSE
AGMUT	x			35, boulevard Brune 75680 Paris Cedex 14
Mutuelle des professions judiciaires	x			35, boulevard Brune 75680 Paris Cedex 14
PRADO MUTUELLE	x			485 Avenue du Prado - 13008 Marseille
MIAG	x			1, rue Paul Lacavé BP 326, 97161 POINTE A PITRE CEDEX
Mutuelle du Ministère de la Justice	x			53, rue de Rivoli - 75038 Paris cedex 01
Mutuelle ViaSanté	x			42 rue Gabriel Lamé - 75012 Paris
Mutuelle REUNICA	x			154 rue Anatole France 92599 LEVALLOIS PERRET
Mutuelle MUTA SANTE	x			143 avenue Aristide Briand BP 2439 68067 MULHOUSE
<b>Les membres ayant un capital</b>				
SA PRIMA		x	99,99 %	37, boulevard Brune 75014 Paris
SA AGICAM		x	100 %	14, rue Auber - 75009 Paris
SCI AG2R PATRIMOINE		x	100 %	35, boulevard Brune 75680 Paris Cedex 14
SA AGECEM		x	99,99 %	104-110, boulevard Haussmann - 75008 Paris
SARL 68 Faubourg		x	100 %	32, avenue Emile Zola - 59370 Mons-en-Baroeul
SCI LM ACTIMMO		x	100 %	32, avenue Emile Zola - 59370 Mons-en-Baroeul
SCI BALTHAZAR		x	100 %	104 -110 boulevard Haussmann - 75008 PARIS
SA PRADO ÉPARGNE		x	100 %	485 Avenue du Prado 13008 Marseille
SA BRISTOL		x	99,99 %	16, la Canebière CS 31866 - 13221 Marseille Cedex 01
SA La Mondiale Grands Crus		x	100 %	Lieu-dit Soutard - 33330 Saint-Emilion
SA APREP		x	100 %	26-30, rue de Montholon - 75009 Paris
SCE Château Soutard		x	100 %	Lieu-dit Soutard - 33330 Saint-Emilion

(1) Cf l'annexe relative à la nature des liens existant entre les organismes figurant dans le périmètre de combinaison

(2) Détention directe ou indirecte

## ANNEXE 2 À L'AVENANT DE LA CONVENTION DE COMBINAISON AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nature des liens existant entre les organismes figurant dans le périmètre de combinaison

Entités	Direction commune	Services communs	Liens de réassurance ou de substitution
AG2R Prévoyance	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R RÉUNICA	Réassurance avec ViaSanté, AG.Mut, Prado Mutuelle, MMJ
Arpège Prévoyance	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R RÉUNICA	
AG.Mut	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R RÉUNICA	Réassurance avec AG2R Prévoyance, Mutuelle du Midi, Mutualis, MIAG, ViaSanté
Mutuelle des Professions Judiciaires	M. André Renaudin - Directeur général Mme Delphine Delage - Directeur		Substituée de MMJ
Muta Santé	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R RÉUNICA	
Mutuelle du Ministère de la Justice			Réassurance avec AG2R Prévoyance
Prado Mutuelle	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R RÉUNICA	Réassurance avec AG2R Prévoyance
Réunica Mutuelle	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R RÉUNICA	
MIAG			Réassurance avec AG.Mut
ViaSanté	M. André Renaudin - Délégué général M. Denis Saules - Directeur général		Réassurance avec AG2R Prévoyance et AG.Mut

## AUTRES INFORMATIONS

### Consolidation

L'entité SGAM AG2R LA MONDIALE est incluse dans la combinaison des comptes AG2R LA MONDIALE. Elle est la société combinante.

### Informations sur les effectifs

Depuis le 1er janvier 2004, l'ensemble des moyens humains du groupe est regroupé dans le GIE La Mondiale Groupe. SGAM AG2R LA MONDIALE fait appel au GIE La Mondiale Groupe pour des travaux sur des fonctions supports administratifs. L'effectif moyen du personnel en activité dans le GIE La Mondiale Groupe au cours de l'exercice 2015 est de 2 645 personnes. Au titre de l'exercice 2015 le montant des frais réaffectés par le GIE La Mondiale Groupe à SGAM AG2R LA MONDIALE a été de 23 K€.

Au titre des engagements de retraite liés au personnel engagé par le GIE La Mondiale Groupe, une provision a été constituée directement dans les comptes du GIE et fait l'objet d'une réaffectation à ces membres.

### Informations sur les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
<b>TITRES DE PARTICIPATIONS</b>		6
<b>AUTRES CREANCES</b>		
- Fournisseurs		
- Comptes courants	283	
- Comptes courants d'intégration fiscale	12 172	
- Produits à recevoir		
<b>DISPONIBILITES</b>		4 877
<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>		
<b>AUTRES DETTES</b>		
- Clients		
- Comptes courants		28
- Comptes courants d'intégration fiscale	60 947	
- Charges à payer		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	211	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		23
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		62
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		

### EVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

En date du 15 décembre 2015, AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances ont signé un accord de partenariat destiné à créer l'acteur de référence dans le domaine de l'épargne retraite.

Cet accord prévoit :

- la cession par La Mondiale à CNP Assurances de 40% des parts d'Arial assurance ;
- le changement de nom de la structure en Arial CNP Assurances SA ;
- l'apport des portefeuilles d'épargne retraite collective supplémentaire de CNP Assurances à Arial CNP Assurances, ces portefeuilles seront réassurés à 100% par CNP Assurances ;
- l'apport des portefeuilles d'épargne retraite collective supplémentaire de La Mondiale à Arial CNP Assurances, ces portefeuilles seront réassurés à 100% par La Mondiale ;
- la réassurance en quote-part à 40% par CNP Assurances et à 60% par La Mondiale des affaires nouvelles ;
- le remboursement des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par Arial assurance respectivement en 2004, 2005, 2006 et 2009 pour 55 millions d'euros, au bénéfice des deux souscripteurs AG2R Réunica Prévoyance et La Mondiale, et sous condition suspensive de l'obtention de l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Cet accord a été obtenu le 23 mars 2016. Le remboursement des TSDI sera compensé par l'avance de trésorerie mise en place le 11 Janvier 2016, et conduira à annuler les titres émis et considérer les contrats d'émission comme caducs.

## SGAM AG2R LA MONDIALE : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Adresse	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
GIE AG2R LA MONDIALE CASH N.C (Non Communiqué)	32 avenue Emile Zola 59370 MONS-EN- BAROEUL	76		1%	1		14 241		
SAS Le Cercle de l'Épargne	26 rue de Montholon 75009 PARIS	10		51%	5		N.C	N.C	N.C



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 décembre 2015**.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société du groupe d'assurance mutuelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration . Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société du groupe d'assurance mutuelle à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 3 mai 2016

KPMG Audit FS II  
Régis Tribout  
Associé

MAZARS  
Pascal Parant  
Associé

# RAPPORT **SPÉCIAL** DES **COMMISSAIRES** AUX **COMPTES** SUR LES **CONVENTIONS** RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le **31 décembre 2015**.

Aux membres,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-5 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris La Défense, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT FSII  
Régis TRIBOUT

MAZARS  
Pascal PARANT







**AG2R LA MONDIALE**

104-110 boulevard Haussmann

75379 Paris cedex 08

Tél. : 01 76 60 84 00

[www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)